

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 7 JANVIER 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un décembre deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, M Arnaud DAVID, MME Nelly GAUTTIER, M Richard GUILLEMIN, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Arsène DELANOE, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.

Secrétaire de séance : M Hugues SAULOUP.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-01-01/ Adoption du RPOS – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif- exercice 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport 2017.

2019-01-02/ Convention avec FREE pour les antennes

Monsieur le Maire informe le Conseil que FREE Mobile a été autorisé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes à utiliser les fréquences nécessaires à l'établissement et l'exploitation d'un réseau radioélectrique de 3^{ème} et 4^{ème} générations. A ce titre, FREE Mobile se trouve soumis à des obligations légales et réglementaires de déployer et d'exploiter un réseau radioélectrique de 3^{ème} et 4^{ème} générations. Les emplacements prévus sont situés aux lieux-dits La Vieille Route Andigné, le Grand Courgeon et le Petit Mas.

Après en avoir délibéré, avec 33 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal :

→ Donne l'autorisation pour FREE MOBILE :

- D'exécuter les travaux relatifs à l'installation d'une station radioélectrique.

- ♦ D'accomplir les démarches afférentes à l'obtention des autorisations administratives.

Après avoir obtenu les autorisations administratives, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

- La convention particulière de bail :
 - ♦ Surface louée : 55m²
 - ♦ Loyer annuel par site : 3 000 € net
 - ♦ Durée du bail : 12 ans.

2019-01-03/ Rue des Royers – versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEML concernant le remplacement d'un candélabre accidenté n°835 rue des Royers :

Code Insee	OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
176	EP176-18-126	LE_LION_D'ANGERS (Le Lion-d'Angers)	Remplacement cand. Acc. n°835 - Rue du Royers (ex EP176-17-121)	1 163,20 €	75%	872,40 €

2019-01-04/ Eglise Andigné – toiture – entreprise LESURTEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à l'état de la toiture endommagée de l'église d'Andigné, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation de la charpente et couverture :

- ✓ Mise en œuvre des ardoises
- ✓ Réparation des abat-sons
- ✓ Vérification de l'abergement du pied de croix
- ✓ Reprise des lucarnes ouest et sud du clocher

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise LESURTEL pour un montant de 18 601.01 HT soit 22 321.21 TTC (délais prévus : à partir de janvier).

2019-01-05/ RECREA'LION : signature avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public) pour la gestion de l'accueil périscolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de DSP avec l'association RÉCREA'LION, compte tenu du changement des rythmes scolaires intervenu à la rentrée scolaire 2018 et ayant pour impact une diminution du temps d'accueil périscolaire tant en semaine que le mercredi matin.

2019-01-06/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention exceptionnelle pour la classe de mer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle à l'école primaire du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, d'un montant de 400 €, pour la classe de mer organisée par deux enseignants, qui se déroulera à La Turballe du 25 au 27 février 2019 (pour les élèves de CP/CE1 résidents de la commune du Lion d'Angers).

Un parent d'élève se retire de la salle pour ne pas prendre part au vote.

2019-01-07/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention pour la classe de neige

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la participation communale de 105 € par élève, pour les 45 élèves résidents du Lion d'Angers (classes de CM1/CM2).

La classe de neige se déroulera à Saint-Paul-en-Chablais en Haute-Savoie du 10 au 15 mars 2019. La somme de 4 725 € sera inscrite au BP 2019.

Trois parents d'élèves se retirent de la salle pour ne pas prendre part au vote.

2019-01-08/ Ecole du Sacré Cœur Andigné – subvention pour la classe découverte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la participation communale de 62.80 € par élève, pour les 19 élèves résidents du Lion d'Angers (classes de CE2/CM1/CM2),

La classe découverte qui se déroulera à La Bourboule du 25 au 29 mars 2019. La somme de 1 193.20 € sera inscrite au BP 2019.

2019-01-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution. En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2019, pour janvier 2019 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	Service	PATRIMOINE			INVESTISSEMENT	
							HT	TTC
technique	810	2158	atel	Mérignac	Abris Foot polycarbonate	MARTY	100,00 €	120,00 €
enfance	212	21312	EPM	Groupe Scolaire Edmond Girard	Chauffe-eau 500 L	MAILLET	2 268,61 €	2 722,33 €
technique	810	21318	bati	Eglise Andigné	Charpente Couverture	LESURTEL	18 601,01 €	22 321,21 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE			INVESTISSEMENT	
							HT	TTC
finances	1	2031	urb	Voirie	Expertise arbres route d'Angers (étude d'investissement)	Cabinet PLAÏ	798,00 €	957,60 €
technique	820	21571	ATEL	Véhicule	Dents pour herse	Espace Emeraude	522,16 €	626,59 €
habitat	73	605		Voirie Tilleuls (Budget annexe)	Branchement eau	LA SAUR	2 011,28 €	2 413,53 €

2019-01-10/ Convention avec la Société Protectrice des Animaux, Autonome de Maine-et-Loire (SPAA) – année 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention avec la S.P.A.A. qui concerne les animaux errants trouvés sur le territoire communal et dont le propriétaire n'est pas connu, s'élève à la somme de 1 249,82 € HT, soit 1 499,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à régler cette prestation.

2019-01-11/ Eglise : indemnités de gardiennage – année 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, fixé chaque année par circulaire par le Ministre de l'Intérieur. Le montant proposé pour l'année 2018 est le maintien du montant fixé en 2017, soit 479,86 € (pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice).

2019-01-12/ OGEC Sainte Claire et OGEC du Sacré Cœur – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un premier acompte de la subvention 2019, avant le vote du budget 2019 et sur la base de la subvention de 2018 :

- à l'école Sainte Claire, la somme de 28 867,12 € par trimestre,
- à l'école du Sacré Cœur, la somme de 8 139,23 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

2019-01-13/ RÉCRÉA'LION – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un premier acompte de la participation 2019 à l'association RÉCRÉA'LION chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2019, conformément à l'avenant au contrat de Délégation de Service Public en date du 7 janvier 2019, soit la somme de 11 303 €, ce qui permettra à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions en attendant le vote du budget.

2019-01-14/ Personnel – Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de revaloriser les taux horaires qui sont refacturés en cas de mise à disposition du personnel, comme suit :

- Personnel du service technique : 23.80 € TTC l'heure au lieu de 23.30 € en 2018 + 7 € pour véhicule, outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (fourniture en plus à la charge du délégataire).
- Personnel du service entretien : 19.60 € TTC au lieu de 19.20 € en 2018 (les produits sont fournis par le délégataire).
- Personnel des écoles : mis à disposition RECREA'LION : 18 €/heure.
- SISTO : 41.06 € de l'heure le dimanche + 7 € de l'heure pour le matériel.

2019-01-15/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Lotissement Les Tilleuls** : c'est l'entreprise LPR qui a été retenue pour la mission CSPS (Coordonnateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé), pour un montant de 1 294,00 € HT, soit 1 552,80 € TTC.

Clôture de la séance à 22h.

Fait au Lion d'Angers, le 8 janvier 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 25 janvier 2019.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 7 JANVIER 2019

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente et un décembre deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, M Arnaud DAVID, MME Nelly GAUTIER, M Richard GUILLEMIN, MME Ingrid LAMBERT, M Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Arsène DELANOE, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Marc PAULLOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.

Secrétaire de séance : M Hugues SAULOUP.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	34
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux conseillers municipaux et à leurs familles :

« Mes chers collègues Elus,

Messieurs les représentant de la presse,

Je vous souhaite à vous mes meilleurs vœux de santé, j'ai bien évidemment une pensée pour notre collègue Marc et sa famille, mes vœux de bonheur et de plaisirs partagés chaque jour. Vœux de réussite de vos projets et de satisfaction dans votre rôle d'élu.

Je suis heureux d'être avec vous tous ce jour pour ma 11^{ème} cérémonie des vœux au Conseil. C'est la dernière année complète du mandat et nous allons de nouveau vivre ensemble de nouveaux moments que nous tenterons de planifier au mieux, d'autres pour lesquels nous ferons face ensemble avec le sourire et dans la bonne humeur qui nous caractérise avec l'équipe des agents je le crois !

Un grand merci à chacun d'entre vous qui donnez du temps pour notre si belle commune, un grand merci aussi que vous transmettez à vos familles sur lesquelles vous prenez ce temps. Je crois pouvoir sans fausse modestie que nous menons correctement la barque de la ville, c'est le retour quotidien des gens que nous rencontrons, soyez en tous très fiers sans prétention. Merci à vous chers adjoints du travail important que vous faites chaque jour, merci à vous conseillers membres des commissions pour vos contributions à la bonne marche de l'ensemble.

J'ai remercié cet après-midi notre équipe d'agents en leur formulant aussi mes meilleurs vœux. Je leur ai envoyé un grand merci à eux qui sont le service public de proximité chaque jour. S'il peut parfois être lourd à porter face à des gens qui n'ont pas compris le rôle de chacun, je pense à l'accueil, ou qui sont jaloux de je ne sais quoi, sachez que je suis très fier de les avoir à nos côtés. Je vous ai bien évidemment associés à ces vœux.

J'ai également envoyé aux équipes administratives et aux techniques un second merci plus spécifique pour avoir continué à porter leurs missions dans des conditions très dégradées en 2018. Il ne nous faut pas oublier que les services techniques ont vécu un hiver avec des vestiaires en travaux et que le service administratif a vécu plus de 9 mois dans la salle David d'Angers dans des conditions de promiscuité et de précarité qui ont été particulièrement prégnantes. Cela s'est passé dans un esprit cordial et convivial qui caractérise chacun d'eux.

Dans les faits de l'année, il nous restera en mémoire quelques sujets plus particuliers:

- Une extension des services techniques pour mieux accueillir ceux qui font aussi un travail de fond en espaces verts et voirie,
- La démolition de la piscine, le début des travaux de la salle intercommunale Paulette FOUILLET,
- La démolition de la maison de retraite et l'aménagement du terrain en lotissement André THIBAUT,
- La fin des travaux de centre-ville rue Anselme BOUVET et MERCIER La VENDÉE,
- La fin des travaux, enfin, de la rue Saint AUBIN d'Andigné,
- Une année de travaux dans le bâtiment mairie,
- Le début des travaux d'effacement des réseaux et de rénovation de l'assainissement quartier de la Promenade,
- Des arbres qui tombent et que nous devons enlever avant accident, signe d'une action de replantation à mettre en œuvre cette année,
- Toujours un travail de fond de l'équipe bâtiment pour entretenir ou accompagner les entreprises qui le font dans l'ensemble des locaux qui sont très sollicités,
- Une maîtrise de nouveaux matériels par l'équipe des espaces verts, je pense là à la tailleuse de hale et au broyeur de végétaux.
- Pour l'Urbanisme, je pense au PLU qui avance bien et que nous devons conclure dans les prochains mois,
- Je n'oublie pas bien sûr les passeports, l'accompagnement social ou de l'enfance, les conseils aux porteurs de projets urbains, aux associations, à l'Etat Civil, au suivi comptable, à la communication, et pour finir, à l'accompagnement des élus. J'en ai certainement oublié !

Je vous remercie chaleureusement tous pour votre engagement Politique quotidien avec un grand P au service des habitants.

Pour terminer, l'année 2019 est la dernière année complète de travail de ce Conseil. En fin de premier semestre, je rencontrerai chacun d'entre vous pour faire un bilan, recueillir des souhaits éventuels. L'état d'esprit et d'union dans lequel nous travaillons malgré nos différences est très important pour une bonne gestion de la ville. Je rendrai compte de ces échanges au bureau municipal et ma foi, il faudra mettre la suite sur des rails pour que justement cet état d'esprit constructif et non partisan perdure. C'est un vœu qui m'est très cher.

Mais, nous avons encore beaucoup de travail avant cela, et 15 délibérations à prendre ce soir!

Bonne année 2019 à tous. »

Réponse de Monsieur Nooruddine MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint :

« Monsieur le Maire, mon Cher Étienne,

Selon le protocole habituel, il me revient, en tant que 1^{er} adjoint, l'honneur et le plaisir de vous présenter, ainsi qu'à votre épouse, vos enfants et à tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour 2019.

Vœux de santé, de bonheur, de prospérité. Et je sais aussi que les années en 9 sont des années importantes pour vous !

Que 2019 soit remplie d'espérance et de paix qui la rendront heureuse, de projets et de progrès qui la feront réussir.

Vous avez prononcé cette année vos onzièmes vœux en tant que maire du Lion d'Angers. Une commune que nous considérons modestement comme accueillante (les derniers chiffres de l'INSEE nous le démontrent), vertueuse et moteur de notre territoire.

Mais être vertueux ne consiste pas à demeurer dans sa zone de confort, replié sur soi-même, mais continuer à voir l'avenir avec optimisme.

Etre vertueux au Lion d'Angers, c'est accepter cette réalité, prendre en main son nécessaire développement et faire preuve d'audace pour rester, autant que possible, maître de son destin.

Etre vertueux, c'est choisir son évolution, avant que celle-ci ne vous soit imposée, à travers notre profession de foi que nous mettons en œuvre quotidiennement.

C'est dans ce contexte, et en pleine conscience des réalités, que notre commune mène des projets de développement conséquents, comme elle l'a toujours fait au cours de son histoire, afin de répondre aux besoins de nos habitants.

Ce volontarisme, Monsieur le Maire c'est vous qui le portez aujourd'hui, avec l'aide du Conseil Municipal et les services de la ville, demande beaucoup d'énergie mais c'est le moteur même de notre engagement.

Aujourd'hui, à l'heure de la baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement accordée aux communes depuis plusieurs années, comment ne pas penser que nous arrivons à la fin de l'exercice d'équilibriste que l'on mène actuellement ? Que dire de la fin annoncée de la taxe d'habitation ?

Oui mais voilà, au Lion d'Angers, nous cultivons l'espérance ! Et nous regardons notre commune avec sérénité et pragmatisme.

Monsieur le Maire, vous nous détaillerez dans vos vœux à la population nos nombreux motifs de satisfaction et de fierté.

Dans ce cadre, profitons-en pour dire Merci aux artisans, aux commerçants, aux agriculteurs, aux responsables d'association de faire vivre notre commune, tous les chefs d'entreprises également ; Merci aux services de la Ville, à Madame la Directrice Générale des Services, Chefs de Service et agents qui œuvrent avec efficacité et détermination et sans qui rien ne serait possible.

Merçi bien sûr à vous tous, collègues du Conseil Municipal pour votre action, contribution et mobilisation de chaque instant.

Mon Cher Etienne, en conclusion de mon propos, vous me permettrez de vous livrer un message qui me tient à cœur. Un message fondé sur l'envie et sur l'entrain.

Oui, grâce au travail de tous et en dépit des difficultés, Le Lion d'Angers vit et vit bien !

Soyons positifs, faisons preuve d'enthousiasme autant que cela est possible.

Sans angélisme exacerbé, soyons néanmoins toujours plus fort que les esprits chagrins et sachons prendre la mesure de ce que nous avons, de ce que nous vivons et de ce qui nous attend.

L'avenir, il ne faudra pas seulement le subir en espérant que demain soit mieux qu'aujourd'hui, l'avenir il nous faudra continuer à le construire ensemble.

Comme le disait déjà fort à propos et il y a très longtemps Sénèque dans ses lettres à Lucilius : « Saisissez-vous du présent, vous dépendrez moins de l'avenir. »

Ainsi donc, Cher Etienne, sachez que c'est avec détermination et dévouement que nous continuerons à vous assister pour le bien vivre des Lionnais.

Encore une fois, bonne et heureuse année !

Et à vous tous mes chers collègues et au personnel communal, Soyez positifs, Soyez heureux,

Et que l'amitié et la solidarité continuent à éclairer nos vies.

Je vous remercie. »

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.

Adoption à l'unanimité.

➤ Agenda de M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 13 décembre 2018.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ 36 délibérations
- ✓ Présentation des compétences de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)
- ✓ Mise en œuvre des conventions cadres
- ✓ Développement économique
- ✓ Projet de voie verte le long de l'Oudon entre Le Lion d'Angers et Segré

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Didier FUSELIEZ

Compte rendu 12 décembre 2018 :

Prévoir la visite de l'imprimerie SETIG ABELIA à Beaucouzé (nouveaux prestataires du Journal du Lion) / Lancement des pages Facebook et Instagram / Film sur la commune : diffusion aux vœux le 12 janvier.

Mme MELLIER : « Qu'en est-il du compte Twitter sur la commune ? Est-ce qu'on ne crée pas des comptes sans pour autant les mettre à jour ? »

M MUHAMMAD : Il date de l'époque de mon prédécesseur. On a rebâti tout ça et on l'a fait également pour la Communauté de Communes, ça a été lancé sur les deux en même temps. C'était aussi une demande de la part d'une partie de la population qui n'était pas forcément des utilisateurs du site Internet et des gens qui naviguent sur Facebook et Instagram. C'est un outil institutionnel. Par exemple on a relayé le début des travaux du boulevard Halligon, notamment la mise en place de la circulation alternée, cela a été annoncé sur le compte Facebook. C'est ce genre d'interactivité qui est recherchée et ça touche des publics qui ne sont pas forcément les mêmes, Facebook c'est plutôt notre génération à nous ça peut aller jusqu'à 50, 60 ans, après les Instagrammeurs sont dans la trentaine et les plus jeunes sont sur Snapchat. On essaie de vraiment toucher tout le monde. »

Prochaine commission : le 17 janvier à 20h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 20 décembre 2018 :

- Analyse des documents d'urbanisme :
 - 8 permis de construire
 - 6 déclarations préalables
 - 14 certificats d'urbanisme
 - 5 DIA (déclarations d'intention d'aliéner).

Commerçialisation du Lotissement des Tilleuls : sur les 12 lots, 9 personnes ont fait des pré-réservations et signeront un compromis fin janvier chez le notaire.

M CHALET ajoute : « Nous avons donc 12 lots, 9 ont été retenus, cela fait suite aux inscriptions volontaires en mairie, les personnes ont toutes été contactées, toutes ont eu possibilité de pouvoir obtenir un lot. Aujourd'hui et depuis Noël on a eu 5 personnes qui se sont inscrites volontairement pour les 3 lots restants, elles vont être contactées cette semaine. »

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 20 décembre 2018 :

Point avancement travaux : **Andigné :** on arrive rue St-Aubin – **Les Tilleuls :** l'entreprise PIGEON avance, ils reprennent le 8 janvier au niveau des parkings des anciens garages – **Schumann :** reprise le 8 janvier, les délais sont respectés – **Jules Verne** entreprise DURAND : les travaux sont terminés sur une partie, les enrobés seront fait courant mars car il y a encore des travaux, les plantations seront réalisés dans les jours qui viennent, l'éclairage a été mis la veille de Noël – **Route d'Angers :** 2 devis ont été sollicités suite à la chute d'un arbre, c'est l'entreprise BRILLAT SAVARIN qui est intervenue le 19 décembre. Retour d'un expert : 3 tilleuls sont à couper et il faudrait rabattre les autres arbres qui ont trop de prise au vent / **Visite des espaces verts chronophages :** réflexion en cours, les traitements ont été arrêtés / **Réfections de voirie (agglomération) :** beaucoup de rues, de trottoirs et de parkings qui auraient besoin d'être pris en compte par la Communauté de Communes / **Véhicules espaces verts / Aire d'arrêt vélo :** un panneau sera posé sur l'espace Isle aux Enfants qui indique dépannage au camping Les Fresnes. Inauguration en février, 1^{ère} borne sur la Vélo Francette / **Devis divers.**

2019-01-01/ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) – exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) présenté à la validation du Conseil a été rédigé par le service assainissement de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune du Lion d'Angers.
- Précise que le rapport validé sera mis en ligne par les services communautaires sur le site www.services.eaufrance.fr

2019-01-02/ Convention avec FREE Mobile pour les antennes

Monsieur le Maire informe le Conseil que FREE Mobile a été autorisé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes à utiliser les fréquences nécessaires à l'établissement et l'exploitation d'un réseau radioélectrique de 3^{ème} et 4^{ème} générations. A ce titre, FREE Mobile se trouve soumis à des obligations légales et réglementaires de déployer et d'exploiter un réseau radioélectrique de 3^{ème} et 4^{ème} générations.

Les emplacements prévus sont situés aux lieux-dits La Vieille Route Andigné, le Grand Courgeon et le Petit Mas.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour signer :

→ L'autorisation pour FREE Mobile :

- D'exécuter les travaux relatifs à l'installation d'une station radioélectrique.
- D'accomplir les démarches afférentes à l'obtention des autorisations administratives.

Après avoir obtenu les autorisations administratives, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer :

→ La convention particulière de bail :

- Surface louée : 55m²
- Loyer annuel par site : 3 000 € net
- Durée du bail : 12 ans.

M CHALET : « C'est un dossier qu'on attend depuis bientôt 2 ans, ils nous avaient demandé de venir s'installer au Lion d'Angers et tout de suite nous avons demandé qu'ils s'installent également à Andigné. Ils ont fait des études de potentialité, sur Andigné ils ont

choisi et proposé cet emplacement. Il avait été évoqué le clocher mais cela n'était pas possible.

M CHALET présente un plan aux conseillers municipaux pour situer les emplacements.

M GUILLEMIN : Je vais rester fidèle à ma ligne de conduite, malgré le fait que c'est un projet par FREE Mobile, je suis contre cet endroit parce qu'on dépense des milliers d'euros pour cacher des fils électriques, téléphoniques, alors qu'on va mettre un poteau de 32 mètres, cela ne va pas dans le sens de ce qu'on fait, moi je suis pour FREE mais pas à cet endroit-là.

M CHALET : Sans faire de pression, je ne voudrais pas changer la position de FREE. Chacun mesure ses responsabilités.

M MENANT : Je reprendrais ce que je t'ai dit l'autre jour, va l'expliquer à ceux qui ne captent rien. »

Après en avoir délibéré, avec 33 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal :

- Donne l'autorisation pour FREE Mobile :
 - D'exécuter les travaux relatifs à l'installation d'une station radioélectrique.
 - D'accomplir les démarches afférentes à l'obtention des autorisations administratives.
- Après avoir obtenu les autorisations administratives, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention particulière de bail (annexée) :
 - Surface louée : 55 m²
 - Loyer annuel par site : 3 000 € net
 - Durée du bail : 12 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

2019-01-03/ Rue des Royers – versement d'un fonds de concours à verser au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - Rue des Royers : remplacement candélabre accidenté n°835 (Dossier EP176-18-126 – ex EP176-17-121)
 - Montant de la dépense : 1 163,20 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 872,40 € net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 3

Le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le 22 janvier à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

Mme HAMARD : « Il n'y a pas eu de commission en décembre mais les vacances de Noël ont été mises à profit pour la visite d'une centaine de personnes isolées avec la distribution de la carte de vœux du CCAS.

Nous avons fait une **commission Logement** le 19 décembre pour attribuer les 27 logements de la Résidence Jules Verne qui ouvrira au mois de juin.

Nous avons proposé 3 candidats pour chaque logement, nous avons trouvé 71 personnes pour entrer dans ces logements, certains ont déjà reçu un courrier de Maine-et-Loire HABITAT leur indiquant que leur candidature avait été proposée pour intégrer ces logements. La commission de Maine-et-Loire HABITAT aura lieu en février. Parmi les 3, un seul candidat sera retenu.

Pour mémoire sur les 27 logements nous avons : 8 T2 ; 16 T3 et 2 T4. »

Prochaine commission CCAS : le 17 janvier à 19h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

Mme CHARRAUD : « Les membres de la commission ne se sont pas réunis en décembre. Néanmoins, je voulais vous faire part du résultat du Téléthon qui a eu lieu les 7 et 8 décembre. Trois associations du Lion d'Angers (Les Fous du Volant badminton, la Bibliothèque Hervé BAZIN, le Club Rencontres et Loisirs) ont participé, et se joignent à nous chaque année, deux associations de Grez-Neuville (l'Union et le Basket). Le montant de la récolte cette année est de 1 181,50 €. Cette année les aéroglisseurs n'ont pas pu participer, on a essayé de redynamiser pour proposer d'autres animations. »

Prochaine commission Vie Associative : le 16 janvier à 20h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 17 décembre 2018 :

Eglise du Lion d'Angers : les travaux des châteaux vont avoir lieu mi-janvier / **Mairie :** **chauffage :** un grand radiateur est en panne dans le couloir des bureaux mairie. Pas de validation dans l'immédiat pour son remplacement. **Fleurissement :** pas de possibilité d'accroche des jardinières sur les garde-corps posés, solution en attente. **Plan salle du Conseil :** le visuel du plan de la future salle des Conseils a été communiqué aux membres de la commission. **Stores :** les stores d'occultation pour les bureaux à l'étage ayant été choisis, un devis est demandé pour une installation similaire dans les bureaux du rez-de-chaussée / **Complexe sportif Mérignac :** validation des réparations pour divers dommages sur le complexe (abri Foot, effraction salle Hélène Boucher, ferme porte sur portail avenue des Tilleuls) / **Isle aux Enfants :** achat de fournitures pour réfection pont de singe, toboggan (travaux en régie) / **Préparation budgétaire 2019 :** la commission a travaillé sur la préparation budgétaire 2019, et les projets envisagés / **Informations et devis divers :** la société SOCOTEC est passée pour la vérification électrique des bâtiments communaux. Un point sera fait pour le budget selon les dysfonctionnements énumérés dans les rapports. Des travaux vont être effectués par l'entreprise ADAM à l'Espace Emile JOULAIN pour reprise d'étanchéité (dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage). Une réflexion est en cours concernant le suivi du chauffage de l'école Edmond Girard. Les travaux de réfection du parquet de la salle de danse sont prévus pendant les vacances de février / **Projets DOJO – Tennis :** le permis de construire du Tennis a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France avec des prescriptions. La rédaction du DCE (dossier de consultation des entreprises) par l'architecte est en cours de finalisation, pour la publication du marché dans les prochains jours. A la fin de la réunion, les membres de la commission ont visité les locaux Mairie/Communauté de Communes afin de visualiser l'avancement des travaux.

M CHALET : « Je voudrais vous informer que fin janvier les agents intercommunaux vont intégrer leurs locaux et le Conseil Municipal du 4 mars se déroulera dans la nouvelle salle. »

2019-01-04/ Eglise Andigné – toiture – entreprise LESURTEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à l'état de la toiture endommagée de l'église d'Andigné, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation de la charpente et couverture :

- ✓ Mise en œuvre des ardoises
- ✓ Réparation des abat-sons
- ✓ Vérification de l'abergement du pied de croix
- ✓ Reprise des lucarnes ouest et sud du clocher

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de l'entreprise LESURTEL d'un montant de 18 601.01 HT soit 22 321.21 TTC (délais prévus : à partir de janvier).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise LESURTEL, relatif aux travaux de réparation de la charpente et couverture de l'Eglise d'Andigné, pour un montant de 18 601.01 HT soit 22 321.21 TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Patrimoine : le 21 janvier à 18h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

M FUSELIEZ : « Les membres de la commission ne se sont pas réunis au mois de décembre. La prochaine réunion portera sur l'élaboration du nouveau PEDT (projet éducatif territorial). »

2019-01-05/ RECREA'LION : signature avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public) pour la gestion de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la Délégation de Service Public pour la gestion de l'accueil périscolaire confiée à l'association RÉCREA'LION par délibération en date du 10 juillet 2017.

Toutefois, compte tenu du changement des rythmes scolaires intervenu à la rentrée scolaire 2018 et ayant pour impact une diminution du temps d'accueil périscolaire tant en semaine que le mercredi matin, Monsieur le Maire propose de signer un avenant à ladite DSP tenant compte de ces modifications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public), avec l'association RÉCREA'LION pour la gestion de l'accueil périscolaire et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-01-06/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention exceptionnelle pour la classe de mer

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'école primaire du Groupe Scolaire Edmond GIRARD sollicitant une subvention exceptionnelle pour la classe de mer, organisée par deux enseignants, qui se déroulera à La Turballe du 25 au 27 février 2019.

Sont concernés les élèves de CP/CE1 résidents de la commune du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'école primaire du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, d'un montant de 400 €, correspondant à une classe de mer qui se déroulera à La Turballe du 25 au 27 février 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Un parent d'élève se retire de la salle pour ne pas prendre part au vote.

2019-01-07/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – subvention pour la classe de neige

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'école primaire Edmond GIRARD sollicitant une subvention communale pour la classe de neige qui se déroulera à Saint-Paul-en-Chablais en Haute-Savoie du 10 au 15 mars 2019, pour les 45 élèves résidents du Lion d'Angers (classes de CM1/CM2).

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, la participation communale s'élevait à 103 € par élève et propose pour cette année un montant de 105 € par élève.

Monsieur le Maire précise que la somme de 4 725 € sera inscrite au BP 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe la participation communale à 105 € par élève pour la classe de neige (élèves de CM1/CM2) de l'école primaire du Groupe Scolaire Edmond GIRARD, au titre de l'année scolaire 2018-2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Les crédits sont inscrits au BP 2019.

Trois parents d'élèves se retirent de la salle pour ne pas prendre part au vote.

2019-01-08/ Ecole du Sacré Cœur Andigné – subvention pour la classe découverte

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'école du Sacré Cœur Andigné sollicitant une subvention communale pour la classe découverte qui se déroulera à La Bourboule du 25 au 29 mars 2019.

Son concernés 19 élèves de CE2/CM1/CM2 résidents du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser 62.80 € par élève, soit 1 193.20 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe la participation communale à 62.80 € par élève pour la classe découverte (élèves du CE2/CM1/CM2) de l'école du Sacré Cœur Andigné, au titre de l'année scolaire 2018-2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Les crédits sont inscrits au BP 2019.

Prochaine commission Affaires Scolaires : le 10 janvier à 18h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 21 décembre 2018

2019-01-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour janvier 2019 les crédits listés dans le tableau ci-après, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE			INVESTISSEMENT	
							HT	TTC
technique	810	2158	atel	Mérignac	Abris Foot polycarbonate	MARTY	100,00 €	120,00 €
enfance	212	21312	EPM	Groupe Scolaire Edmond Girard	Chauffe-eau 500 L	MAILLET	2 268,61 €	2 722,33 €
technique	810	21318	batl	Eglise Andigné	Charpente Couverture	LESURTEL	18 601,01 €	22 321,21 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE			INVESTISSEMENT	
							HT	TTC
finances	1	2031	urb	Voirie	Expertise arbres route d'Angers (étude d'investissement)	Cabinet PLAI	798,00 €	957,60 €
technique	820	21571	ATEL	Véhicule	Dents pour herse	Espace Emeraude	522,16 €	626,59 €
habitat	73	605		Voirie Tilleuls (Budget annexe)	Branchement eau	LA SAUR	2 011,28 €	2 413,53 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

2019-01-10/ Convention avec la Société Protectrice des Animaux. Autonome de Maine-et-Loire (SPAA) – année 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention avec la S.P.A.A. qui concerne les animaux errants trouvés sur le territoire communal et dont le propriétaire n'est pas connu. Monsieur le Maire indique que pour l'année 2019, la cotisation s'élève à 1 499,78 € TTC. La base de calcul est le nombre d'habitants (référence : service de l'Etat Civil Préfecture de Maine-et-Loire – janvier 2018) soit 4 807 habitants x 0,26 € HT + TVA 20 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à régler la facture pour l'année 2019 à la S.P.A.A. de Maine-et-Loire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture à la S.P.A.A. de Maine-et-Loire, d'un montant de 1 499,78 € TTC, correspondant aux prestations de service relatives à la convention fourrière pour l'année 2019.

2019-01-11/ Eglise : indemnités de gardiennage – année 2018

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Ministre de l'Intérieur fixe par circulaire le plafond Indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales. Il précise que le montant proposé pour l'année 2018 est le maintien du montant fixé en 2017, soit 479,86 € (pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser au préposé chargé du gardiennage de l'église le plafond indemnitaire, soit 479,86 € pour l'année 2018.

2019-01-12/ OGEC Sainte Claire et OGEC du Sacré Cœur – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil, comme pour les années précédentes, de l'autoriser à verser le premier acompte de la subvention 2019, avant le vote du budget 2019 et sur la base de la subvention de 2018 :

- à l'OGEC Sainte Claire, la somme de 28 867,12 € par trimestre,
- à l'OGEC du Sacré Cœur, la somme de 8 139,23 € par trimestre.

Ce qui permettra aux écoles de fonctionner dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'OGEC Sainte Claire et l'OGEC du Sacré Cœur le premier acompte sur le montant de la subvention qui sera voté lors du budget 2019 et sur la base de la subvention 2018 :
 - à l'OGEC Sainte Claire, la somme de 28 867,12 € par trimestre,
 - à l'OGEC du Sacré Cœur, la somme de 8 139,23 € par trimestre.

2019-01-13/ RÉCRÉA'LION – Autorisation de versement du 1^{er} trimestre 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil, de l'autoriser à verser un premier acompte de la participation 2019 à l'association RÉCRÉA'LION chargée de l'accueil périscolaire, avant le vote du budget 2019, conformément à l'avenant au contrat de Délégation de Service Public en date du 7 janvier 2019, soit la somme de 11 303 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à verser à l'association RÉCRÉA'LION un premier acompte sur le montant de la participation 2019, qui sera voté au budget 2019, conformément à l'avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public) en date du 7 janvier 2019, soit la somme de 11 303 €.

2019-01-14/ Personnel – Actualisation des taux horaires pour le personnel mis à disposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune met à disposition certains agents (*agents des services techniques, personnel du service entretien, personnel des écoles*) pour certaines structures (*par exemple RÉCRÉA'LION*) et le temps passé est facturé selon un taux moyen calculé selon les coûts constatés sur l'année N-1.

Monsieur le Maire propose au Conseil de revaloriser les taux horaires qui sont refacturés en cas de mise à disposition du personnel, comme suit :

- Personnel des services techniques : 23.80 € TTC l'heure au lieu de 23.30 € en 2018 + 7 € pour véhicule, outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (*fourniture en plus à la charge du délégataire*).
- Personnel du service entretien : 19.60 € TTC au lieu de 19.20 € en 2018 (*les produits sont fournis par le délégataire*).
- Personnel des écoles : mis à disposition RECREA'LION : 18 €/heure.
- SISTO : 41.06 € de l'heure le dimanche + 7 € de l'heure pour le matériel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'actualiser pour l'année 2019, les taux horaires du personnel communal qui seront refacturés en cas de mise à disposition du personnel pour certaines structures, à savoir :
 - Personnel des services techniques : 23.80 € TTC l'heure au lieu de 23.30 € en 2018 + 7 € pour véhicule, outillage et matériel d'entretien utilisés si besoin (*fourniture en plus à la charge du délégataire*).
 - Personnel du service entretien : 19.60 € TTC au lieu de 19.20 € en 2018 (*les produits sont fournis par le délégataire*).
 - Personnel des écoles : mis à disposition RECREA'LION : 18 €/heure.
 - SISTO : 41.06 € de l'heure le dimanche + 7 € de l'heure pour le matériel.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-01-15/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Lotissement Les Tilleuls** : c'est l'entreprise LPR qui a été retenue pour la mission CSPS (Coordonnateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé), pour un montant de 1 294,00 € HT, soit 1 552,80 € TTC.

→ Commission « du PERSONNEL » du 21 décembre 2018

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

- « **Service administratif** : on va recruter une personne cette semaine pour un remplacement de deux mois à l'accueil en attendant l'arrivée d'un agent qui est bloqué 3 mois dans son poste actuel. Il y a un besoin de personnel car le recensement de la population va démarrer.
Ne soyez pas surpris s'il y a des têtes qui changent à l'accueil.
L'agent d'accueil actuel s'en va à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) au niveau du secrétariat des services techniques.
C'est pour cela qu'on va recruter cette semaine, il y a des personnes qui seraient disponibles dès lundi prochain pour que l'agent d'accueil actuel puisse prendre rapidement son poste car on l'a gardé jusqu'à maintenant mais il y a des besoins au niveau de la CCVHA. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 21 décembre 2018

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 25 janvier à 14h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ **Conseil privé** pour la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire :
Lundi 28 janvier 2019 à 20h30.

→ **Mme GAUTTIER** : « On reçoit régulièrement les revues de presse par le service communication avec les articles du Lion d'Angers, on reçoit aussi les articles où l'on parle de Segré mais on ne reçoit jamais les articles d'Andigné. Au mois de décembre on avait deux animations sur Andigné, je n'en ai vu aucune sur Andigné mais on arrive à voir Segré dernièrement. J'attends toujours les articles de journaux pour les archiver.

M MUHAMMAD : Oui ce n'est pas la première fois qu'on en parle ici, on a déjà fait remonter ces informations au prestataire et Andigné est bien intégré. Merci de nous le préciser pour faire remonter ces informations. »

→ **Mme HAMARD** : « Le recensement va démarrer sur notre commune le 17 janvier prochain, 9 agents recenseurs vont sillonner les rues du Lion d'Angers et d'Andigné. Ils vont vous remettre les documents que vous devrez remplir mais la nouveauté cette année vous pouvez répondre par Internet, vous aurez un code et un mot de passe, qui facilitera grandement la tâche des agents recenseurs. Tout simplement merci de leur faire un bon accueil. Ce recensement se termine le 16 février »

Clôture de la séance à 22h.

Prochain Conseil Municipal : lundi 4 février 2019 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Hugues SAULOUP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 4 FEVRIER 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, M Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

M Arnaud DAVID.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Isabelle VIGNERON qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absentes :

Mme Véronique BAUDEY.
Mme Nelly GAUTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul PARIS.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-02-01/ Bibliothèques (Hervé BAZIN et André) : signature conventions entre la CCVHA, la Commune et les Bibliothèques

Monsieur le Maire informe le Conseil que la prise de compétence Lecture Publique par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019 a pour Intérêt de :

- Mettre en œuvre une politique de lecture publique solidaire des populations et des territoires en garantissant l'équité d'accès au service,
- Mener des actions sur le territoire de manière cohérente et complémentaire,
- Mutualiser les compétences des bibliothécaires professionnel(le)s et d'outils d'animations.

L'objectif commun des trois parties est le développement et la promotion de la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants du territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions déterminant les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque et du service de Lecture Publique.

2019-02-02/ Bons de Tout-venant – modalités d'attribution pour l'année 2019, évolution

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire la délivrance de bons de pierres de qualité tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune pour l'année 2019, avec des modalités différentes des années précédentes, c'est-à-dire avec des bons valables uniquement pour l'année en cours, et ce en sollicitant les pétitionnaires pour une consommation de l'ensemble des bons délivrés en 2017 et 2018 avant le 31 décembre 2019.

Le principe de 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaires de chemin reste inchangé.

2019-02-03/ Numérotation au lieu-dit « REVION »

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une division parcellaire au lieu-dit « Revion » prévoyant la réhabilitation d'une maison existante et une nouvelle construction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'ajouter les numéros : 13, 15 et 19, permettant de différencier les habitations et ainsi permettre aux services de secours et postaux de bien les identifier.

2019-02-04/ Les Guenelles (rue du Courgeon) : transformateur

Suite au futur démantèlement du transformateur (propriété de la commune) situé aux Guenelles, il est nécessaire de se raccorder au réseau public de distribution d'électricité, afin d'assurer une continuité de fourniture d'électricité aux riverains.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS :
 - o La proposition de raccordement au réseau public de distribution d'électricité.
 - o La convention de raccordement.

Précise que la contribution au coût de raccordement s'élève à 1 812,84 € HT.

- A autorisé Monsieur le Maire à lancer un marché pour la destruction et le traitement des déchets pour enlever le transformateur existant, et à signer les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

2019-02-05/ Rues Mercier La Vendée, Anselme Bouvet et Candaise : acception d'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA)

Par délibération en date du 22 octobre 2018, la CCVHA a validé le principe d'une participation par fonds de concours pour les travaux de niveau 3 (reprofilage) effectués sur les rues Mercier La Vendée, Anselme Bouvet et Candaise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le versement d'un fonds de concours de la part de la CCVHA, d'un montant de 7 051,00 € HT.

2019-02-06/ Participation aux frais pour frelons asiatiques et signature convention avec la FDGDON 49 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité endogène.

Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À adhérer au plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la FDGDON 49,
- À signer la convention de participation de la FDGDON 49 au bénéfice des particuliers à hauteur de 50% des frais occasionnés, sans plafond, pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

2019-02-07/ Mairie – fourniture et pose de stores

Monsieur le Maire précise que la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) a choisi les stores d'occultation pour l'ensemble de leurs bureaux dans les étages du bâtiment de la Mairie. Il précise que c'est l'entreprise HOUDMON qui a été retenue pour le marché des stores.

A cet effet, Monsieur le Maire propose une installation similaire dans les bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise HOUDMON pour la fourniture et pose de 16 stores à rouleau manœuvrés par chaînettes, d'un montant de 6 591,00 € HT.

2019-02-08/ Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2019

M ROUSSEAU, Adjoint délégué aux Finances, a rappelé au Conseil que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus. M ROUSSEAU a indiqué que ce débat constitue une étape préalable au vote des budgets primitifs et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Après présentation des résultats de l'année 2018 et les orientations proposées pour 2019, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du D.O.B. pour les budgets de la commune du Lion d'Angers.

2019-02-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution. En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2019, pour février 2019 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

Gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE			INVESTISSEMENT	
ENFANCE	213	6E+05	bâti	Cuisine Ecole	Fourniture et pose de 6 plaques de protection bas de porte	Atelier MICHEL	HT	TTC
							418,10 €	501,72 €
TECHNIQUE	324	21318	bâti	Eglise Le Lion	Fourniture et pose d'une horloge de commande	BODET	1 991,00 €	2 389,20 €
TECHNIQUE	20	21311	bâti	Mairie	Fourniture et pose de 16 stores rouleaux avec chaînettes	HOUDMON	6 591,00 €	7 909,20 €
Gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE			INVESTISSEMENT	
TECHNIQUE	823	2152	EV	av. de l'Europe	Abattage arbres	GMS	HT	TTC
							2 742,00 €	3 290,40 €
TECHNIQUE	821	2152	Voirie	av. de l'Europe	Fosses pour plantations	Luc DURAND	3 248,00 €	3 897,60 €
TECHNIQUE	821	2152	Voirie	route d'Angers	Abattage 3 arbres et élagage arbres	GMS	3 165,00 €	3 798,00 €

TECHNIQUE	824	2158	Voirie	Guenelles rue du Courgeon	Transfo-tarif jaune	ENEDIS	1 812,84 €	2 175,41 €
-----------	-----	------	--------	---------------------------------	---------------------	--------	------------	------------

2019-02-10/ Autorisation de procéder à une demande de subvention DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) pour le projet de démolition et construction d'un nouveau DOJO et réalisation de deux terrains de TENNIS couverts et d'un terrain extérieur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande de subvention DETR sollicitée par délibération en date du 5 février 2018.

Toutefois, le projet ayant évolué notamment en raison des demandes de l'Architecte des Bâtiments de France, il convient de procéder à une nouvelle demande de subvention actualisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À procéder à une demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du projet susmentionné pour un montant global estimé à 1 480 000 € HT ;
Il précise que le montant de subvention demandé s'élève à 35 % du coût du projet soit 518 000 €.
- À signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

2019-02-11/ Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 4 décembre 2018 – Compétence Eaux Pluviales, Compétence Hydraulique Agricole et Intégration Voirie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la CLETC du 4 décembre 2018 pour la compétence Eaux Pluviales, la compétence Hydraulique Agricole et l'Intégration de Voirie.

2019-02-12/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ GAZ :

Dans le cadre de son nouveau marché 2019, le SIEMML a proposé un regroupement des collectivités pour optimiser l'achat d'énergie : le gaz.

Monsieur le Maire signera le mandat d'autorisation de communication des données entre GRDF et le SIEMML.

→ FREE Mobile – antenne Andigné

L'entreprise FREE Mobile a informé la Commune d'un réseau d'eau sous le premier projet d'implantation de l'antenne.

Aussi, Monsieur le Maire a présenté le nouveau positionnement de l'antenne en conséquence de cette contrainte.

Clôture de la séance à 22h30.

Fait au Lion d'Angers, le 5 février 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 22 février 2019.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 4 FEVRIER 2019
P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 2 rue du Courgeon au Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHÉ, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, M Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

M Amaud DAVID.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
Mme Isabelle VIGNERON qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absentes :

Mme Véronique BAUDEY.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : M Jean-Paul PARIS.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

1/ d'ajouter le point suivant :

Commission « Finances » :

- ⇒ **Autorisation de procéder à une demande de subvention DETR pour le projet de démolition et construction d'un nouveau DOJO et réalisation de deux terrains de TENNIS couverts et d'un terrain extérieur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande de subvention DETR sollicitée par délibération en date du 5 février 2018.

Toutefois, le projet ayant évolué notamment en raison des demandes de l'Architecte des Bâtiments de France, il convient de procéder à une nouvelle demande de subvention actualisée.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à une demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du projet susmentionné, pour un montant global estimé à 1 480 000 € HT.

Il précise que le montant de subvention demandé s'élève à 35 % du coût du projet soit 518 000 €.

Adoption à l'unanimité

2/ la précision suivante :

La convention de la FDGDON 49 reçue ce jour, est déposée ce soir sur table concernant :

Commission « Voirie » :

- ⇒ **Participation aux frais pour frelons asiatiques et signature convention avec la FDGDON 49 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)**

Adoption à l'unanimité

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 29 janvier 2019.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Vote concernant les marchés de travaux, notamment :
 - Ecole de musique de Châteauneuf-sur-Sarthe
- ✓ Future maison de la Communauté de Communes dans les bâtiments de la mairie du Lion d'Angers.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Didier FUSELIEZ

Compte rendu du 10 janvier 2019 :

Le PEDT (projet éducatif territorial) : est à remettre en place. Le sujet sera abordé à un prochain Conseil suite aux différentes rencontres prévues avec l'association RÉCRÉA'LION, les écoles et la cantine d'Edmond / **La cantine d'Edmond** a été contrôlée par les services départementaux sanitaires qui ont visité la restauration, le rapport est très satisfaisant, ils vont pouvoir apposer un macaron « niveau d'hygiène », bravo à eux.

Prochaine commission Affaires Scolaires : le 28 février à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 17 janvier 2019 :

Journal du Lion septembre/octobre/novembre : se focaliser sur l'histoire de la commune au travers des rues et des bâtiments emblématiques, ce qui permettra de faire le lien entre le patrimoine, la culture, l'histoire, la voirie et le tourisme / **Film sur le site Internet** : a été visualisé sur Facebook plus de 3 000 fois par 10 200 personnes / **Budget 2019** : réflexion en cours sur de nouvelles idées, en particulier un cinéma de plein air.

2019-02-01/ Bibliothèques (Hervé BAZIN et Andigné) : signature conventions entre la CCVHA, la Commune et les Bibliothèques

Monsieur le Maire informe le Conseil que la prise de compétence Lecture Publique par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019 a pour intérêt de :

- Mettre en œuvre une politique de lecture publique solidaire des populations et des territoires en garantissant l'équité d'accès au service,
- Mener des actions sur le territoire de manière cohérente et complémentaire,
- Mutualiser les compétences des bibliothécaires professionnel(le)s et d'outils d'animations.

L'objectif commun des trois parties est le développement et la promotion de la lecture, et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les conventions déterminant les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque et du service de Lecture Publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions entre la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), les Bibliothèques et la Commune, qui déterminent les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque et du service de Lecture Publique.

Prochaine commission Communication : le 21 février à 20h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 22 janvier 2019 :

➤ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 permis de construire
- 5 déclarations préalables
- 7 certificats d'urbanisme
- 3 DIA (déclarations d'intention d'alléner).

Bilan d'activités du service d'autorisation du droit des sols pour l'année 2018 :
59 permis de construire ont été déposés en mairie dont 33 logements de créés et 141 certificats d'urbanisme.

M CHALET ajoute : « J'ai fait un calcul sur l'ensemble des dossiers d'urbanisme :

- En 2018 : 345 dossiers
- 2017 : 327
- 2016 : 308
- 2015 : 264
- 2014 : 284
- 2013 : 227.

On est toujours sur une base entre 30 et 35 permis de construire, on respecte bien le cadre du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Cela montre la vitalité de notre commune mais aussi le travail qui est réalisé par les services de la commune, parce que derrière il y a l'accueil, le Conseil...etc. Madame la Directrice vous remerciera le personnel. »

/ Commercialisation du lotissement des Tilleuls : sur 12 lots, 10 sont vendus / **Disponibilités foncières :** lotissement des Dolières : reste 2 lots ; **ZAC de DURVAL :** reste 8 lots sur 32 pour la tranche 4 ; **ZAC Jules Verne :** 5 lots restants dont 2 sous option et le projet carré neuf : 6 constructions restent à réaliser /

M CHALET : « Nous avons rencontré le cabinet BESNIER Aménagement, à la prochaine commission nous vous présenterons un premier avant-projet d'aménagement de la tranche 5 de DURVAL (celle qui est de l'autre côté de la voie), ainsi que le projet pour la ferme de DURVAL, cet ensemble-là représente environ 50 lots, l'objectif pour le cabinet BESNIER c'est de faire la viabilisation en cours d'été pour que ces terrains soient disponibles en construction pour l'année 2020. »

/ Point sur les chemins : 69 chemins ruraux intégrés à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ; 43 chemins privés bénéficiant de bons pierres pour un coût annuel d'environ 2 000 € et 5 chemins communaux non intégrés.

2019-02-02/ Bons de Tout-venant – modalités d'attribution pour l'année 2019, évolution

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune délivre des bons de pierres de qualité tout-venant aux propriétaires de chemins privés sur la commune. Afin de prendre en compte les évolutions de la législation, Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire cette opération pour l'année 2019 avec des modalités différentes des années précédentes, c'est-à-dire avec des bons valables uniquement pour l'année en cours, et ce en sollicitant les pétitionnaires pour une consommation de l'ensemble des bons délivrés en 2017 et 2018 avant le 31 décembre 2019.

Le principe de 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaires de chemin reste inchangé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire les bons de Tout-venant pour l'année 2019 avec des modalités différentes des années précédentes, c'est-à-dire avec des bons valables uniquement pour l'année en cours, et ce en sollicitant les pétitionnaires pour une consommation de l'ensemble des bons délivrés en 2017 et 2018 avant le 31 décembre 2019.
- Le principe de 3 tonnes délivrées pour 100 mètres linéaires de chemin reste inchangé.

2019-02-03/ Lieu-dit « REVION » : numérotation

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une division parcellaire au lieu-dit « REVION » prévoyant la réhabilitation d'une maison existante et une nouvelle construction.

Aussi, afin de les différencier et permettre aux services de secours et postaux de bien les identifier, Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter des numéros permettant de différencier les habitations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la numérotation du lieu-dit « REVION ».

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 22 janvier 2019 :

Square des Villes Jumelées : maintenant que les arbres ont été coupés, il est nécessaire de réaménager cette place, les membres de la commission étudient la possibilité de faire de ce square un lieu d'accueil en conservant l'accès à la mairie et y implantant de nouveaux arbres et du mobilier urbain : tables, bancs / **Pigeons :** d'après le rapport de la FDGDON

(Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) il y a entre 100 et 150 pigeons au Lion d'Angers, on les trouve sous le pont et à proximité des lieux où ils peuvent se nourrir. Différentes solutions sont proposées par la FDGDON pour tenter de réduire cette population. Il y a d'abord le piégeage avec des cages disposées à plusieurs endroits, par exemple sous le pont et éventuellement dans des greniers abandonnés ou à proximité de l'église. La deuxième proposition est la remise en état du pigeonier. La troisième proposition c'est l'éclairage du clocher jour et nuit pour attirer les pigeons et y loger des cages. Une autre proposition c'est l'interdiction de nourrir les pigeons, actée par un arrêté municipal et continuer les tirs avec plus ou moins de succès. Les différentes actions sont en étude par les services techniques et certaines seront prioritaires / **Avenue de l'Europe** : abattage de 26 arbres, dessouchage, replantation réalisée en régie et reprofilage pris en charge par la Communauté de communes / **Route d'Angers** : après la chute d'un arbre une expertise fait apparaître la fragilité de 3 Tilleuls, par sécurité ils seront abattus et taillés pour les autres / **Marché hebdomadaire** : évacuation des cartons SISTO.

2019-02-04/ Les Guenelles (rue du Courgeon) : transformateur

Suite au futur démantèlement du transformateur (propriété de la commune) situé aux Guenelles, il est nécessaire de se raccorder au réseau public de distribution d'électricité, afin d'assurer une continuité de fourniture d'électricité aux riverains.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer avec ENEDIS :

- La proposition de raccordement au réseau public de distribution d'électricité.
- La convention de raccordement.

La contribution au coût de raccordement s'élève à 1 812,84 € HT.

De plus, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à lancer un marché pour la destruction et le traitement des déchets pour enlever le transformateur existant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition d'ENEDIS pour le raccordement au réseau public de distribution d'électricité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement avec ENEDIS, pour un coût de raccordement qui s'élève à 1 812,84 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer un marché pour la destruction et le traitement des déchets pour enlever le transformateur existant.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente décision.

2019-02-05/ Rues Mercier La Vendée, Anselme Bouvet et Candaise : acception d'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA)

Par délibération en date du 22 octobre 2018, la CCVHA a validé le principe d'une participation par fonds de concours pour les travaux de niveau 3 (reprofilage) effectués sur les rues Mercier La Vendée, Anselme Bouvet et Candaise.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter le versement d'un fonds de concours de la part de la CCVHA, d'un montant de 7 051,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d'un fonds de concours de la part de la CCVHA, d'un montant de 7 051,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-02-06/ Participation aux frais pour frelons asiatiques et signature convention avec la FDGDON 49 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité endogène.

Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la FDGDON 49, et de l'autoriser à signer la convention de participation de la FDGDON au bénéfice des particuliers à hauteur de 50% des frais occasionnés, sans plafond, pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

M CHALET : « C'est une évolution, même lorsqu'on est sur le domaine privé cela veut dire que s'il y a destruction du nid, il y aura participation de la commune à hauteur de 50 % du coût et à condition que cela passe par la FDGDON. Nous mettrons aussi à disposition des Lionnais des pièges à frelons qui pourront être mis gratuitement en prévention. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte d'adhérer au plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique, proposé par la FDGDON 49 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation avec la FDGDON 49, fixant la mise en place d'un partenariat, les modalités de prise en charge des interventions par la Commune, et les modalités de versement du financement.

❖ **Informations :**

→ **GAZ :**

Dans le cadre de son nouveau marché 2019, le SIEMML propose un regroupement des collectivités pour optimiser l'achat d'énergie : le gaz.

Monsieur le Maire signera le mandat d'autorisation de communication des données entre GRDF et le SIEMML.

→ **FREE Mobile – antenne Andigné**

L'entreprise FREE Mobile informe la Commune d'un réseau d'eau sous le premier projet d'implantation de l'antenne.

Aussi, Monsieur le Maire présente le nouveau positionnement de l'antenne en conséquence de cette contrainte.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le 18 février à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CROSVILLE

Compte rendu du 17 janvier 2019 :

Dossiers sociaux : 3 demandes d'aide financière ; 1 dossier hébergement personne adulte handicapée ; 1 dossier hébergement EHPAD ; Bilan annuel des dossiers d'aides aux vacances/sports : 710,50 € ont été versés en 2018 / **Galette de la Banque Alimentaire :** le 12 février à Thorigné d'Anjou.

Prochaine commission CCAS : le 26 février à 19h30.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 16 janvier 2019 :

FORUM des Associations 2019 : après enquête menée auprès des associations Lionnaises, la commission confirme que le forum se tiendra le samedi 7 septembre 2019, toujours salle de la Mare aux Coqs. Nous modifions cependant les horaires : 9h à 12h30 /

Demandes de subventions : nous avons commencé à étudier l'attribution des subventions que nous poursuivrons lors de notre prochaine rencontre.

Prochaine commission Vie Associative : le 13 février à 20h.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 21 janvier 2019 :

Un point a été fait sur les travaux validés en 2018 et restant à réaliser : étanchéité châteaux église du Lion d'Angers réalisé fin janvier. Travaux sur l'église d'Andigné à suivre. Transformateur école : pose compteur par ENEDIS en février. Parquet salle de danse : pendant les vacances scolaires de février. Pose rideaux métalliques à l'espace Emile Joulain en février. Changement fenêtre cantine. Reprise couloir à la perception début mars / **Mairie** : fleurissement : difficulté mise en place support jardinière sur la façade de la mairie sans accroche dans les tuffeaux. Il est envisagé de limiter au fronton central le fleurissement sur fenêtres / **DOJO - TENNIS** : présentation planning prévisionnel des travaux. Déplacement bâtiment actuel tennis, démontage et remontage pour installation aux jardins familiaux pour entreposer le matériel commun. Une dalle béton va être chiffrée, et une autorisation de travaux déposée / **Préparation budgétaire 2019** : les membres de la commission ont finalisé la préparation budgétaire 2019, et les projets envisagés / **Proposition animation Journée du Patrimoine** : pour permettre notamment aux nouveaux Lonnais de connaître l'histoire des bâtiments communaux, leur 1^{ère} fonction, et leur évolution, il est envisagé une animation lors de la journée du patrimoine en septembre / **Informations et devis divers** : le nettoyage du praticable de gym va être fait pendant la 1^{ère} semaine des vacances de février par l'entreprise Anjou Hygiène Service.

2019-02-07/ Mairie – fourniture et pose de stores

Monsieur le Maire précise que la CCVHA a choisi les stores d'occultation pour l'ensemble de leurs bureaux dans les étages du bâtiment de la Mairie. Il précise que c'est l'entreprise HOUDMON qui a été retenue pour le marché des stores.

A cet effet, Monsieur le Maire propose une installation similaire dans les bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise HOUDMON pour la fourniture et pose de 16 stores à rouleau manœuvrés par chaînes, d'un montant de 6 591,00 € HT, et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Patrimoine : le 18 février à 18h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 25 janvier 2019 :

2019-02-08/ Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2019

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil a été invité à débattre.

Mme MELLIER : « Un sujet que je voulais aborder c'est le devenir de la salle David d'Angers. Elle a été utilisée pour les locaux de la mairie lors des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville, mais les agents sont retournés dans les locaux de la mairie qui va être totalement opérationnelle et qui sera « Mairie et Communauté de communes ». La salle n'est donc plus utilisée aujourd'hui, elle était mise à disposition autrefois comme une salle communale, qui servait pour des réunions, des sépultures... On a à côté la Bibliothèque qui est trop exigüe, on n'a pas de passage possible pour un fauteuil roulant entre les allées d'étagères, des étagères manquent pour exposer les livres, la bibliothèque est trop petite, donc il y a une vraie réflexion à faire sur l'utilisation de cet espace-là. On va acheter l'école Ste Claire, que faire de ce nouveau bâtiment ? Que faire de ce bâtiment qu'on a aujourd'hui qui est la salle David d'Angers ? J'en ai parlé en commission et je proposais de faire une étude pour voir les possibilités de créer à cet endroit-là. Tout à l'heure, j'entendais de faire une animation pour un cinéma de plein air, mais pourquoi pas au Lion d'Angers avoir une salle où on peut effectivement faire des projections même avec un public assez réduit, avec une vraie possibilité de fauteuils en gradin, et de faire une salle un peu culturelle qui manque énormément. Ce bâtiment-là étant sur deux étages, je me disais pourquoi ne pas mettre un architecte pour voir s'il y a une faisabilité, j'ai évoqué cela au DOB la semaine dernière, je sais que depuis beaucoup s'en sont émus du déplacement éventuel de la bibliothèque. Aujourd'hui on est en débat, avant de lancer quelque chose, j'aimerais savoir si on lance quelque chose ou pas, ou si d'une façon définitive on dit la bibliothèque est là et va s'agrandir sur la salle David d'Angers, et le débat est clos. Je trouve qu'il est important de savoir si l'on continue dans cette optique-là, peut-être qu'il n'y a rien de possible, on va aménager le square, je trouve que c'est important aujourd'hui de voir si on va plus loin ou pas, j'en ai parlé en commission ce soir on est plus nombreux, je n'ai pas d'apriori mais je ne veux pas qu'on travaille pour rien, je propose une étude mais si le débat est trop conflictuel pour déplacer la bibliothèque, le débat est clos. Je vous propose de rebondir s'il y en a qui ont des choses à dire.

M le Maire : Je veux bien dire un petit mot, il y a un sujet timing très rapidement dans les 15 jours 3 semaines qui viennent, la bibliothèque ne sait pas où ranger les livres qu'ils ont achetés. Je ne suis pas opposé à ce qu'il y ait un débat de fond sur l'emplacement futur de la bibliothèque dans 3, 4, 5 ans...qu'on fasse une étude sur le reconditionnement de David d'Angers je n'ai pas d'objection, par contre je suis certain que dans 3 semaines il nous faut trouver une solution pour la bibliothèque, donc je déconnecterai complètement les 2 dossiers, aujourd'hui quoi qu'on fasse sur David d'Angers j'allais dire à terme nous n'avons pas d'autre espace pour la bibliothèque avant 1 an, 2 ans, 3 ans...donc je suis quasiment certain que la décision immédiate est qu'il faut dire à la bibliothèque de prendre le restant. On ne peut pas faire cela sans faire un minimum de choses (faux plafond, éclairage...) parce que de toute façon quel que soit l'avenir de ce bâtiment il faudra le réinvestir. La seule chose dont nous sommes sûrs ce soir est que le bâtiment a un intérêt public. Il est à côté du bâtiment siège Mairie/Communauté de communes, cela le rend d'intérêt public.

Mme MELLIER : Je suis complètement d'accord de toute façon la bibliothèque il faut l'agrandir, mais là où je suis un peu moins d'accord c'est de faire des travaux. Si on fait des travaux (faux plafond, éclairage...) si on sait que dans 18 mois, 2 ans la bibliothèque part, je ne suis pas favorable pour un hiver. Est-ce que cela vaut le coup de faire des travaux pour aller faire des lectures de contes 2 fois par mois... C'est un sujet.

M le Maire : S'il faut dépenser 20 000 € je suis d'accord cela fait cher, mais on a fait des travaux en règle et pour moi ce ne sont pas des travaux qui prêtent à grosse conséquence, ce n'est pas des milliers d'euros. On est capable de faire quelque chose de pas cher qui n'engage pas l'avenir. Je me vois mal mettre la bibliothèque dedans, on y a vécu 1 an l'année dernière pendant les travaux cela a coûté une fortune en énergie, on est certain d'y passer à mini 2 hivers peut-être 3, économiquement ce sera rentable de mettre un sous-plafond. Ce n'est pas agréable d'avoir une bibliothèque où il fait froid ; La parole est à tout le monde.

M SIRJEAN : Est-ce qu'il va y avoir une réflexion qui va être faite sur le bâtiment de l'école Ste Claire, pour anticiper ?

M le Maire : Oui mais on ne va pas l'avoir tout de suite, en 2021. Il n'y a aucune difficulté de faire une réflexion puisque c'est dans le prochain mandat. Sur le fait de mettre immédiatement la bibliothèque j'ai besoin de votre avis. Pour moi il faut chiffrer au minimum. On va revoir intégralement ce bâtiment dans le cadre d'une étude thermique.

Mme HAMARD : Aujourd'hui on vient de voter la compétence Communauté de communes cela veut dire qu'il va y avoir de plus en plus d'animations c'est ce que j'ai lu dans la convention, la Communauté de communes doit organiser de plus en plus animations, il y a aussi un nombre important de famille qui vient à la bibliothèque, aujourd'hui c'est très difficile, on ne peut pas limiter la participation de la bibliothèque au niveau des familles et des enfants, on a quand même quelque chose à court terme à trouver, qui peut durer au moins 3 ans.

Mme MELLIER : Je n'ai jamais remis en cause les besoins de la bibliothèque, le sujet n'était pas là.

M le Maire : Nous sommes d'accord. Il y a eu une très forte hausse des utilisateurs de la bibliothèque en 2018, les travaux qui seront fait devant vont redonner une autre activité supplémentaire, on sait que 2019, 2020, 2021, tout pendant qu'elle est là l'utilisation va fortement croître

Mme HAMARD : Sans faire trop de travaux, on leur doit un minimum de confort, c'est-à-dire du chauffage, un espace. Attention aux coûts, il a fait chaud cet été et froid l'hiver. Pour moi il faut chiffrer et surtout avoir la réflexion.

M CHALET : Sans préjugé, ce qui est important, c'est que la bibliothèque a aujourd'hui environ 300 adhérents, il faut amener autour du centre-ville une vie, il faut amener des ingrédients autour.

M le Maire : On avance sur le fait de faire un minima de travaux.

Mme BOUCHET : Je ne vois pas comment participer à la discussion car on n'a pas idée des coûts d'énergie, entre les coûts d'énergie sur 3 hivers et les coûts de travaux et l'économie d'énergie c'est ça l'enjeu mais on ne sait pas combien cela va coûter, comparer à des coûts de travaux qu'est-ce que cela donnerait ?

Mme MELLIER : Lors de la prochaine commission Patrimoine, on va voir les consommations énergétiques de tous les bâtiments donc on pourra faire un point lors du prochain Conseil, on pourra faire le comparatif de l'hiver dernier où il y avait les bureaux, sachant que la bibliothèque n'est pas utilisée tout le temps comme les bureaux.

M le Maire : Il faut se pencher sur le sujet.

Mme MELLIER : Moi ce qui m'inquiète c'est de faire un faux plafond et de chauffer aussi l'étage.

M le Maire : Non il ne faut pas chauffer l'étage.

Mme MELLIER : J'entends la bibliothèque qui manque de place pour couvrir les livres... aujourd'hui ils utilisent l'étage pour couvrir, l'étage est utilisé à moitié, la porte va s'ouvrir et ils vont continuer à utiliser l'autre partie, si l'on met un faux plafond qui est isolé et qu'au-dessus c'est utilisé, je ne vois pas l'intérêt. Il faut voir leur besoin.»

Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, pour les budgets de la ville du Lion d'Angers.

2019-02-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour février 2019 les crédits listés dans le tableau ci-après, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

Gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE			INVESTISSEMENT	
ENFANCE	213	6E+05	bâti	Cuisine Ecole	Fourniture et pose de 6 plaques de protection bas de porte	Atelier MICHEL	HT	TTC
							418,10 €	501,72 €
TECHNIQUE	324	21318	bâti	Eglise Le Lion	Fourniture et pose d'une horloge de commande	BODET	1 991,00 €	2 389,20 €
TECHNIQUE	20	21311	bâti	Mairie	Fourniture et pose de 16 stores rouleaux avec chainettes	HOUDMON	6 591,00 €	7 909,20 €
Gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE			INVESTISSEMENT	
TECHNIQUE	823	2152	EV	av. de l'Europe	Abattage arbres	GMS	HT	TTC
							2 742,00 €	3 290,40 €
TECHNIQUE	821	2152	Voirie	av. de l'Europe	Fosses pour plantations	Luc DURAND	3 248,00 €	3 897,60 €
TECHNIQUE	821	2152	Voirie	route d'Angers	Abattage 3 arbres et élagage arbres	GMS	3 165,00 €	3 798,00 €
TECHNIQUE	824	2158	Voirie	Guenelles rue du Courgeon	Transfo-tarif jaune	ENEDIS	1 812,84 €	2 175,41 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

2019-02-10/ Autorisation de procéder à une demande de subvention DETR pour le projet de démolition et construction d'un nouveau DOJO et réalisation de deux terrains de TENNIS couverts et d'un terrain extérieur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande de subvention DETR sollicitée par délibération en date du 5 février 2018.

Toutefois, le projet ayant évolué notamment en raison des demandes de l'Architecte des Bâtiments de France, il convient de procéder à une nouvelle demande de subvention actualisée.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à une demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du projet susmentionné, pour un montant global estimé à 1 480 000 € HT.

Il précise que le montant de subvention demandé s'élève à 35 % du coût du projet soit 518 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre du projet de démolition et construction d'un nouveau DOJO et la réalisation de deux terrains de TENNIS couverts et d'un terrain extérieur, pour un montant global estimé à 1 480 000 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

→ Commission « du PERSONNEL » du 25 janvier 2019 :

M ROUSSEAU a apporté quelques informations lors du DOB (débat d'orientation budgétaire) :

- Départ de l'agent d'accueil le 11 janvier
- Remplacement temporaire de cet agent (pendant 2 mois) en attente de l'arrivée de l'agent prévue le 11 mars
- Mise en disponibilité du responsable du service urbanisme, départ le 15 mars, recrutement en cours : entretiens prévus le 6 février
- Départ à la retraite de deux agents (le 31 juillet et le 31 août)
- Fin de la concession de logement pour un agent
- Réflexion pour le gardiennage du complexe sportif
- Contrats aidés : fin de contrats : l'un le 23 avril et l'autre le 25 avril.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 25 janvier 2019 :

2019-02-11/ Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 4 décembre 2018 – Compétence Eaux Pluviales, Compétence Hydraulique Agricole et Intégration Voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC en date du 4 décembre 2018 pour la compétence Eaux Pluviales, la compétence Hydraulique Agricole et l'intégration de Voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide et entérine le rapport de la CLETC du 4 décembre 2018, concernant la compétence Eaux Pluviales, la compétence Hydraulique Agricole et l'intégration de Voirie, tel que proposé et présenté en séance.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 22 février à 14h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ **Conseil privé** : lundi 18 mars à 20h30 : analyse des Comptes Administratifs 2018 et préparation des Budgets Primitifs 2019.

→ **Conseil public** : lundi 1^{er} avril à 20h30 : vote des Budgets (général et annexes).

Mme HAMARD : « Officiellement le recensement se termine le 16 février, mais les consignes de l'INSEE sont que nous devrions avoir fait 85 à 90 % de toute la collecte à la fin de la semaine, après il y a les vacances, il faut que tout le monde se sente concerné par ça, qu'on soit les ambassadeurs, il faut que les gens sachent que s'ils ne font pas par Internet ils peuvent toujours le faire avec des formulaires papier, parce qu'il y a des difficultés parfois avec Internet et on a des secteurs on attend 50 retours Internet que nous n'avons pas, c'est énorme pour un district ce sont dans les nouveaux quartiers, c'est vraiment une interrogation. Je voulais juste faire une petite piqure de rappel pour faire passer le message, la nécessité de ce recensement et l'obligation de répondre.

M le Maire : Cette information est indiquée sur le panneau électronique car il est urgent de se mobiliser. »

Clôture de la séance à 22h30.

Prochain Conseil Municipal : lundi 4 mars 2019 à 20h30.

Le Maire,

Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Jean-Paul PARIS



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 4 MARS 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six février deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
Mme Sandrine SOYÉ qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Isabelle VIGNERON qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absentes :

Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BARTHE.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	32
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-03-01/ Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté la participation aux communes extérieures pour les enfants domiciliés chez elles, et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD. La participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves.

Pour l'année scolaire 2018/2019 la participation proposée par enfant est de :

Ecole maternelle : 1 143.05 € (1 105.02 € en 2018)

- fonctionnement école : 948.52 €
- fournitures scolaires : 28.05 €
- récompenses scolaires : 17.46 €
- arbre de Noël : 16.63 €
- fonctionnement cantine : 132.39 €

Ecole élémentaire : 492.60 € (478.87 € en 2018)

- fonctionnement école : 314.70 €
- fournitures scolaires : 28.05 €
- récompenses scolaires : 17.46 €
- fonctionnement cantine : 132.39 €

2019-03-02/ Terrain de pétanque (Isle aux Enfants) : versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'opération d'extension de l'éclairage public du terrain de pétanque (n°176.18.14.01 et n°176.18.14.02)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEML pour l'opération d'extension de l'éclairage public du terrain de pétanque à l'Isle aux Enfants :

- Montant de la dépense : 5 420,14 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 4 065,11 €

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au BP 2019.

2019-03-03/ Marché vidéo-protection : autorisation de signature du marché avec l'entreprise ERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 3 décembre 2018 autorisant le Maire à lancer le marché relatif à la vidéo-protection. Dans ce cadre, la collectivité a été épaulée par le maître d'œuvre C3S afin d'installer la vidéo-protection sur la commune du Lion d'Angers. En conséquence, un dossier de consultation des entreprises a été réalisé comportant une tranche ferme et quatre tranches optionnelles afin non seulement de permettre d'étaler l'investissement au-delà d'une année budgétaire mais aussi de séparer ce qui est destiné à la protection de la zone d'activité de la Sablonnière qui sera pris en charge par l'intercommunalité (Tranche n°4).

Lors de la COMAPA (Commission d'appel d'offres pour un marché à procédure adaptée) en date du 8 février 2019, il est apparu opportun de réaliser l'ensemble des tranches afin d'une part de bénéficier de la réduction des coûts induite par la réalisation de l'ensemble des travaux en même temps, et afin d'autre part de conserver la cohérence de l'architecture du cahier des charges produit en concertation avec la cellule de la prévention technique de la malveillance 49.

A noter que nous avons déposé un dossier de demande de subvention FIPD qui sera étudié avant l'été.

Après en avoir délibéré, avec 30 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise ERS pour un montant de travaux de 121 270,91 € HT, et un montant de maintenance pour 3 ans de 14 400,00 € HT, lequel se décompose comme suit :

- Tranche ferme : Entrées de ville (6 caméras) + plateforme système ;
- Tranche optionnelle 1 : Centre-ville (4 caméras) ;
- Tranche optionnelle 2 : Complexe sportif (4 caméras) ;
- Tranche optionnelle 3 : Groupe scolaire et bâtiments communautaires (1 caméra) ;
- Tranche optionnelle 4 : ZA La Sablonnière (3 caméras).

2019-03-04/ Marché vidéo-protection : versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'opération d'extension de l'éclairage public de la Vidéo-protection (n°176.18.13.01)

Après en avoir délibéré, avec 30 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEML pour l'opération d'extension de l'éclairage public de la Vidéo-protection :

- Montant de la dépense : 36 024,46 € net de taxe
- Fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 27 018,35 €

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au BP 2019.

2019-03-05/ Marché vidéo-protection : participation de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) à un fonds de concours avec la commune du Lion d'Angers

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au titre des travaux de la vidéo-protection, une partie des prestations étant dédiée à la zone de la Sablonnière, la CCVHA prendra en charge

les travaux en référence à cette zone ainsi que le prorata du serveur principal et de la maintenance au titre d'un fonds de concours.

Cette participation communautaire à destination de la commune s'élève à un montant de 36 057 € HT en investissement et un montant de 2 400 € en fonctionnement. Ces travaux seront réalisés en même temps que le marché global.

Après en avoir délibéré, avec 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a acté la participation de la CCVHA à un fonds de concours avec la Commune du Lion d'Angers concernant les travaux de la vidéo-protection susmentionnés ci-dessus.

2019-03-06/ Square des Villes Jumelées : lancement marché maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de contracter avec le cabinet LIGEIS pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un forfait d'un montant de 5 380,00 € HT, afin de gérer l'aménagement du square des Villes Jumelées.

Les travaux d'aménagement consisteront au changement des candélabres, modification des circulations, création d'espaces verts de repos, création d'une placette.

2019-03-07/ Demandes de subventions au titre des Amendes de police : travaux d'aménagement rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ces travaux consistent à reprendre l'ensemble des aménagements de ces rues du cœur de ville, pour faciliter les échanges et y créer une zone 30 pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les piétons et les véhicules. Ces demandes de subvention ont fait l'objet d'une présentation et d'une information à la commission voirie du 18 février 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À déposer, au nom de la Commune, deux demandes de subventions auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée.
- À signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2019-03-08/ Classement de la Voie RD 775 dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle que le département a réalisé la mise à 2x2 voies de la RD775, comprise entre la déviation de Longuenée-en-Anjou et celle du Lion d'Angers.

La création de ce contournement nécessite le déclassement de sections de routes départementales en vue de leur classement dans la voirie communale.

La réalisation de cette section de 2x2 voies a nécessité la création de voies nouvelles de substitution à la RD775, qui ont vocation à être classées dans le domaine public communal.

Les travaux de remise en état étant réalisés, la commune accepte le transfert des sections.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a acté le classement de la voie RD 775 dans le domaine public communal.

2019-03-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2019, pour mars 2019 les crédits nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
				Espace Emile JOULAIN			
				Grilles réfrigérateur	BENARD	840,00 €	1 008,00 €
SPORT	411	2188	BATI	Salle de Gym			
				Matériel (2 agrès)	GYMNOVA	1 072,00 €	1 286,40 €
FINANCES	20	2184	BATI	Mobilier			
				Tables	COMAT & VALCO	1 330,60 €	1 596,72 €
FINANCES	20	2188	BATI	Panneaux électoraux	COMAT & VALCO	761,04 €	913,25 €
SPORT	411	2188	BATI	Coubertin			
				Vitrine	COMAT & VALCO	112,80 €	135,36 €
SPORT	411	2135	BATI	Douches (qt 2)	ANJOU ENERGIE	564,00 €	676,80 €
SPORT	411	2135	BATI	Vannes d'arrêt (qt 9)	ANJOU ENERGIE	374,94 €	449,93 €
FINANCES	20	21311	BATI	Mairie			
				Prises ext façade (R+2)	ATEBI	235,62 €	282,74 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
FINANCES	814	204171	ESPV	Terrain de pétanque (Isle aux Enfants)			
				Mise en œuvre éclairage terrain	SIEML		4 065,11 €
FINANCES	20	6156	BATI	Vidéo-protection			
				Marché travaux+maintenance	ERS	121 270,91 €	145 525,09 €
				Fonds de concours	SIEML		27 018,35 €
FINANCES	824	2152	ESPV	Square Villes Jumelées			
				Mission maîtrise d'œuvre	LIGEIS	5 380,00 €	6 456,00 €
ATELIER	823	2158	ESPV	Matériel			
				Débroussailleuses élec (qt 2)	ESPACE EMERAUDE	1 876,25 €	2 251,50 €
ATELIER	823	2158	ESPV	Batterie (qt 1) KUBOTA	ESPACE EMERAUDE	1 276,98 €	1 532,38 €
ATELIER	823	2158	ESPV	Taille Haie élec (qt 1)	ESPACE EMERAUDE	597,05 €	716,46 €
ATELIER	810	2121	ESPV	Plantes			
				Av Europe (arbres, tuteurs), Barillerie, Chatelier, Tilleuls, rte Thorigné, merlon rte d'Angers	VEGETAL SERVICES	1 906,88 €	2 288,26 €
ATELIER	821	2152	VOI	Voirie			
				Potelet rue Bouvet (qt2)	DECLIC	383,00 €	459,60 €
ATELIER	821	2152	VOI	Potelet carrefour Tilleuls (qt 12+résine)	PIGEON	3 510,00 €	4 212,00 €
ATELIER	824	2128	VOI	Poteau clôture Andigné	GUET	115,81 €	138,97 €
ATELIER	821	2152	VOI	Mât galva (rue Général Leclerc, priorité droite)	NADIA	61,11 €	73,33 €
ATELIER	810	6238	ESPV	Affiches espaces verts (A4, qt 30)	ATELIER DU LION	327,00 €	392,40 €

2019-03-10/ Personnel : mise en place d'une astreinte semaine pour le personnel des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 7 décembre 2015 instaurant la continuité de l'astreinte du week-end pour le personnel des services techniques dans le cadre de la mutualisation. Il apparaît désormais nécessaire à l'exercice de la continuité du service public de mettre également en place une astreinte semaine en plus de celle existante du week-end.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la mise en place d'une astreinte semaine à compter du mois de mars 2019, et après avis du Comité Technique.

Clôture de la séance à 22h05.

Fait au Lion d'Angers, le 5 mars 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 22 mars 2019.

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 4 MARS 2019

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six février deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Hugues SAULOUP, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Bernard MENANT.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
Mme Sandrine SOYÉ, qui a donné pouvoir à M Alain DAILLEZ.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absentes :

Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie BARTHE.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	32
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2019 :** reporté à la séance du Conseil du mois d'avril 2019.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 28 février 2019.**

- ✓ Transfert du siège de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) à l'Hôtel de Ville place Charles de Gaulle au Lion d'Angers
- ✓ Vote d'un nouveau membre du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- ✓ Dossier technique : ventes de parcelles
- ✓ Débat d'Orientations Budgétaires (transferts de compétences et effectifs humains).

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 18 février 2019 :

Budget de fonctionnement 2018 : une présentation des dépenses de fonctionnement des bâtiments communaux a été faite eau, électricité, gaz. Le budget de l'ensemble de ces postes est maîtrisé. Bien entendu, il y a de moindres dépenses sur certains postes dû à l'arrêt d'activité de la piscine / **Salle David d'Angers** : l'enlèvement de cloisons, le déplacement d'un radiateur, nécessaires à l'agrandissement de la bibliothèque, sont en cours cette semaine. Travail en régie. Des contacts sont pris pour étudier les possibilités d'évolution de cet espace. Un focus sera fait dès que des éléments seront disponibles / **Points travaux en cours** : le parquet de la salle de danse est rénové, les nouveaux tableaux et vidéoprojecteurs ont été posés dans les écoles (dossier Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou). La commune récupère l'ancien matériel pour les besoins divers dans des salles. Les travaux à l'église du Lion d'Angers ont été faits, les travaux sur l'église d'Andigné ont du retard (prévu mi-avril). Le couvreur a été contacté pour une mise hors d'eau de la partie la plus endommagée (avant réalisation des travaux validés) / **DOJO – TENNIS** : l'ouverture des plis a été faite. Une analyse des offres est en cours par le cabinet Bourguet & Rouleau, architecte / **Informations et devis divers** : échanges sur des travaux d'entretien réalisés depuis la dernière commission.

Prochaines commissions :

- *Marché : le 8 mars à 13h15.*
- *Patrimoine : le 18 mars à 19h.*
- *Cimetière : le 25 mars à 18h.*

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 28 février 2019 :

Collège Val d'Oudon : compte rendu du Conseil d'Administration. Effectifs stables prévus à la rentrée (même nombre de classes). Portes ouvertes le 8 mars de 17h30 à 20h30 / **Points rencontres avec l'association RÉCRÉA'LION et la Cantine d'Edmond** : rencontre avec RÉCRÉA'LION le 6 février dans le cadre de la mise à jour du PEDT (projet éducatif de territoire) faisant suite au COPIL (comité de pilotage) du 5 février. Difficultés à mobiliser tous les partenaires sur un projet commun. Réunion avec la Cantine d'Edmond et RÉCRÉA'LION le 6 février afin de faire un point sur l'utilisation des locaux par l'accueil périscolaire, notamment au niveau du ménage qui se fera après 17h30 / **Points écoles** : prévision d'effectifs rentrée 2019 :

- Primaire Edmond GIRARD : ouverture d'une 10^{ème} classe (240 élèves dont 6 venant de SOS Village d'Enfants), avec une moyenne de 24 élèves par classe.
- Maternelle Edmond GIRARD : légère baisse d'effectifs (beaucoup d'élèves de grande section iront au CP).

Le matériel numérique a été financé par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou). Ecole Ste Claire : installation terminée des tableaux numériques et au primaire Edmond GIRARD : l'installation du matériel numérique a nécessité le changement

des tableaux / **Informations diverses** : LOTO école Ste Claire le 8 mars ; LOTO école Edmond GIRARD le 10 mars ; Randonnée de l'école du Sacré Cœur le 17 mars.

2019-03-01/ Actualisation des participations des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est demandé une participation aux Communes pour les enfants domiciliés chez elles, et qui sont scolarisés à l'école Edmond GIRARD.

La participation est calculée sur la base des charges à caractère général, des frais de personnel et des fournitures, divisée par le nombre d'élèves.

Aussi pour l'année scolaire 2018/2019 la participation proposée par élève est de :

→ Ecole maternelle : 1 143.05 € (1 105.02 € en 2018)

- fonctionnement école : 948.52 €

- fournitures scolaires : 28.05 €

- récompenses scolaires : 17.46 €

- arbre de Noël : 16.63 €

- fonctionnement cantine : 132.39 €

→ Ecole élémentaire : 492.60 € (478.87 € en 2018)

- fonctionnement école : 314.70 €

- fournitures scolaires : 28.05 €

- récompenses scolaires : 17.46 €

- fonctionnement cantine : 132.39 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe pour l'année scolaire 2018-2019, la participation des communes extérieures pour les enfants scolarisés à l'école publique Edmond GIRARD comme suit :
 - Ecole maternelle : 1 143.05 €/ élève.
 - Ecole primaire : 492.60 €/élève.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et d'adresser les factures aux communes « utilisatrices ».

Prochaine commission Affaires Scolaires : le 28 mars à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 21 février 2019 :

Journal du Lion (février/mars/avril) : distribution satisfaisante, suite à un incident un agent de l'association AIDES sera remplacé / **Manifestations : Fête de la musique** le 28 juin, réunion de préparation le 18 mars – **Fête du 14 juillet avec les pompiers** : réunion le 7 mars – **Séances de Cinéma** : à voir avec l'association Familles Rurales, attention particulière apportée aux assises – **Saveurs Jazz en balade** : suite à un appel à candidature, la commission a proposé de se positionner pour le 5 juillet.

Prochaine commission Communication : le 21 mars à 20h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 18 février 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 5 permis de construire
- 9 déclarations préalables
- 12 certificats d'urbanisme
- 7 DIA (déclarations d'intention d'alléner).

Commercialisation du lotissement des Tilleuls : 7 terrains sur 12 sont signés et 4 personnes sont inscrites en attente si certains se désistent / **Point avancement PLU** : réunion des PPA (personnes publiques associées) le 3 avril à 14h – réunion publique le 24 avril à 18h30 – validation du périmètre STECAL Isle Briand – demandes de changement de destination / **ZAC de DURVAL – tranche 5** (en attente des éléments du cabinet BESNIER) : parcelles à vendre à BESNIER (49 lots) – en attente du plan qui sera présenté au Conseil / **Vente rue de l'Oudon Andigné** : mise en vente de la maison à l'angle de la rue de La Libération et de la rue de l'Oudon – la voie semble empiéter sur la cour de cette maison sans que ce soit acté au cadastre – nécessité de procéder à un bornage de régularisation à la charge de la commune / **TAXI** : demande autorisation d'un stationnement supplémentaire.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 18 février 2019 :

Carrefour des Tilleuls/ rue Henri et Robert de Cholet : réception effectuée le 13 février – manque de sécurisation pour les piétons et cyclistes – achat de barrières / **Boulevard Halligon** : projet d'aménagement – estimation de 360 000 € - proposition de lancer un marché pour choisir un maître d'œuvre / **Déchèterie** : présentation du nouveau plan après travaux par M. CHALET Président du SISTO (début des travaux le 18 mars) / **Devis divers.**

2019-03-02/ Terrain de pétanque (Isle aux Enfants) : versement d'un fonds de concours au SIEMML pour l'opération d'extension de l'éclairage public du terrain de pétanque (n°176.18.14.01 et n°176.18.14.02)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - Terrain de pétanque
 - Montant de la dépense : 5 420,14 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 4 065,11 €

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au BP 2019.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers, Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2019-03-03/ Marché vidéo-protection : autorisation de signature du marché avec l'entreprise ERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 3 décembre 2018 autorisant le Maire à lancer le marché relatif à la vidéo-protection.

Dans ce cadre, la collectivité a été épaulée par le maître d'œuvre C3S afin d'installer la vidéo-protection sur la commune du Lion d'Angers.

En conséquence, un dossier de consultation des entreprises a été réalisé comportant une tranche ferme et quatre tranches optionnelles afin non seulement de permettre d'étaler l'investissement au-delà d'une année budgétaire mais aussi de séparer ce qui est destiné à la protection de la zone d'activité de la Sablonnière qui sera pris en charge par l'intercommunalité (Tranche n°4).

Lors de la COMAPA (Commission d'appel d'offres pour un marché à procédure adaptée) en date du 8 février 2019, il est apparu opportun de réaliser l'ensemble des tranches afin d'une part de bénéficier de la réduction des coûts induite par la réalisation de l'ensemble des travaux en même temps, et afin d'autre part de conserver la cohérence de l'architecture du cahier des charges produit en concertation avec la cellule de la prévention technique de la malveillance 49.

A noter que nous avons déposé un dossier de demande de subvention FIPD qui sera étudié avant l'été.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise ERS pour un montant de travaux de 121 270,91 € HT, et un montant de maintenance pour 3 ans de 14 400,00 € HT, lequel se décompose comme suit :

- Tranche ferme : Entrées de ville (6 caméras) + plateforme système ;
- Tranche optionnelle 1 : Centre-ville (4 caméras) ;
- Tranche optionnelle 2 : Complexe sportif (4 caméras) ;
- Tranche optionnelle 3 : Groupe scolaire et bâtiments communautaires (1 caméra) ;
- Tranche optionnelle 4 : ZA La Sablonnière (3 caméras).

M le Maire : « Pour faire l'historique de ce dossier, nous avons sollicité en 2016 la cellule de prévention technique, après le vote du budget en avril dernier nous avons recherché un maître d'œuvre pour faire le dossier technique mais surtout le dossier administratif puisque la vidéo-protection est extrêmement réglementé. Cette année à partir de septembre il y a eu des échanges avec la cellule de prévention, c'est là que le dossier nous a été présenté au niveau des élus, fin décembre nous avons lancé la consultation, ouverte mi-janvier, nous avons eu l'autorisation en Préfecture de le déployer c'est la première autorisation, la deuxième, toujours en attente, est l'accord de subvention que nous aurons au mois de septembre.

M le Maire présente au Conseil les plans et le positionnement des caméras.

M le Maire : Avez-vous des questions sur la présentation ?

Mme MELLIER : Il est noté dans la note de synthèse que le résultat global de la COMAPA disait que c'était intéressant de faire le tour parce que ça permettait une réduction technique, moi je maintiens, car on en a déjà discuté, que ce n'était pas la philosophie du projet de départ qui était une tranche ferme, après on laissait vivre un peu les choses, la tranche ferme correspondant aux entrées de ville qui était le point sensible donné par la Gendarmerie, après on a nos équipements publics qui nous appartiennent, donc en matière de commerce on peut filmer chez nous comme on veut pour nos équipements, après j'ai beaucoup plus de réticence à faire l'ensemble des tranches telles que présentées, je respecte le travail qui a été fait, je n'y connais rien sur l'emplacement des caméras, c'est la philosophie du projet qui me gêne.

M CHALET : L'étude faite en 2016 prenait l'ensemble des tranches mais compte tenu du coût estimé à 200 000 € on leur avait demandé de saucissonner parce qu'on avait dit qu'on ne pourra pas mettre cette somme-là parce qu'en 2016 nous avons mis au budget 80 000 € et c'est là qu'ils ont fait les tranches fermes 1, 2, 3 et 4.

Mme MELLIER : Je n'en fais pas une histoire d'argent, ce n'est pas du tout sur ce point-là.

M PISCIONE : Il y avait une limite budgétaire c'est pour ça qu'il y a des options.

Mme BOUCHET : Outre le côté financier, déjà n'étant pas dans la commission en charge de l'étude du dossier, l'explication tranche ferme tranches optionnelles pour une condition financière, moi je ne l'avais pas forcément intégré comme ça non plus, ce qui me gêne c'est qu'on a une délibération sur l'ensemble des tranches, pour ces raisons-là je ne

validerai pas le projet et je ne le validerai pas non plus pour les raisons qu'on a évoquées tout à l'heure, on a été élu par la population, par solidarité pour les personnes de la ZAC je ne me vois pas valider le projet.

M le Maire : *Une petite remarque : Il y a parmi nous ceux qui souhaiteraient en faire plus et ceux qui souhaiteraient en faire moins. Nous ne serons jamais partout. Il est vrai qu'aujourd'hui nous votons sans aides puisque nous aurons la réponse au mois de septembre. Si nous obtenons des aides, ce sera formidable. Cela voudra dire que nous pourrons faire autre chose et si nous souhaitons faire des extensions notamment dans un esprit d'amélioration continue, je pense autant au Pôle ou au collège ou différents endroits que nous pourrons compléter. Je pense que dans les années futures la ZAC de la Grée sera aussi concernée. Nous pourrons nous poser la question l'année prochaine éventuellement. Nous avons une tradition de faire les choses bien et de manière complète en une fois. Nous sommes dans cette ligne. »*

Après en avoir délibéré, avec 30 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'entreprise ERS concernant le marché de la vidéo-protection de la commune du Lion d'Angers, pour un montant de travaux de 121 270,91 € HT, et un montant de maintenance pour 3 ans de 14 400,00 € HT, lequel se décompose comme suit :
 - Tranche ferme : Entrées de ville (6 caméras) + plateforme système ;
 - Tranche optionnelle 1 : Centre-ville (4 caméras) ;
 - Tranche optionnelle 2 : Complexe sportif (4 caméras) ;
 - Tranche optionnelle 3 : Groupe scolaire et bâtiments communautaires (1 caméra) ;
 - Tranche optionnelle 4 : ZA La Sablonnière (3 caméras).
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ERS ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure et de retenir l'entreprise choisie par la COMAPA.

2019-03-04/ Marché vidéo-protection : versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'opération d'extension de l'éclairage public de la Vidéo-protection (n°176.18.13.01)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, avec 30 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - Vidéo-protection commune du Lion d'Angers
 - Montant de la dépense : 36 024,46 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 27 018,35 €

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au BP 2019.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers, Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2019-03-05/ Marché vidéo-protection : participation de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) à un fonds de concours avec la commune du Lion d'Angers

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au titre des travaux de la vidéo-protection, une partie des prestations étant dédiée à la zone de la Sablonnière, la CCVHA prendra en charge les travaux en référence à cette zone ainsi que le prorata du serveur principal et de la maintenance au titre d'un fonds de concours.

Cette participation communautaire à destination de la commune s'élève à un montant de 36 057 € HT en investissement et un montant de 2 400 € HT en fonctionnement. Ces travaux seront réalisés en même temps que le marché global.

Après en avoir délibéré, avec 31 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Acte la participation de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) à un fonds de concours avec la Commune du Lion d'Angers, d'un montant de 36 057 € HT en investissement et d'un montant de 2 400 € HT en fonctionnement, concernant les travaux de la vidéo-protection sur la zone de la Sablonnière susmentionnés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-03-06/ Square des Villes Jumelées : lancement marché maîtrise d'œuvre

Afin de gérer l'aménagement du square des Villes Jumelées, Monsieur le Maire propose de contracter avec le cabinet LIGEIS une mission de maîtrise d'œuvre pour un forfait d'un montant de 5 380,00 € HT.

Les travaux d'aménagement consisteront au changement des candélabres, modification des circulations, création d'espaces verts de repos, création d'une placette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter avec le Cabinet LIGEIS une mission de maîtrise d'œuvre pour un forfait d'un montant de 5 380,00 € HT, concernant les travaux d'aménagement du square des Villes Jumelées, comme précisés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-03-07/ Demandes de subventions au titre des Amendes de police : travaux d'aménagement rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ces travaux consistent à reprendre l'ensemble des aménagements de ces rues du cœur de ville, pour faciliter les échanges et y créer une zone 30 pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les piétons et les véhicules. Ces demandes de subvention ont fait l'objet d'une présentation et d'une information à la commission voirie du 18 février 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser :

- à déposer, au nom de la Commune, deux demandes de subventions auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée.
- à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire :
 - à déposer, au nom de la Commune, deux demandes de subventions auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée.
 - à signer les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

2019-03-08/ Classement de la Voie RD 775 dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle que le département a réalisé la mise à 2x2 voies de la RD775, comprise entre la déviation de Longuenée-en-Anjou et celle du Lion d'Angers.

La création de ce contournement nécessite le déclassement de sections de routes départementales en vue de leur classement dans la voirie communale.

La réalisation de cette section de 2x2 voies a nécessité la création de voies nouvelles de substitution à la RD775, qui ont vocation à être classées dans le domaine public communal. Les travaux de remise en état étant réalisés, la commune accepte le transfert des sections. *Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- A acté le classement de la voie RD 775 dans le domaine public communal.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le 19 mars à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 26 février 2019 :

Convention de partenariat avec la maison départementale des solidarités et le CCAS : Objet de la convention :

- Promouvoir politique d'action sociale partagée et opérationnelle par une volonté et des principes communs.
- Reconnaissance et mobilisation conjointe des ressources de chacun des partenaires au profit de l'ensemble des habitants du territoire.
- Réflexion commune pour faciliter l'accueil et l'orientation pour éviter les doublons et garantir le traitement des demandes dans les meilleures conditions.

Dossiers sociaux : 1 demande d'aide financière ; 1 dossier frais hébergement résidence autonomie ; 1 dossier d'aide à domicile ; 4 dossiers d'aide aux vacances/sports / **Nombre de demandeurs d'emploi** : 314.

Prochaine commission CCAS : le 20 mars à 19h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 13 février 2019 :

Demandes de subventions : présentation au prochain Conseil / **Nouvelle salle intercommunale Paulette FOUILLET** : présentation de la synthèse aux membres de la commission, organisation et plannings.

Prochaine commission Vie Associative : le 13 mars à 20h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Étienne GLÉMOT

→ Commission « FINANCES » du 25 février 2019 :

2019-03-09/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Toutefois, la délibération prise par l'Assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

En conséquence, chaque mois avant le vote du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les différentes commissions feront l'objet d'une délibération pour ouvrir les crédits nécessaires dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Maire propose donc d'ouvrir pour mars 2019 les crédits listés dans le tableau ci-après, nécessaires au paiement des dépenses suivantes :

gestionnaire	fonction	nature	service	PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
SOCIAL	020	21318	BATI	Espace Emile JOULAIN			
				Grilles réfrigérateur	BENARD	840,00 €	1 008,00 €
SPORT	411	2188	BATI	Salle de Gym			
				Matériel (2 agrès)	GYMNOVA	1 072,00 €	1 286,40 €
SPORT	411	2188	BATI	Mobilier			
				Tables	COMAT & VALCO	1 330,60 €	1 596,72 €
FINANCES	20	2188	BATI	Panneaux électoraux	COMAT & VALCO	761,04 €	913,25 €
SPORT	411	2188	BATI	Coubertin			
				Vitrine	COMAT & VALCO	112,80 €	135,36 €
SPORT	411	2135	BATI	Douches (qt 2)	ANJOU ENERGIE	564,00 €	676,80 €
SPORT	411	2135	BATI	Vannes d'arrêt (qt 9)	ANJOU ENERGIE	374,94 €	449,93 €
FINANCES	20	21311	BATI	Mairie			
				Prises ext façade (R+2)	ATEBI	235,62 €	282,74 €
gestionnaire	fonction	nature	service	VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
FINANCES	814	204171	ESPV	Terrain de pétanque (Isle aux Enfants)			
				Mise en œuvre éclairage terrain	SIEMML		4 065,11 €
FINANCES	20	6156	BATI	Vidéo-protection			
	20	204171	BATI	Marché travaux + maintenance	ERS	121 270,91 €	145 525,09 €
				Fonds de concours	SIEMML		27 018,35 €
FINANCES	824	2152	ESPV	Square Villes Jumelées			
				Mission maîtrise d'œuvre	LIGEIS	5 380,00 €	6 456,00 €
TECHNIQUE	823	2158	ESPV	Matériel			
				Débroussailleuses élec (qt 2)	ESPACE EMERAUDE	1 876,25 €	2 251,50 €
TECHNIQUE	823	2158	ESPV	Batterie (qt 1) KUBOTA	ESPACE EMERAUDE	1 276,98 €	1 532,38 €
TECHNIQUE	823	2158	ESPV	Taille Haie élec (qt 1)	ESPACE EMERAUDE	597,05 €	716,46 €
TECHNIQUE	810	2121	ESPV	Plantes			
				Av Europe (arbres, tuteurs), Barillerie, Chatelier, Tilleuls, rte Thorigné, merlon rte d'Angers	VEGETAL SERVICES	1 906,88 €	2 288,26 €
TECHNIQUE	821	2152	VOI	Voirie			
				Potelet rue Bouvet (qt2)	DECLIC	383,00 €	459,60 €
TECHNIQUE	821	2152	VOI	Potelet carrefour Tilleuls (qt 12+résine)	PIGEON	3 510,00 €	4 212,00 €

TECHNIQUE	824	2128	VOI	Poteau clôture Andigné	GUET	115,81 €	138,97 €
TECHNIQUE	821	2152	VOI	Mât galva (rue Général Leclerc, priorité droite)	NADIA	61,11 €	73,33 €
TECHNIQUE	810	2152	ESPV	Affiches espaces verts (A4, qt 30)	ATELIER DU LION	327,00 €	392,40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées ci-dessus, avant le vote du budget.

→ Commission « du PERSONNEL » du 25 février 2019 :

M GLÉMOT a apporté quelques informations :

- Le nouvel agent du service urbanisme est arrivé le 11 février.
- Entretien d'embauche pour les services techniques (espaces verts) le 7 mars.

2019-03-10/ Personnel : mise en place d'une astreinte semaine pour le personnel des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une astreinte week-end pour les services techniques a été mise en place depuis 2007. Il propose au Conseil d'étendre cette astreinte à l'ensemble de la semaine afin d'assurer la continuité du service public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 ;

VU l'avis du CT en date du 4 mars 2019 (avis favorable du collège élus et avis défavorable du collège des représentants syndicaux) ;

VU l'avis du CT en date du 15 mars 2019 (avis favorable du collège élus et avis défavorable du collège des représentants syndicaux) ;

- Valide la mise en place d'une astreinte semaine pour les agents des services techniques.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 22 mars à 14h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ **Inauguration nouveau siège de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou** : le 16 mars de 10h30 à 12h, à l'Hôtel de Ville place Charles de Gaulle.

→ **Conseil privé** : lundi 18 mars à 20h30 : analyse des Comptes Administratifs 2018 et préparation des Budgets Primitifs 2019.

Clôture de la séance à 22h30.

Prochain Conseil Municipal : lundi 1^{er} avril 2019 à 20h30 : vote des Budgets (général et annexes).

Le Maire,

Le secrétaire,



Étienne GLÉMOT

Anne-Sophie BARTHE



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, Mme Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, Mmes Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, Mmes Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, Mme Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, Mmes Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.

Étaient absents :

M Arsène DELANOE.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Benjamin SIRJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VIGNERON.

Nombre de Conseillers en exercice	35
Nombre de Conseillers présents	27
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Monsieur le Maire propose au Conseil d'apporter une précision en Commission Voirie :

→ **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du boulevard Halligon**
C'est l'entreprise PIERRE & EAU qui a été retenue, pour un montant de 12 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets du Lion d'Angers, pour 2018 (CG Communal, lotissements...) :

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité :

- Pour la commune du Lion d'Angers, tous les comptes de gestion 2018 présentés pour les budgets, général communal ; ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du Compte administratif 2018 de tous les budgets de la commune du Lion d'Angers :

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget général et des lotissements les Tilleuls, les Dolières, de la commune du Lion d'Angers.

Reprise des résultats assainissement 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le transfert de la compétence assainissement en 2017.

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, la reprise des résultats 2017 pour l'assainissement concernant la commune du Lion d'Angers tel que précisé dans la délibération de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Vote de l'affectation des résultats du budget général et des budgets annexes et approbation des restes à réaliser 2018

Le Conseil Municipal a affecté, à l'unanimité, les résultats de chaque budget et a approuvé le tableau des restes à réaliser 2018.

Vote des taux d'imposition 2019 :

Le Conseil Municipal a entériné et fixé, à l'unanimité, pour 2019, les 3 taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taxe d'habitation	12.70 %
- Taxe Foncière sur le bâti	17.92 %
- Taxe Foncière sur le non bâti	35.43 %

Pour information, l'Etat augmente cette année les bases d'impositions (valeurs locatives) de 2.2%.

Vote des subventions communales : Associations, CCAS, écoles publiques et privées :

6 conseillers municipaux, membres d'associations ou autres, n'ont pas participé au vote.

→ BP 2019 Subventions communales : Associations, Cantine

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales pour l'exercice 2019 Inscrites au Budget Primitif 2019.
(Tableau affiché à l'extérieur de la mairie).

1 conseillère municipale, membre de l'ADMR (trésorière), n'a pas participé au vote.

→ BP 2019 : Subventions CCAS

Le Conseil Municipal a entériné, à l'unanimité, le montant de 12 200 € de subvention CCAS pour l'année 2019.

→ OGEC Ste Claire et OGEC Sacré Cœur – Subventions communales – année 2019

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions communales pour l'exercice 2019.

→ BP 2019 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires (y compris les transports scolaires) et Arbre de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'attribution des subventions pour l'exercice 2019.

→ ÉCOLES PRIVÉES STE CLAIRE ET SACRÉ CŒUR // Accord quant au passage des conventions avec les 2 OGEC pour Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires et Arbre de Noël

Le Conseil Municipal a donné son accord, à l'unanimité, quant aux conventions passées avec les 2 OGEC.

Vote des amortissements et des provisions 2019 du budget communal

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les amortissements et provisions du budget communal pour l'exercice 2019.

Rétrocession Maison et Terrain du Budget des Tilleuls au Budget Général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a acté de rétrocéder le pavillon et son terrain pour une valeur de 122 000 € au budget général.

Cette opération comme son acquisition ne sera pas assujettie à TVA.

Vote des budgets primitifs 2019 et des restes à réaliser 2018 (budget général, budget annexe lotissement les Dolières, budget annexe lotissement les Tilleuls)

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les budgets prévisionnels 2019 et les restes à réaliser 2018 qui s'y rattachent.

Transfert du siège de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), place Charles de Gaulle au Lion d'Angers

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le transfert du siège social de la CCVHA, dans le bâtiment où siège la Mairie du Lion d'Angers, et a autorisé Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 6 mars 2019 relative aux eaux pluviales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le rapport de la CLETC du 6 mars 2019 sur le point suivant : refacturation des eaux pluviales via le mécanisme de l'attribution de compensation.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer le dossier de consultation relatif aux marchés d'assurance de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil que les marchés d'assurance actuels de la commune (multirisque habitation, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique) arrivent à échéance le 31 décembre 2019. Il convient donc de lancer un nouvel appel d'offres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recourir à une mission d'assistance à maître d'ouvrage confiée à l'entreprise DELTACONSULTANT, pour un montant de 1 650 € HT.

Groupe Scolaire Edmond GIRARD : projet chaufferie bois – avis sur la mise en œuvre du projet, l'engagement de l'étude de faisabilité et sur le conditionnement avec le SIEML – convention entre la Commune et le SIEML

Vu l'appel à projet pour les collectivités de Maine-et-Loire lancé par le SIEML, avec le soutien de l'ADEME et de ses partenaires, pour accompagner techniquement et financièrement les communes engagées dans une démarche de chaleur renouvelable pour chauffer leurs bâtiments publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2016 validant l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du SIEML,

Suite à la présentation des résultats de l'audit énergétique réalisé en 2017 sur le groupe scolaire Edmond Girard par le bureau d'étude TH2I, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la mise en œuvre d'une chaufferie bois et l'engagement éventuel d'une étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité mettrait en avant les dimensions techniques et économiques en fonction du type d'implantation choisi (construction d'un local, pose d'une chaufferie en container), en corrélation avec les besoins et les contraintes techniques du site.

Le SIEML, dans le cadre de ses missions de Conseil en Energie Partagé, peut apporter son concours dans ce type de démarche. Ainsi, le Syndicat propose de porter et cofinancer l'étude permettant d'étudier la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une chaufferie bois au niveau du groupe scolaire. Il se chargerait de rédiger un cahier

des charges précis et retiendrait un bureau d'études spécialisé et Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

L'étude serait financée à 80% par le SIEM, le coût à la charge de la commune oscillerait entre 500 et 1200 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la réalisation de cette étude est soumise à la conclusion d'une convention à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune et le SIEM et tous documents afférents à cette décision.

Bibliothèque Hervé BAZIN et salle David d'Angers : convention pour l'audit énergétique des 2 bâtiments communaux

Dans la continuité de poursuivre sa démarche de réflexion globale sur les bâtiments, Monsieur le Maire souhaite engager un audit énergétique sur le bâtiment communal complet : Bibliothèque Hervé BAZIN et salle David d'Angers.

- Bureau d'études retenu pour effectuer la prestation : TH21
- Tarification de la prestation : 1 492,00 € HT
- Délai contractuel maximal de réalisation de la prestation : 8 semaines
- Montant de la participation demandée : 358,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'audit énergétique avec le SIEM.

Fête de la musique 2019 : vendredi 28 juin

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission communication a arrêté son choix sur l'orchestre « CRISTAL » pour la fête de la musique qui se déroulera le vendredi 28 juin 2019.

De plus, les membres de la commission communication ont choisi de retenir la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a acté le choix de la commission Communication :

- Retient la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation :
4 agents de sécurité et un maître-chien seront présents de 22h à 2h, pour un montant de 569,62 € HT, soit 683,54 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat afférent.

Fête du 14 juillet 2019 et Feu d'artifice : samedi 13 juillet

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une fête du 14 juillet sera remise en place cette année. Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, avec le soutien financier et logistique de la commune, la manifestation se déroulera le samedi 13 juillet 2019.

Dans le cadre de son soutien, la commune prend en charge la sécurité de la manifestation et le feu d'artifice.

Les membres de la commission communication ont arrêté leur choix sur la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation et la société PYRO CONCEPT pour le tir du feu d'artifice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a acté les choix de la commission Communication :

- Retient la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation.
4 agents de sécurité et un maître-chien seront présents de 22h à 3h, pour un montant de 1 068,06 € HT, soit 1 281,67 € TTC.
- Retient la société PYRO CONCEPT pour le tir du feu d'artifice.
Le coût de la prestation s'élève à 3 300 € HT, soit 3 960,00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats afférents.

Le Grand Courgeon : acquisition partielle de la parcelle AM 08

La pose d'une antenne de téléphonie par l'opérateur FREE MOBILE est prévue sur la parcelle AM 08 aujourd'hui propriété de la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou (CCVHA).

Pour la réalisation de ce projet communal, l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle concernée est nécessaire. Cette acquisition sera réalisée après découpage parcellaire d'environ 88 m² au droit du projet par un géomètre mandaté et après estimation du prix de vente par les services de France Domaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé la réalisation de cette vente dont les conditions seront précisées ultérieurement.
- A autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'opérateur FREE Mobile.

Convention avec le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol : signature

La commune du Lion d'Angers est liée avec le PETR du Segréen par une convention relative à l'instruction par ce dernier de toutes les autorisations relatives aux droits du sol.

Dans le cadre des relations qui lient le PETR et la Commune du Lion d'Angers, il est proposé de ratifier la nouvelle convention modifiant les modalités de financement de ce service et portant son coût pour la commune, pour l'année 2019, à 16 028,92 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le PETR du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour le programme 2019 « rénovation du réseau d'éclairage public » (chantier n°176.19.01.01)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - Rénovation du réseau de l'éclairage public 2019 :
 - Montant de la dépense : 61 224,72 € HT
 - Taux du fonds de concours : 50 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 30 612,36 €.

Chenil communal

Afin de répondre aux attentes des riverains, voisins des services techniques de la mairie du Lion d'Angers où se situe actuellement le chenil communal et qui régulièrement sont dérangés par les aboiements des chiens errants, Monsieur le Maire propose de réaliser un nouveau chenil en dehors des zones urbaines, sur le terrain des services techniques de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

A ce titre, l'entreprise CTA propose ces prestations pour un montant HT de 10 497,02 €.

Les travaux comprendront :

- La réalisation d'un chenil de 18 m², et de 2.40 m de hauteur :
- Terrassement,
- Mise en œuvre d'un radier,
- Élévation de murs périphériques,
- Ravalement hydrofuge,
- Portes et grilles en façade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient l'entreprise CTA pour la réalisation d'un nouveau chenil communal avec les modalités susmentionnées ci-dessus, pour un montant de 10 497,02 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Misslon d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Boulevard Halligon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est prévu de réaliser un nouvel aménagement du Boulevard Halligon à l'issue des travaux de réseaux actuellement en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui est confiée à l'entreprise PIERRE & EAU pour un montant de 12 250 € HT.

Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devls d'Investissement Inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine, Voirie et Urbanisme :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mare aux Coqs et Ateller			
Système lumineux portails coulissants	DBE	280,00 €	336,00 €
Services Techniques			
Cadenas-mâchoires de consignation électrique	ROIMIER	164,22 €	197,06 €
Espace Emile JOULAIN			
Ferme porte pour portes sanitaires	ROIMIER	321,62 €	385,94 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Chenil communal			
Raccordement EU	SAUR	1 480,69 €	1 776,83 €
Toiture bac acier	VIGNERON	1 100,00 €	1 320,00 €
Square des Villes Jumelées			
Relevé topographique	LIGEIS	1 065,00 €	1 278,00 €
Voirie-rue Bouvet			
2 bornes rétractables	DECLIC	663,00 €	795,60 €
Matériel et véhicules ST			
Couteaux broyeur	AGREOM	365,80 €	438,96 €
Prise lamier	AGREOM	530,45 €	636,54 €
URBANISME INVESTISSEMENT		HT	TTC
Hauts Courgeon			
Dossier dérogation marge de recul	URBA OUEST	1 750,00 €	2 100,00 €

Clôture de la séance à 22h45.

Fait au Lion d'Angers, le 2 avril 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 26 avril 2019.

Le Maire,

Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 1^{er} AVRIL 2019
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, Mme Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, Mmes Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, Mmes Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, Mme Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, Mmes Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BOUCHET, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.

Étaient absents :

M Arsène DELANOE.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Benjamin SIRJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VIGNERON.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents	27
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation des procès-verbaux des séances du 4 février 2019 et du 4 mars 2019**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'apporter une précision en Commission Voirie concernant :

⇒ **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du boulevard Halligon**
C'est l'entreprise PIERRE & EAU qui a été retenue, pour un montant de 12 250 € HT.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 22 mars 2019 :

2019-04-01/ Approbation des comptes de gestion de la Trésorerie pour tous les budgets du Lion d'Angers, pour 2018 (CG Communal, lotissements...) :

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- les comptes de gestion établis par le trésorier sont conformes aux comptes administratifs de la commune,
- que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable (trésorier) à l'ordonnateur (Le Maire), et qu'ils doivent être actés préalablement aux différents comptes administratifs.
- Ces comptes de gestion intègrent tous les Budgets primitifs de l'exercice 2018
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, de mandats,
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses de ces comptes de gestion, sont réputées régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Approuve tous les comptes de gestion 2018 de la commune du Lion d'Angers, présentés pour les budgets suivants : budget général et budgets annexes des lotissements Dolières et Tilleuls. Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur Etienne GLEMOT Maire de la commune du Lion d'ANGERS, est invité à quitter la salle et ne participe pas au vote.

2018-04-02/ Vote du Compte administratif 2018 Budget Général et budgets annexes des lotissements les Tilleuls et les Dolières pour la commune du Lion d'Angers

Monsieur MUHAMMAD, 1^{er} Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018 du budget général et des budgets annexes des lotissements les Tilleuls et les Dolières, de la commune du Lion d'Angers, comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Vote le compte administratif 2018 du budget général et des budgets annexes des lotissements les Tilleuls et les Dolières, de la commune du Lion d'Angers, tels que présentés ci-après :

.../...

Commune du Lion d'Angers – budget général	Compte Administratif			
LIBELLES	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2017		414 599.79 €		639 077.98 €
Opérations de l'exercice 2018	2 246 005.48 €	3 565 033.48 €	1 088 270.98 €	1 426 629.02 €
Résultats de l'exercice 2018		1 319 028 €		338 358.04 €
Totaux avant Reste à Réaliser (RAR)		1 733 627.79 €		977 436.02 €
Reste à Réaliser (RAR)			569 500,72 €	212 000,00 €
Totaux Cumulés		1 733 627.79€		619 935.30 €

Lotissement les Tilleuls	Compte Administratif			
LIBELLES	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2017			500 334.75 €	
Opérations de l'exercice 2018	671 495.86 €	671 495.86 €	521 957.34 €	500 334.75 €
Résultats de l'exercice 2018			1 022 292.09 €	
Totaux avant RAR			521 957.34 €	
Reste à Réaliser (RAR)				
Totaux Cumulés			521 957.34 €	

.../...

Lotissement les Dollières	Compte Administratif			
LIBELLES	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2017			242 361.02 €	
Opérations de l'exercice 2018	242 610.02 €	242 610.02 €	167 700.37 €	242 361.02 €
Résultats de l'exercice 2018		0 €	410 061.39 €	
Totaux avant RAR				
Reste à Réaliser (RAR)				
Totaux Cumulés			167 700.37 €	

2019-04-03/ Reprise des résultats assainissement 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le transfert de la compétence assainissement en 2017 à la CCVHA. Dans ce cadre, il convient de valider la reprise des résultats 2017 pour l'assainissement concernant la commune du Lion d'Angers tel que précisé dans la délibération jointe n°2019-02-28-10 de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Décide de valider la reprise des résultats 2017 de la commune du Lion d'Angers, relatif à la compétence Assainissement, dans le cadre du transfert de cette compétence à la CCVHA et conformément aux chiffres présentés dans ladite délibération susmentionnée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente décision.

2019-04-04/ Vote affectation des résultats du budget général communal et approbation des restes à réaliser de 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter les résultats du budget général et d'approuver le tableau des restes à réaliser de 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Vote l'affectation des résultats du budget général de la commune du Lion d'Angers, et approuve les restes à réaliser de 2018, tel que présentés ci-après :

Affectation du résultat Budget Général :	
Résultat de fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice	1 319 028 €
B/ Résultats antérieurs reportés	626 015.54 €
Dont reprise du service assainissement	211 415.75 €
C/ Résultats à affecter (A+B)	1 945 043.54 €

Solde d'Exécution d'investissement	
d/ solde d'exécution cumulé Investissement	977 436.02 €
E/ Solde des R A R en Investissement	357 500.72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001	1 198 587.05 €
Dont reprise du service assainissement	221 151.03 €
Affectation (=C)	1 945 043.54 €
Dont affectation en réserve R 1068(mini pour couvrir le besoin de Financement)	1 300 000 €
Dont report en fonctionnement R002	645 043.54 €

2019-01-05/ Vote des taux d'Imposition 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir pour 2019 les taux d'imposition communaux suivants, pour la Commune du Lion d'Angers :

- Taxe d'habitation 12.70 %
- Taxe foncière sur le bâti 17.92 %
- Taxe foncière sur le non bâti 35.43 %

Pour information, l'Etat augmente cette année les bases d'impositions (valeurs locatives) de 2.2%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2019, pour la Commune du Lion d'Angers.
 - Taxe d'habitation 12.70 %
 - Taxe foncière sur le bâti 17.92 %
 - Taxe foncière sur le non bâti 35.43 %

6 conseillers municipaux, membres d'associations ou autres avec voix délibérative, ne participent pas au vote.

2019-01-06/ BP 2019 : Subventions communales – Associations – Vie Scolaire ; Cantine, Classes de découverte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les différents tableaux relatifs aux subventions allouées par la Commune du Lion d'Angers pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité,

- L'attribution des subventions communales pour l'exercice 2019 inscrites dans le budget prévisionnel 2019.

Une conseillère municipale, membre de l'ADMR (trésorière), ne participe pas au vote.

2019-01-07/ BP 2019 : Subventions CCAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la subvention allouée pour le Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant de la subvention de 12 200 € pour l'année 2019.

2019-01-08/ BP 2019 : OGEC Ste Claire et OGEC Sacré Cœur – Subventions communales – année 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil les subventions allouées à l'école Ste Claire – Le Lion d'Angers et l'école Sacré-Cœur – Andigné, pour l'exercice 2019 qui sont inscrites sur le budget communal comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Ste Claire** pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 :
 - **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 57 859.86 €
 - Convention Classes Primaires : 30 840.82 €
 - Soit un total de : 88 700.69 €.
 - **Cantine (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 8 075.87 €
 - Convention Classes Primaires : 12 974.35 €
 - Soit un total de : 21 050.22 €.

Le versement s'effectuera au début de chaque trimestre, soit : 27 437.73 €.

- Vote l'attribution d'une subvention à l'**OGEC Sacré Cœur** pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 :
 - **Scolaire (Frais de Fonctionnement)**
 - Convention Classes Maternelles : 27 507.15 €
 - Convention Classes Primaires : 9 755.77 €
 - Soit un total de : 37 262.92 €.

Le versement s'effectuera au début de chaque trimestre, soit : 9 315.73 €.

2019-01-09/ BP 2019 : Subventions Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires (y compris Transport scolaire lié aux récompenses) et Arbre de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des subventions pour les fournitures scolaires, les récompenses scolaires (y compris transport scolaire lié aux récompenses) et arbre de Noël pour les écoles publiques communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le montant alloué pour les Fournitures Scolaires (FS), Récompenses Scolaires (RS) (y compris transport scolaire lié aux récompenses) et Arbre de Noël pour les écoles publiques du Lion d'Angers, comme suit :

Groupe scolaire	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires (y compris transport scolaire lié)	Arbre de Noël
Edmond GIRARD				
		28.05 €	17.46 €	16.63 €
Primaire	184	5 161.20 €	3 212.64 €	
Maternelle	144	4 039.20 €	2 514.24 €	2 394.72 €
		Compte 6067	Compte 6714	Compte 6713
TOTAL		9 200.40 €	5 726.88 €	2 394.72 €

2019-01-10/ ÉCOLES PRIVÉES Ste Claire et Sacré Cœur – Accord quant au passage des conventions avec les 2 OGEC pour Fournitures Scolaires, Récompenses Scolaires et Arbre de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner son accord pour la reconduction des conventions avec l'OGEC Ste Claire et l'OGEC du Sacré Cœur d'Andigné afin de permettre le versement de l'intégralité de la subvention allouée à ces établissements, concernant les Fournitures Scolaires, les Récompenses Scolaires et l'Arbre de Noël.

Les modalités de versement sont un acompte de 90 % du montant de la subvention et le solde sur présentation d'un état des dépenses réalisées et sur justificatifs.

Les conventions passées avec les 2 écoles formaliseront les accords de subvention fixées sur les bases suivantes :

ÉCOLE STE CLAIRE

Ecole Ste Claire	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		28.05 €	17.46 €	16.63 €
Primaire	98	2 748.90 €	1 711.08 €	néant
Maternelle	61	1711.05 €	1 065.06 €	1 014.43 €

TOTAL : 8 250.52 € : acompte 90 % : 7 425.47 €

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

Ecole Sacré Cœur	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires	Arbre de Noël
Montant voté		28.05 €	17.46 €	16.63 €
Primaire	31	869.55 €	541.26 €	néant
Maternelle	29	813.45 €	506.34 €	482.27 €

TOTAL : 3 212.87 € : acompte 90 % : 2 891.58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote l'accord sur la reconduction des conventions passées avec l'OGEC Ste Claire et l'OGEC Sacré Cœur concernant la subvention inhérente aux fournitures scolaires, aux récompenses scolaires et à l'arbre de Noël.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir.

2019-01-11/ BP 2019 : Amortissements et provisions 2019 du budget communal :

Monsieur le Maire propose d'inscrire un montant pour les amortissements 2019 qui seront finalisés en cours d'année avec la Trésorerie Générale et des provisions pour garantie d'emprunts.

A noter que ces opérations, amortissements des immobilisations et provisions pour garanties d'emprunt qui sont des opérations d'ordre budgétaire, sont inscrites sur les Budgets Prévisionnels 2019 du budget général des communes relevant de la norme comptable M14.

- Amortissements budget général : 400 000 €
- Provision garantie emprunts : 38 250 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote les montants :
 - o Amortissements budget général : 400 000 €
 - o Provision garantie emprunts : 38 250 €.

2019-01-12/ Rétrocession Maison et Terrain du budget des Tilleuls au budget général

Vu l'opération 2016 mandat no 4 acquisition de l'ancienne maison de retraite.

Vu que l'opération d'allotissement ne concerne qu'une partie du terrain acheté, le pavillon et son jardin sont en dehors du lotissement et font l'objet d'une vente d'un montant de 122 000 €.

Ce terrain a été inclus à tort au budget annexe des Tilleuls. Il doit donc être reversé aux mêmes conditions comptables au budget principal.

Monsieur le Maire demande au Conseil de rétrocéder le pavillon et son terrain pour une valeur de 122 000 € au budget général. Cette opération comme son acquisition ne sera pas assujettie à TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Acte de rétrocéder le pavillon et son terrain pour une valeur de 122 000 € au budget général.
Cette opération comme son acquisition ne sera pas assujettie à TVA.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente décision.

2019-01-13/ BP 2019 : Vote des budgets primitifs 2019 et des restes à réaliser 2018 (Budget général de la Commune du Lion d'Angers et budgets annexes lotissements les Dollières et les Tilleuls)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la préparation budgétaire 2019. Monsieur le Maire présente au Conseil le montant des chapitres de la section de fonctionnement ainsi que les opérations et les chapitres de la section d'investissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter les budgets prévisionnels 2019 de la commune du Lion d'Angers et les restes à réaliser 2018 qui s'y rattachent, conformément aux tableaux ci-dessous et à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Vote le Budget général prévisionnel 2019 de la commune du Lion d'Angers et des lotissements les Dollières et les Tilleuls, et les restes à réaliser 2018, comme suit :

Commune du LION D'ANGERS	Budget Primitif 2019			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		645 043.54 €		1 198 587.05 €
Opérations de l'exercice 2019	3 996 924.54 €	3 351 881 €	4 782 325.56 €	3 583 739 €
Totaux Cumulés	3 996 924.54 €	3 996 924.54 €	4 782 325.56 €	4 782 326.05 €

Commune du LION D'ANGERS : lotissement les Dollières	Budget Primitif 2019			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018			167 700.37 €	
Opérations de l'exercice 2019	172 700.37 €	172 700.37 €	53 940.37 €	221 640.74 €
Totaux Cumulés	172 700.37 €	172 700.37 €	221 640.74 €	221 640.74 €

Commune du LION D'ANGERS : lotissement les Tilleuls	Budget Primitif 2019			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018			521 957.34 €	
Opérations de l'exercice 2019	752 457.34 €	752 457.34 €	394 466.36 €	916 423.70 €
Totaux Cumulés	752 457.34 €	752 457.34 €	916 423.70 €	916 423.70 €

→ **Présentation par M ROUSSEAU Adjoint délégué aux Finances, d'un diaporama illustrant les opérations réalisées en 2018 et les projets pour l'année 2019.**

Social :

Animation, lien social, aide à la personne, lutte contre l'isolement, CIAS, Banque Alimentaire
Extension de la résidence Habitat Jeunes (Maine & Loire Habitat)
Logements sociaux de la ZAC Jules Verne (Maine & Loire Habitat)
Etude logements sociaux à Andigné (Maine & Loire Habitat)
Résidence seniors André THIBault (Harmonie Habitat)

Communication :

Aménagement des entrées de ville :
2019 : 5,5 K€
Journal du Lion
Réseaux sociaux et site Internet
Animations, promotion de la ville et moyens de communication :
Budget : 54 K€
Subventions au GIP : 28 K€

Vie associative :

Rencontres annuelles
Subventions
Budget associations : 36,2 K€
Gestion des salles de sports

Affaires scolaires, Accueil périscolaire et Restauration Scolaire :

Les écoles de la ville :
Edmond Girard : fonctionnement : 194 K€
Sainte Claire : subvention : 89 K€
Sacré-Cœur : subvention : 38 K€
L'accueil périscolaire :
RÉCRÉA'LION : subvention : 45 K€
La restauration scolaire :
La Cantine d'Edmond : 45 K€ + 28 K€
OGEC Sainte Claire : 21 K€ + 11 K€
OGEC Sacré Cœur : 5 K€ + coût mairie 8 K€

Urbanisme, Aménagement et Voirie :

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : 20 K€
ZAC DURVAL : tranches 4 et 5 par le cabinet BESNIER Aménagement
ZAC Jules VERNE par ALTER Cités (ex-SODEMEL)
Acquisitions de terrains : REVION, réserve PLU, centre-ville et Andigné, Les Hauts du Courgeon : 150 K€
Acquisition de l'école Sainte-Claire : 105 K€
Maison du gardien du complexe sportif : 90 K€
Rues Anselme Bouvet et Mercier La Vendée :
Reste à réaliser 2018 : 29 K€
Subvention : 47 K€
Nouveau parking en centre-ville : 50 K€
Square des Villes Jumelées : maîtrise d'œuvre et travaux : 105 K€
Travaux de voirie (avenue de l'Europe...) : 46 K€ + 16 K€
Liaison douce de la route d'Angers : 20 K€
Rond-point du Haras : 20 K€
Aire de Jeux Les Guenelles :
Jeux : 25 k€ / Sanitaires : 30 k€
Route de Grez-Neuville : étude du déplacement du Calvaire : 5 k€
Chenil communal : 25 K€
Vidéo-protection :
SIEMML : 28 K€
ERS : 122 K€

Anjou Numérique : 31 K€

Fonds de concours Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou :
36 K€

Signalétique directionnelle des équipements municipaux : 34 K€

Réseaux :

Renouvellement des candélabres et éclairage du square des Villes Jumelées :

Anciens et nouveaux candélabres : 35 K€

Eclairage des terrains de pétanque de l'Isle aux Enfants : 5 K€

Boulevard Halligon et secteur de La Promenade :

SIEMML : 137 K€

TÉLÉCOM : 115 K€

AC Eaux Pluviales : 43 K€

Maîtrise d'œuvre + travaux surface : 375 K€

Patrimoine :

Salle communale d'Andigné

Mairie déléguée d'Andigné : toilettes publiques : 30 K€

Eglise d'Andigné : 24 K€

Eglise du Lion d'Angers :

Reste à réaliser 2018 : 15 K€

2019 : 5 K€

Travaux dans et aux abords de l'Hôtel de Ville : 40 K€

Bibliothèque Hervé Bazin :

Travaux + étude : 9,6 K€

Groupe Scolaire Edmond Girard (étude de la rénovation, isolation, chauffage...) :
100 K€

Espace Emile Joulain et logement à proximité : 10,5 K€

Salle de sports Intercommunale (aménagement des abords) : 20 K€

Salles de sports du Lion d'Angers (relooking des salles, contrôles d'accès...) :

Mare aux Coqs : 45 K€

Les Tilleuls : 30 K€

Projet de nouveau DOJO et Projet de courts de TENNIS :

Budget global (DOJO + TENNIS) : 1,4 M€

Subventions espérées : 358 K€

Bâtiment Maurice Gaboriaud :

Démolition chaufferie : 20 K€ et bâtiment : 50 K€

Etude relative au local de l'association du VÉLO CLUB LIONNAIS : 10 K€

Espace Saint-Exupéry :

Travaux : 2,5 K€

Etude local solidarité : 10 K€

Ateliers communaux des services techniques : 7 K€

Cimetières :

Andigné et Le Lion d'Angers : 30 K€

Achat de matériel roulant : 25 K€

Outillage et matériel divers :

Matériel bâtiments

2019 : 8 K€

Outillage

2019 : 10 K€

Matériel espaces verts

2019 : 5 K€

Mobilier urbain

2019 : 12,4 K€

Matériel informatique et photocopieurs

2019 : 17 K€

Lotissement Les Tilleuls : 12 terrains réservés

Lotissement Les Dolières : il reste 2 terrains disponibles.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont préparé le budget.

→ Commission « du PERSONNEL » du 22 mars 2019 :

M ROUSSEAU a apporté quelques Informations :

Service administratif :

- Arrivée d'un nouvel agent à l'accueil depuis le 11 mars.
- Retour de l'agent qui était en congé maternité le 19 mars.

Services techniques :

- Contrat à durée déterminée d'un an pour un agent à compter du 23 avril.
- Reconduction d'un contrat saisonnier.

Fermeture de la mairie les samedis matins pendant la période estivale :

- du samedi 20 juillet au samedi 17 août inclus.

→ Commission « ADMINISTRATION » du 22 mars 2019 :

2019-04-14/ Transfert du siège de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), place Charles de Gaulle au Lion d'Angers

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2017-04-13-17DE portant notamment, aménagement des futurs bureaux de la CCVHA place Charles de Gaulle au Lion d'Angers, conclusion d'un bail emphytéotique administratif de 30 ans avec la Commune du Lion d'Angers ;

CONSIDERANT que les travaux entrepris pour réhabiliter ces locaux en vue d'y accueillir le siège social de la CCVHA sont achevés et que lesdits locaux ont été investis par les services ;

CONSIDERANT que le transfert de siège social relève d'une opération de modification statutaire sur laquelle les communes membres de la CCVHA devront se prononcer dans les conditions fixées par la loi, notamment, selon une majorité qualifiée :

- Soit, les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ;
- Soit, la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le transfert du siège social de la CCVHA, sur le territoire de la commune du Lion d'Angers, dans le bâtiment où siège la Mairie du Lion d'Angers, et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Accepte le transfert du siège social de la CCVHA, sur le territoire de la commune du Lion d'Angers, dans le bâtiment où siège la Mairie du Lion d'Angers.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-04-15/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) du 6 mars 2019 relatif aux eaux pluviales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLETC du 6 mars 2019 relatif à la refacturation des eaux pluviales via le mécanisme de l'attribution de compensation.

Il propose au Conseil d'adopter ce rapport relatif aux eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valde et entérine le rapport de la CLETC du 6 mars 2019, concernant la refacturation des eaux pluviales via le mécanisme de l'attribution de compensation, tel que proposé et présenté en séance.

2019-04-16/ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer le dossier de consultation relatif aux marchés d'assurance de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil que les marchés d'assurance actuels de la commune (multirisque habitation, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique) arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Il convient donc de lancer un nouvel appel d'offres. En conséquence, et dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'entreprise DELTACONSULTANT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Décide de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'entreprise DELTACONSULTANT, pour un montant de 1 650 € HT, afin de lancer le dossier de consultation relatif aux marchés d'assurance de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la présente décision.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 26 avril à 14h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 18 mars 2019 :

Construction DOJO – TENNIS : un compte rendu de l'analyse des offres des entreprises retenues pour les travaux a été fait, de même que le retour de la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France sur le visuel du bâtiment « Tennis », et l'assouplissement de sa position quant à la toile demandée / **Réflexion sur la salle David d'Angers et la Bibliothèque Hervé Bazin** : une rencontre a eu lieu avec le service Ingénierie du département, pour une aide à la réflexion sur l'opportunité du projet. Une mission peut être menée dans ce sens. Une rencontre a eu lieu avec le Directeur du CAUE pour l'approche et la faisabilité architecturale. Les services du CAUE sont composés notamment d'architectes pouvant étudier cette problématique. Une mission peut être menée dans ce sens / **Point sur la présentation financière du budget 2019** : le détail des sommes relevant de la commission patrimoine a été donné / **Informations et devis divers** : diverses informations ont été échangées sur des travaux d'entretien réalisés depuis la dernière commission. L'achat de peinture pour les besoins divers de l'entretien des bâtiments a été validé pour 393,24 € TTC, l'achat de lasure pour l'entretien des abris des jardins familiaux a été validé pour 1 068,48 € (travail réalisé par les membres de l'association) / **DOJO – TENNIS** : la commission s'est réunie pour l'ouverture des plis, l'analyse des offres a été réalisé par le cabinet d'architecte : 16 lots dans l'appel d'offres, 1 lot toile tendue (non validé), 1 lot peinture (infructueux), 1 lot terrain extérieur (non validé) et 1 lot revêtement sportif (fait l'objet d'une étude complémentaire : non validé).

2019-04-17/ Groupe Scolaire Edmond GIRARD : projet d'étude d'une chaufferie bois – avis sur la mise en œuvre du projet. l'engagement de l'étude de faisabilité et sur le conventionnement avec le SIEML – convention entre la Commune et le SIEML

Vu l'appel à projet pour les collectivités de Maine-et-Loire lancé par le SIEML, avec le soutien de l'ADEME et de ses partenaires, pour accompagner techniquement et financièrement les communes engagées dans une démarche de chaleur renouvelable pour chauffer leurs bâtiments publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2016 validant l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du SIEML,

Suite à la présentation des résultats de l'audit énergétique réalisé en 2017 sur le groupe scolaire Edmond Girard par le bureau d'étude TH2I, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la mise en œuvre d'une chaufferie bois et l'engagement éventuel d'une étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité mettrait en avant les dimensions techniques et économiques en fonction du type d'implantation choisi (construction d'un local, pose d'une chaufferie en conteneur), en corrélation avec les besoins et les contraintes techniques du site.

Le SIEML, dans le cadre de ses missions de Conseil en Energie Partagé, peut apporter son concours dans ce type de démarche. Ainsi, le Syndicat propose de porter et cofinancer

l'étude permettant d'étudier la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une chaufferie bois au niveau du groupe scolaire. Il se chargerait de rédiger un cahier des charges précis et retiendrait un bureau d'études spécialisé et Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

L'étude serait financée à 80% par le SIEMML, le coût à la charge de la commune oscillerait entre 500 et 1200 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la réalisation de cette étude est soumise à la conclusion d'une convention à venir entre la commune et le SIEMML et demande au Conseil de l'autoriser à signer ladite convention et tous documents afférents à cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Donne un avis favorable sur la mise en œuvre de l'étude du projet chaufferie-bois au Groupe Scolaire Edmond GIRARD, l'engagement de l'étude de faisabilité et sur le conditionnement avec le SIEMML.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir entre la commune et le SIEMML et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-04-18/ Bibliothèque Hervé BAZIN et salle David d'Angers : convention pour l'audit énergétique des 2 bâtiments communaux

Dans la continuité de la poursuite de la démarche de réflexion globale sur les bâtiments, Monsieur le Maire souhaite engager un audit énergétique sur le bâtiment communal complet : Bibliothèque Hervé BAZIN et salle David d'Angers.

- Bureau d'études retenu pour effectuer la prestation : TH21
- Tarification de la prestation : 1 492,00 € HT
- Délai contractuel maximal de réalisation de la prestation : 8 semaines
- Montant de la participation demandée : 358,08 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention d'audit énergétique avec le SIEMML.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le SIEMML, pour l'audit énergétique de la Bibliothèque Hervé BAZIN et de la salle David d'Angers.

Prochaine commission Patrimoine : le 23 avril à 18h30.

Compte rendu de la Commission Marché du 8 mars 2019 :

Rapporteur : Nicole MELLIER

« Nous avons décidé de reconduire l'animation pour cet été sous la même forme que l'année dernière. Le vendredi 28 juin et le vendredi 5 juillet, avec une remise des lots le vendredi 12 juillet.

Un rappel du règlement intérieur du marché hebdomadaire a été adressé à certains commerçants qui n'étaient pas assez assidus (afin de faire respecter ledit règlement). »

Compte rendu de la Commission Cimetière du 25 mars 2019 :

Rapporteur : Nicole MELLIER

« Effectivement comme vous avez vu dans le budget, j'avais demandé au responsable des services techniques d'être présente aux réunions, puisqu'on était sur les travaux de voirie du cimetière, on a des problèmes importants d'évacuation d'eau c'est-à-dire des écoulements d'eau qui ne se font plus parce que les trous dans le mur sont bouchés. Il est important de reprendre toutes ces évacuations d'eau du cimetière du Lion d'Angers pour que cela s'écoule bien et que le mur ne supporte pas toutes ces charges d'eau, puis une étude éventuellement pour éviter de ne mettre que du sable, vous avez pu remarquer que dans le cimetière il n'y a que du sable. Un devis va être établi et on a le même souci aussi à Andigné concernant le mur du cimetière. »

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 28 mars 2019 :

Mairie : nouvelle référente administrative concernant les affaires scolaires / **Conseil de l'école maternelle du 19 mars** : avis favorable pour changement du mobilier d'une classe. Réflexion sur l'aménagement du rond-point en terre sur la cour à cause des mauvaises herbes persistantes. Rencontre à prévoir entre les services techniques et les enseignants / **Cantine école du Sacré Cœur** : suite au départ en retraite en fin d'année scolaire de Madame DUCHENE, l'A.P.E.L. prendra en charge tout le personnel de la cantine à la rentrée prochaine, en contrepartie du versement de la subvention communale identique à toutes les écoles / **Informations diverses** :

- **Les membres du COPIL PEDT** (comité de pilotage du projet éducatif territorial) se réuniront le 25 avril pour valider le PEDT.

- **Ecole Edmond Girard** :

Les élèves de CP-CE1 ont participé à une classe de mer à La Turballe du 25 au 27 février.

Les élèves de CM2 ont participé à une classe de neige à St-Paul-en-Chablais du 10 au 15 mars.

- **Ecole du Sacré Cœur** :

Les élèves sont allés à La Bourboule du 25 au 29 mars.

Les enfants des écoles ont tous été enchantés de leur séjour.

Prochaine commission Affaires Scolaires : le 2 mai à 18h30.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

M MUHAMMAD : « Les membres de la commission se réuniront le 24 avril à 20h30. »

2019-04-19/ Fête de la musique 2019 : vendredi 28 juin

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission communication a arrêté son choix sur l'orchestre « CRISTAL » pour la fête de la musique qui se déroulera le vendredi 28 juin 2019.

De plus, les membres de la commission communication ont choisi de retenir la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation.

Quatre agents de sécurité et un maître-chien seront présents de 22h à 2h, pour un montant de 569,62 € HT, soit 683,54 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'entériner les choix de la commission communication et de l'autoriser à signer le contrat afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société SECURITAS pour la sécurité de la manifestation précitée, pour une prestation d'un montant de 683,54 € TTC.

2019-04-20/ Fête du 14 juillet 2019 et Feu d'artifice : samedi 13 juillet

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une fête du 14 juillet sera remise en place cette année. Organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, avec le soutien financier et logistique de la commune, la manifestation se déroulera le samedi 13 juillet 2019.

Dans le cadre de son soutien, la commune prend en charge la sécurité de la manifestation et le feu d'artifice.

Les membres de la commission communication ont arrêté leur choix sur la société PYRO CONCEPT pour le tir du feu d'artifice. Le coût de la prestation s'élève à 3 300 € HT, soit 3 960,00 € TTC.

De plus, les membres de la commission communication ont choisi de retenir la société SECURITAS pour assurer la sécurité de la manifestation. Quatre agents de sécurité et un

maître-chien seront présents de 22h à 3h, pour un montant de 1 068,06 € HT, soit 1 281,67 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'entériner les choix de la commission communication et de l'autoriser à signer les contrats afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer :
 - Le devis avec la société PYRO CONCEPT pour le tir du Feu d'Artifice, prestation qui s'élève à un montant de 3 960,00 € TTC.
 - Le devis avec la société SECURITAS pour la sécurité de la manifestation précitée, pour une prestation d'un montant de 1 281,67 € TTC.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 19 mars 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 3 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 6 déclarations préalables
- 14 certificats d'urbanisme
- 8 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Commercialisation lotissement Les Tilleuls : les 12 parcelles sont vendues (il reste 2 signatures en compromis), 2 permis de construire ont déjà été déposés / **Rétro-planning PLU (plan local d'urbanisme)** : réunion avec les PPA (personnes publiques associées) le 3 avril, réunion publique le 24 avril à 18h30, arrêt du projet en Conseil Municipal au mois de juin 2019, transmission à suivre aux PPA (3 mois pour rendre leur avis), enquête publique entre septembre et octobre, mémoire du commissaire enquêteur en novembre et approbation en décembre 2019 / **ZAC de DURVAL – tranche 5** : plan en attente du cabinet BESNIER.

2019-04-21/ Le Grand Courgeon/ rue du Chemin de Fer : acquisition partielle de la parcelle AM08a

La pose d'une antenne de téléphonie par l'opérateur FREE Mobile est prévue sur la parcelle AM08a aujourd'hui propriété de la Communauté de Commune des Vallées du Haut Anjou (CCVHA).

Pour la réalisation de ce projet communal, l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle concernée est nécessaire. Cette acquisition sera réalisée après découpage parcellaire de 88 m² au droit du projet par un géomètre mandaté et après estimation du prix de vente par les services de France Domaine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de cette vente dont les conditions seront précisées ultérieurement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Approuve le principe de l'acquisition partielle de la parcelle AM08a « Le Grand Courgeon, rue du Chemin de Fer ».
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la parcelle avec FREE Mobile et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-04-22/ Convention avec le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol : signature

La commune du Lion d'Angers est liée avec le PETR du Segréen par une convention relative à l'instruction par ce dernier d'une partie des autorisations relatives aux droits du sol.

Dans le cadre des relations qui lient le PETR et la Commune du Lion d'Angers, Monsieur le Maire propose au Conseil de ratifier la nouvelle convention modifiant les modalités de

financement de ce service et portant son coût pour la commune, pour l'année 2019, à 16 028,92 €. Cette somme est calculée en fonction du volume de dossiers relevant de l'instruction du PETR (N-3 à N-1) pour 50% et en fonction du nombre d'habitants de la commune pour 50%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention avec le PETR du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 19 mars 2019 :

Square des Villes Jumelées : présentation de l'esquisse le 27 mars / **Avenue de l'Europe** : les arbres ont été coupés, tracés des réseaux effectués, dessouchage en cours, des arbres ont été plantés / **Maintenance candélabres** : intégration des candélabres des zones de DURVAL 1, 2 et 3 par le SIEMML, en attente des éléments du cabinet BESNIER car il faut un transfert de propriété / **Contours de la salle de sport intercommunale de la CCVHA (Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou)** : enlèvement des périphériques devant la salle / **Devis divers**.

2019-04-23/ Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour le programme 2019 « Rénovation du réseau d'éclairage public » (chantier n°176.19.01.01)

Monsieur le Maire présente au Conseil le fonds de concours à verser au SIEMML concernant l'opération de rénovation du réseau d'éclairage public 2019.

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - Programme 2019 « Rénovation du réseau d'éclairage public » (chantier n°176.19.01.01)
 - Montant de la dépense : 61 224,72 € HT
 - Taux du fonds de concours : 50 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 30 612,36 € HT.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEMML,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2019-01-24/ Chenil communal

Afin de répondre aux attentes des riverains, voisins des services techniques de la mairie du Lion d'Angers où se situe actuellement le chenil communal et qui régulièrement sont dérangés par les aboiements des chiens, Monsieur Le Maire propose de réaliser un nouveau

chenil en dehors des zones urbaines, sur le terrain des services techniques de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

A ce titre, l'entreprise CTA propose ces prestations pour un montant HT de 10 497,02 €.

Les travaux comprendront :

- Réalisation d'un chenil de 18 m², et de 2.40 m de hauteur :
- Terrassement,
- Mise en œuvre d'un radier,
- Élévation de murs périphériques,
- Ravatement hydrofuge,
- Portes et grilles en façade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Décide d'accepter la réalisation d'un nouveau chenil communal en dehors des zones urbaines, sur le terrain des services techniques de la CCVHA.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de l'entreprise CTA, d'un montant de 10 497,02 € HT, dont les prestations sont susmentionnées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment la convention de mise à disposition du terrain par le CCVHA.

2019-01-25/ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Boulevard Halligon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est prévu de réaliser un nouvel aménagement du Boulevard Halligon à l'issue des travaux de réseaux actuellement en cours. Dans ce cadre, il est proposé de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui est confiée à l'entreprise PIERRE & EAU pour un montant de 12 250,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- Décide de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'entreprise PIERRE & EAU, pour un montant de 12 250,00 € HT, concernant l'aménagement du Boulevard Halligon.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le 23 avril à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 20 mars 2019 :

DOB (Débat d'Orientation Budgétaire). Les recettes sont principalement constituées de la subvention communale et des participations des communes extérieures (banque alimentaire) et des usagers. Quant aux dépenses, elles se composent des aides financières en premier poste, qu'elles soient pour les aides aux vacances ou les adhésions aux activités sportives et culturelles, l'aide à la mobilité, la cantine et les factures d'énergie. Le deuxième poste étant l'alimentaire puis les subventions aux associations.

Une convention à signer en 2019 permettra de répondre d'une manière plus ciblée aux demandes des familles en lien avec les différents interlocuteurs qu'est prioritairement, le Conseil Départemental.

Depuis sa création, le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) se concentre sur des projets et actions collectives tel que le voiturage, le challenge senior, le portage de repas à domicile, tandis que le CCAS reste sur l'aide individuelle à la personne.

Ce débat a permis de valider les orientations suivantes :

- Maintien de l'aide alimentaire en lien avec les travailleurs sociaux et les restos du cœur pour le local solidarité.

- Poursuite des aides financières à destination des familles avec une attention particulière sur la participation à l'aide sportive et culturelle (étude pour l'augmentation des barèmes et plafond afin de permettre une participation d'un plus grand nombre d'enfants aux séjours et activités.
- Soutien aux associations liées aux maintiens à domicile, au lien social et à l'insertion sociale et professionnelle par l'attribution des subventions.

/ A la Croisée des Chemins : le local des sans-abri reste très fréquenté / **Présentation de quelques projets du CIAS**, à savoir : INOV-NUM : accès au numérique pour tous, mais principalement pour les seniors et les personnes éloignées du numérique. Expérimentation du portage de repas à domicile.

Prochaine commission CCAS : le 9 avril à 19h30 : vote du budget.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 13 mars 2019 :

« Nous avons finalisé **l'étude des demandes de subventions**, dont les propositions d'attribution ont été votées ce soir. Nous avons préparé un graphique présentant le nombre d'adhérents aux associations sportives Lionnaises. Présentation d'un diaporama.

20 associations sportives, parmi elles : RAYON SPORTIF LIONNAIS, REVE DANSE, FOOT, ATHLÉTISME, JUDO, HAND, l'UNION, le CERCLE, l'association HIPPIQUE et les MARCHEURS, soit 10 associations qui totalisent chacune plus de 150 adhérents

/ Création de la salle intercommunale Paulette FOUILLET, la couverture des terrains de TENNIS et l'agrandissement du DOJO vont d'une part permettre à certains clubs d'augmenter le nombre de leurs adhérents et d'autre part la création de d'autres associations.

Comme vous le savez, un mur d'escalade est créé dans la salle Paulette FOUILLET. Une réunion d'information a déjà eu lieu et une prochaine est prévue pour la création de l'association qui portera l'activité. Elle aura lieu le 23 avril à 19h dans les anciens locaux de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou) rue du Courgeon.

/ L'édition 2019 du concours des Maisons Fleuries se met en place avec une prochaine rencontre avec le jury le 15 avril. Pour mémoire, la ville sera visitée en Juillet prochain par le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris pour le maintien de nos 3 fleurs. »

Prochaine commission Vie Associative : le 8 avril à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2019-01-26/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine, Voirie et Urbanisme :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mare aux Coqs et Atelier			
Système lumineux portails coulissants	DBE	280,00 €	336,00 €
Services Techniques			
Cadenas-mâchoires de consignation électrique	ROIMIER	164,22 €	197,06 €
Espace Emile JOULAIN			
Ferme porte pour portes sanitaires	ROIMIER	321,62 €	385,94 €

VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Chenil communal			
Raccordement EU	SAUR	1 480,69 €	1 776,83 €
Toiture bac acier	VIGNERON	1 100,00 €	1 320,00 €
Square des Villes Jumelées			
Relevé topographique	LIGEIS	1 065,00 €	1 278,00 €
Voïrie-rue Bouvet			
2 bornes rétractables	DECLIC	663,00 €	795,60 €
Matériel et véhicules ST			
Couteaux broyeur	AGREOM	365,80 €	438,96 €
Prise lamier	AGREOM	530,45 €	636,54 €
URBANISME INVESTISSEMENT		HT	TTC
Hauts Courgeon			
Dossier dérogation marge de recul	URBA OUEST	1 750,00 €	2 100,00 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 22h45.

Prochain Conseil Municipal : **lundi 6 mai 2019 à 20h30**

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Isabelle VIGNERON

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 6 MAI 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente avril deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Arnaud DAVID qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Hugues SAULOUP.

Secrétaire de séance : M Patrick PISCIONE.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-05-01/ Résiliation anticipée du bail emphytéotique avec Maine & Loire HABITAT concernant la maison du stade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la conclusion d'un bail emphytéotique avec Maine & Loire HABITAT par délibération en date du 9 novembre 1987.

La durée du bail était de 36 ans à compter du 1^{er} juin 1988 et Maine & Loire HABITAT y a fait construire l'actuelle maison du stade.

La commune souhaite désormais résilier ledit bail par anticipation afin de recouvrer la pleine propriété du pavillon et du terrain.

Le coût de la résiliation anticipée vu avec Maine & Loire HABITAT est de 18 000 € correspondant au montant de l'emprunt restant à courir jusqu'à la fin du bail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé de résilier le bail susmentionné par anticipation et de payer l'indemnité de résiliation afférente à Maine & Loire HABITAT, soit 18 000 €.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-05-02/ Bibliothèque Hervé BAZIN / salle David d'Angers : mission d'accompagnement (étude des besoins) avec le service ingénierie du Conseil Départemental

La bibliothèque Hervé Bazin et la salle David d'Angers sont en cœur de ville, et offrent un potentiel patrimonial. La collectivité, afin de répondre aux attentes des administrés, souhaite étudier les besoins culturels de la population du Lion d'Angers.

Le service Ingénierie du Conseil Départemental propose un appui à titre gracieux qui se définit ainsi : définition du projet culturel de la collectivité : projet, usage, public...

La mission d'accompagnement consistera donc à définir le projet d'équipement culturel et l'intégration des bâtiments susmentionnés dans l'offre d'équipements culturels existants.

Durée de réalisation : 5 mois

Date de démarrage : avril 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Note de problématique avec le service ingénierie du Conseil Départemental pour valider la mission d'accompagnement à l'opportunité d'aménagement d'une salle culturelle au Lion d'Angers.

2019-05-03/ Bibliothèque Hervé BAZIN / salle David d'Angers : convention avec le CAUE de Maine-et-Loire (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - (étude de faisabilité technique)

La commune du Lion d'Angers est adhérente au CAUE de Maine et Loire.

Le CAUE de Maine-et-Loire propose une étude de faisabilité architecturale du bâtiment de la bibliothèque Hervé Bazin et de la salle David d'Angers pour restructurer l'ensemble en une salle culturelle de proximité : faisabilité, scénario et programme, approche financière selon scénario retenu.

Date de démarrage : septembre 2019

Durée de réalisation : 5 mois

Coût estimé de la prestation : 4 700 € net de taxe

Contribution sollicitée : (75% de la somme) : 3 500 € net de taxe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention N° 08-19 et son annexe afin de jouir des compétences du CAUE de Maine-et-Loire.
- A accepté de missionner toute mission complémentaire (exemple : études de structure).

2019-05-04/ Salles de la Mare aux Coqs et des Tilleuls : contrôle d'accès (lien avec la salle de sports Intercommunale)

La CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) construit une salle de sports sur le complexe Mérignac au Lion d'Angers.

A ce titre, un contrôle d'accès pour cette salle est prévu. Sachant que cette salle est mitoyenne et ouverte sur deux salles communales salle de la Mare aux Coqs et salle des Tilleuls, l'ensemble du contrôle d'accès doit être uniforme.

L'entreprise I/O CONCEPT en charge du contrôle d'accès de la salle de sports de la CCVHA propose une prestation comprenant lecteurs, décodeur, badges, paramétrage et mise en service pour un montant HT de 6 000.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis avec l'entreprise I/O CONCEPT.

2019-05-05/ Participation financière de la commune aux frais de scolarité d'élèves

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.212-8 du code de l'éducation selon lequel « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une

autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Dans ce cadre, la commune de Segré en Anjou Bleu sollicite une contribution financière de la commune du Lion d'Angers pour un enfant résidant au Lion d'Angers et scolarisé à Segré au sein du RASED.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le montant de la participation demandé soit 430.41 €.

2019-05-06/ ZAC de DURVAL - validation du règlement graphique de la tranche 5

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société BESNIER Aménagement a décidé de viabiliser la tranche 5 de la ZAC de DURVAL et soumet à la validation du Conseil Municipal le règlement graphique de cette tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A validé le règlement graphique de la tranche 5 de la ZAC de DURVAL présenté par la société BESNIER Aménagement.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle tranche de la ZAC.

2019-05-07/ ZAC Jules VERNE - Approbation du CRAC (Compte Rendu d'Activité à la Collectivité) au 31 décembre 2018 - ALTER CITÉS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le CRAC arrêté au 31 décembre 2018 d'ALTER CITÉS (ex SODEMEL) conformément à son traité de concession d'aménagement concernant l'opération de la ZAC Jules Verne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- A validé le CRAC et a approuvé le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 d'un montant en dépenses et en recettes de 2 763 K€ HT.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

2019-05-08/ Procédure d'enregistrement d'une ICPE - Plateforme de tri et de recyclage de déchets du BTP à THORIGNÉ d'ANJOU - Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une plateforme de tri et de recyclage des déchets du BTP fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès des services de la Préfecture de Maine et Loire.

Ce projet porté par la SAS D&L ENROMAT, sera situé au Lieudit « CHAUVON » à THORIGNÉ D'ANJOU et s'étendra sur une surface de 13 ha dont 6 en réserve foncière. Un arrêté préfectoral définit les modalités de la consultation du public et demande aux communes limitrophes du projet de rendre un avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable à ce projet.

2019-05-09/ Projet Skate Park PLATEFORME

La population du Lion d'Angers comprend des adolescents qui cherchent sur la commune des lieux pour effectuer des figures avec leurs matériels sportifs (trottinettes, vélo, skate, rollers...). A ce titre, Monsieur le Maire propose la création d'un skate Park sur le site des Guenelles.

L'entreprise PIGEON propose de réaliser une plateforme de 250 m² en enrobé pour accueillir ces activités urbaines. Cette prestation comprendra le terrassement, un géotextile, 20 cm de GNT (graves non traitées) 0/60, 10 cm de GNT 0/20, et un tapis en enrobé à chaud 0/6 noir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise PIGEON pour un montant de 9 984.79 HT.

2019-05-10/ Projet Skate Park ÉQUIPEMENT

Afin d'équiper la plateforme du nouveau skate Park, l'entreprise PARTENAIRE ÉQUIPEMENT propose la fourniture d'une structure monobloc 100 % inox insonorisée. Les éléments constitutifs seront : un lanceur courbe (pour roller), un lanceur plan incliné (pour skate), une table de saut avec plan incliné et plan courbe, un rail à deux pentes, un panneau d'information sur l'utilisation et la sécurité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise PARTENAIRE ÉQUIPEMENT pour un montant de 9 574.00 HT.

2019-05-11/ Stade de Football : versement d'un fonds de concours à verser au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (n°EP176-19-170)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEMML pour l'opération suivante : « suite dépannage – remplacement projecteur n°765-3 Stade ».

- Montant de la dépense : 2 208,29 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 656,22 € net de taxe.

2019-05-12/ Mérignac : aménagement contours de la salle de sports intercommunale

La CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) construit une salle de sports sur le complexe Mérignac.

A ce titre les contours qui appartiennent à la commune doivent être réalisés en lien avec les abords réalisés par la CCVHA.

L'entreprise PIGEON, prestataire du marché de cette salle de sports pour le lot Voirie, propose de déposer le pare ballon existant en lien avec le terrain de Foot mitoyen, ainsi que l'arrachage de la haie. La reprise de la zone de chantier, ex piscine, sera traitée en gravier, mis en œuvre sur une couche de GNT (graves non traitées) de 10 cm. La partie devant la salle de la Mare aux Coqs, côté stade sera traitée par du gravier positionné sur une couche de base (0/31.5 sur 10 cm), une couche de forme (0/100 sur 30 cm), et un géotextile.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise PIGEON pour un montant de 24 075.80 € HT.

2019-05-13/ Parking Mairie

L'accueil des salariés de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et de la Mairie le vendredi, jour du marché, implique un manque de place de parking pour les administrés qui souhaitent venir faire leur marché.

La commune étant propriétaire d'un terrain à proximité de la place de la Mairie, Monsieur le Maire propose de créer un parking privé réservé au personnel.

Pour se faire, l'entreprise DURAND propose le terrassement, la mise en œuvre d'un géotextile, la fourniture d'un gravier 0/31.5 sur 30 cm, et la fourniture d'un sable poussier 0/4 sur 5 cm d'épaisseur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise DURAND pour réaliser ces travaux pour un montant de 12 722.00 € HT.

2019-05-14/ Maine & Loire HABITAT : vente de logements HLM

Maine & Loire HABITAT a décidé d'accentuer le dispositif mise en place pour la vente de logements anciens à ses occupants.

20 logements (rue des Fauvettes – Impasse de la Grande Chaussée et rue de la Pièce Neuve) sont concernés.

Pour précision, 3 tarifs sont appliqués en cas de mise en vente :

- Pour le locataire actuel qui souhaite acheter
- Si celui-ci n'est pas intéressé mise en vente pour l'ensemble des locataires de MLH

- S'il n'y a aucun candidat : mise en vente des logements libres à un public extérieur
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable quant à la vente de 20 logements HLM de Maine & Loire HABITAT.

2019-05-15/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine, Voirie et Communication :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Services Techniques			
Laser	ROIMIER	296,14 €	355,37 €
Téléphones (6 tel+2 smartphones)	MCT	1 129,77 €	1 355,72 €
Mairie			
Mise à jour de l'armoire élec R+1	ATEBI	342,00 €	410,40 €
Mare aux Coqs			
Treuil à crémaillère (qt:4)	MARTY SPORT	272,00 €	326,40 €
Salle de danse Nathalie Riflard			
Tapis caillbotis (100*150), bords amincis	MANUTAN	227,54 €	273,05 €
Cantine Edmond			
Protection bati porte	ATELIER MICHEL	129,97 €	155,96 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Parking Mairie			
Pancartes "réservé accueil public" (qt:3)	NADIA	221,70 €	266,04 €
Véhicules Services Techniques			
Gyrophare Maxcity et Boxer	RAMAGE	287,40 €	344,88 €
Plastification Int Renault Master	S2MA	1 856,00 €	2 227,20 €
Espace Emile JOULAIN			
Pots 650L; h:1200, diam.1200 (qt:2)	ECHO VERT	861,72 €	1 034,06 €
Boulevard Halligon			
Complément mission SPS	SMOPE	654,00 €	784,80 €
COMMUNICATION INVESTISSEMENT		HT	TTC
Entrées de ville			
Panneaux visuels	DOUBLET	3 782,60 €	4 539,12 €

Clôture de la séance à 22h15.

Fait au Lion d'Angers, le 7 mai 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 24 mai 2019.

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 2019
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trente avril deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Didier FUSELIEZ, Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, M Michel RAYNAL, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Arnaud DAVID qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Hugues SAULOUP.

Secrétaire de séance : M Patrick PISCIONE.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu du Conseil Communautaire séance du 11 avril 2019.**

- ✓ Le vote du budget.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 8 avril 2019 :

Téléthon : programme en cours réalisé par les associations, une information sera communiquée ultérieurement / **Forum des Associations** : à redynamiser, réflexion sur une animation en fonction du public (jeux ? quizz, chasse aux trésors...) à finaliser / **Concours des maisons fleuries – réunion de préparation du 15 avril** : l'équipe est au complet, 10 personnes font partie du jury. Date du passage du jury. Idées visite pour le voyage et solrée remise des prix / **Comité de Jumelage** : préparation de la venue des Allemands le week-end de l'Ascension : 70 Allemands sont inscrits pour venir au Lion d'Angers, dont une trentaine de jeunes et 5 Anglais. Arrivée le 29 mai vers 19h. Le 30 mai : journée au Parc de l'Isle Briand : PALIO. Le 31 mai : visite sur Candé et les jeunes passeront la journée avec le HAND avec des animations dans les salles de sports. La soirée de gala se déroulera le 31 mai, une journée en famille le 1^{er} juin et départ le 2 juin.
Prochaine commission Vie Associative : le 15 mai à 20h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 26 avril 2019 :

2019-05-01/ Résiliation anticipée du bail emphytéotique avec Maine & Loire HABITAT concernant la maison du stade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la conclusion d'un bail emphytéotique avec Maine & Loire HABITAT par délibération en date du 9 novembre 1987.

La durée du bail était de 36 ans à compter du 1^{er} juin 1988 et Maine & Loire HABITAT y a fait construire l'actuelle maison du stade.

La commune souhaite désormais résilier ledit bail par anticipation afin de recouvrer la pleine propriété du pavillon et du terrain.

Le coût de la résiliation anticipée vu avec Maine & Loire HABITAT est de 18 000 € correspondant au montant de l'emprunt restant à courir jusqu'à la fin du bail.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de résilier le bail susmentionné par anticipation et de payer l'indemnité de résiliation afférente à Maine & Loire HABITAT, soit 18 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à résilier, par anticipation, le bail emphytéotique avec Maine & Loire HABITAT concernant la maison du stade, et de payer l'indemnité de résiliation afférente à Maine & Loire HABITAT, soit 18 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➔ Commission « du PERSONNEL » du 26 avril 2019 :

M ROUSSEAU, Adjoint délégué au Personnel, apporte quelques informations :

Quelques recrutements en cours :

- 1 poste ATSEM pour septembre (suite départ d'un agent en retraite)
- 1 poste Agent d'entretien à Andigné (suite départ d'un agent en retraite)
- 1 poste Agent administratif (accueil mairie) pour remplacement d'un congé maternité.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le 24 mai à 14h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 23 avril 2019 :

Les membres de la commission se sont retrouvés au **local de l'association du VCL (Vélo Club Lionnais)** rue du Général Leclerc, pour une visite du bâtiment et une meilleure analyse des besoins du club, pour l'étude à venir / **Salle David d'Angers et Bibliothèque Hervé Bazin : étude d'opportunité et de faisabilité salle culturelle** : la mise en place d'un groupe de travail est nécessaire, et il est apparu que pour ce dossier il y ait ouverture à des membres d'autres commissions (Vie associative et Culture). Trois personnes de la commission Patrimoine se sont portées volontaires pour ce groupe de travail (Emeline STEINIRGER, Benjamin SIRJEAN et Joël PARÉ) / **Salles de la Mare aux Coqs et des Tilleuls** : les accès donnant de la salle Paulette FOUILLET aux salles communales ont été créés pendant les vacances de Pâques. Dans la salle de la Mare aux Coqs, dans le cadre des travaux en cours, des mousses de protection sont à poser sur la nouvelle porte accédant à la salle Paulette FOUILLET, un choix de couleur a été proposé à la Communauté de Communes par la commission. Les mousses se trouvant dans la salle devront également être changées lors de la réfection intérieure plus globale de la salle de la Mare aux Coqs / **Construction DOJO - TENNIS** : la dalle des terrains de Tennis existant va être enlevée, la pose d'un revêtement sur cette surface n'est plus envisagée par les professionnels. Cela a nécessité de revoir les lots du marché d'appel d'offres, ainsi qu'une modification du permis soit faite. Démarrage des travaux le 29 mai. La cabane Tennis a été démontée par les services techniques pour la mise en place du chantier / **Travaux Mairie** : la pose des rideaux dans les bureaux mairie doit se faire pour la fin du mois / **Devls divers**.

2019-05-02/ Bibliothèque Hervé BAZIN / salle David d'Angers : mission d'accompagnement (étude des besoins) avec le service ingénierie du Conseil Départemental

La bibliothèque Hervé Bazin et la salle David d'Angers sont en cœur de ville, et offrent un potentiel patrimonial. La collectivité, afin de répondre aux attentes des administrés, souhaite étudier les besoins culturels de la population du Lion d'Angers.

Le service Ingénierie du Conseil Départemental propose un appui à titre gracieux qui se définit ainsi : définition du projet culturel de la collectivité : projet, usage, public...

La mission d'accompagnement consistera donc à définir le projet d'équipement culturel et l'intégration des bâtiments susmentionnés dans l'offre d'équipements culturels existants.

Durée de réalisation : 5 mois. Date de démarrage : avril 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la Note de problématique pour valider la mission d'accompagnement à l'opportunité d'aménagement d'une salle culturelle au Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte un appui du service ingénierie du Conseil Départemental à titre gracieux, et se définit ainsi : définition du projet culturel de la collectivité : projet, usage, public...
- Précise que la mission d'accompagnement consistera donc à définir le projet d'équipement culturel et l'intégration des bâtiments (bibliothèque Hervé Bazin et salle David d'Angers) dans l'offre d'équipements culturels existants.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Note de problématique avec le service ingénierie du Conseil Départemental pour valider la mission d'accompagnement à l'opportunité d'aménagement d'une salle culturelle au Lion d'Angers.

2019-05-03/ Bibliothèque Hervé BAZIN / salle David d'Angers : convention avec le CAUE de Maine-et-Loire (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) – (étude de faisabilité technique)

La commune du Lion d'Angers est adhérente au CAUE de Maine et Loire.

Le CAUE de Maine-et-Loire propose une étude de faisabilité architecturale du bâtiment de la bibliothèque Hervé Bazin et de la salle David d'Angers pour restructurer l'ensemble en une salle culturelle de proximité : faisabilité, scénarii et programme, approche financière selon scénario retenu.

Date de démarrage : septembre 2019

Durée de réalisation : 5 mois

Coût estimé de la prestation : 4 700 € net de taxe

Contribution sollicitée : (75% de la somme) : 3 500 € net de taxe

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser :

- À signer la convention N° 08-19 et son annexe afin de jouir des compétences du CAUE
- À missionner toute mission complémentaire (exemple : études de structure).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention n°08-19 et son annexe, avec le CAUE de Maine-et-Loire.
- Autorise Monsieur le Maire à missionner toute mission complémentaire (exemple : études de structure).

2019-05-04/ Salles de la Mare aux Coqs et des Tilleuls : contrôle d'accès (lien avec la salle de sports intercommunale)

La CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) construit une salle de sports sur le complexe Mérignac au Lion d'Angers.

A ce titre, un contrôle d'accès pour cette salle est prévu. Sachant que cette salle est mitoyenne et ouverte sur deux salles communales salle de la Mare aux Coqs et salle des Tilleuls, l'ensemble du contrôle d'accès doit être uniforme.

L'entreprise I/O CONCEPT en charge du contrôle d'accès de la salle de sports de la CCVHA propose une prestation comprenant lecteurs, décodeurs, badges, paramétrage et mise en service pour un montant HT de 6 000,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le devis avec l'entreprise I/O CONCEPT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise I/O CONCEPT, en charge du contrôle d'accès de la salle de sports de la CCVHA, pour une prestation comprenant : lecteurs, décodeurs, badges, paramétrage et mise en service, pour un montant de 6 000,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Compte rendu commission MARCHÉ du 19 avril :

Rapporteur : Nicole MELLIER

Mise en place de l'animation estivale : il a été décidé de modifier les lots par rapport à l'année dernière. Cette année ce sera des paniers avec le logo de la ville + marché de France et 1 caddie par marché.

Prochaines commissions :

- Patrimoine : le 21 mai à 18h30.
- Marché : le 7 juin à 13h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

M. FUSELIEZ : « Les membres de la commission se réuniront le 23 mai à 18h30. Toutefois, une réunion importante du comité de pilotage du PEDT (Projet Educatif De Territoire) s'est déroulée le 25 avril, un débat aura lieu le 23 mai au niveau de la commission et une information vous sera communiquée lors du prochain Conseil. »

2019-05-05/ Participation financière de la commune aux frais de scolarité d'élèves

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'article L.212-8 du code de l'éducation selon lequel « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Dans ce cadre, la commune de Segré en Anjou Bleu sollicite une contribution financière de la commune du Lion d'Angers pour un enfant résidant au Lion d'Angers et scolarisé à Segré au sein du RASED.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de la participation demandé soit 430,41 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Acte la participation financière aux frais de scolarité pour un élève résidant au Lion d'Angers et scolarisé à Segré au sein du RASED, soit 430,41 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 24 avril 2019 :

Journal du Lion : bonne distribution en fin de semaine dernière / **Manifestations** : **Commémoration du 8 mai**, la cérémonie se déroulera en 3 temps, rendez-vous sur la place de la Mairie, puis au Haras et à Montreuil-sur-Maine. Notons aussi la cérémonie à 10h à Andigné.

Fête de la musique : présentation de l'affiche et des choix musicaux pour le **feu d'artifice** au prochain Conseil / **Flammes entrée de ville** : en cours de choix et de finalisation / **La boîte à livres de l'ESAT du Louroux-Béconnais** : a été fabriquée par les élèves de l'ESAT, elle est actuellement en cours de finition, c'est un beau travail qui lie le développement durable et le développement humain. Opportunité pour la commune de faire une boîte à livres avec un ancien frigo. Emplacements des boîtes : sur l'Isle aux Enfants et sur la place de la Mairie ou sur le square derrière la Mairie.

Prochaine commission Communication : le 23 mai à 20h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 23 avril 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 12 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 10 déclarations préalables
- 15 certificats d'urbanisme
- 13 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Commercialisation lotissement des Tilleuls : tous les lots sont réservés / **Point avancement PLU et rétro-planning** : réunion des PPA (personnes publiques associées) le 3 avril, réunion publique le 24 avril (12 personnes présentes avec les élus), arrêt du projet au Conseil Municipal de juin 2019, transmission à suivre du projet aux PPA (3 mois pour rendre leur avis), enquête publique entre septembre et octobre, mémoire du commissaire enquêteur en novembre et approbation au Conseil de décembre 2019 / **Lancement de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** : OPAH généraliste lancée en avril. Un accompagnement sous forme de permanence (au *Pôle Santé Social du Lion d'Angers* : tous les jeudis de 9h à 12h avec ou sans rendez-vous) et de suivi des propriétaires. Des aides financières à la clé sous conditions de ressources pour la rénovation de biens sur l'ensemble de la commune. L'OPAH RU (Renouvellement Urbain) sera signé cet été (quartier délimité).

2019-05-06/ ZAC de DURVAL – validation du règlement graphique de la tranche 5

Monsieur le Maire informe le Conseil que le cabinet BESNIER Aménagement a décidé de viabiliser la tranche 5 de la ZAC de DURVAL et soumet à la validation du Conseil Municipal le règlement graphique de cette tranche.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De valider le règlement graphique de la tranche 5 de la ZAC de DURVAL présenté par la société BESNIER Aménagement.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle tranche de la ZAC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le règlement graphique de la tranche 5 de la ZAC de DURVAL (annexé) présenté par le cabinet BESNIER Aménagement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette nouvelle tranche de la ZAC.

2019-05-07/ ZAC Jules VERNE – Approbation du CRAC (Compte Rendu d'Activité à la Collectivité) au 31 décembre 2018 – ALTER CITÉS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le CRAC arrêté au 31 décembre 2018 d'ALTER CITÉS (ex SODEMEL) conformément à son traité de concession d'aménagement concernant l'opération de la ZAC Jules Verne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le CRAC et d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 d'un montant en dépenses et en recettes de 2 763 K€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le CRAC d'ALTER CITÉS arrêté au 31 décembre 2018.
- Approuve le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 d'un montant en dépenses et en recettes de 2 763 K€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

2019-05-08/ Procédure d'enregistrement d'une ICPE - Plateforme de tri et de recyclage de déchets du BTP à THORIGNÉ d'ANJOU – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une plateforme de tri et de recyclage des déchets du BTP fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès des services de la Préfecture de Maine et Loire.

Ce projet porté par la SAS D&L ENROMAT, sera situé au Lieudit « CHAUVON » à THORIGNÉ D'ANJOU et s'étendra sur une surface de 13 ha dont 6 en réserve foncière. Un arrêté préfectoral définit les modalités de la consultation du public et demande aux communes limitrophes du projet de rendre un avis.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable quant au projet d'une plateforme de tri et de recyclage de déchets issus du BTP, situé au lieudit « CHAUVON » à THORIGNÉ D'ANJOU.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 23 avril 2019 :

Boulevard Halligon : version 1 non satisfaisante. Version 2 : abattage arbres côté stade, plantation en cohérence avec massif côtés habitations, pérennisation de la piste cyclable (enrobé beige), pose d'une barrière de protection pour les cyclistes (côté nord du boulevard), création de parkings supplémentaires, création plateau pour ralentir les véhicules, en attente devis pour diagnostic chaussée et présence/évacuation amiante. Les travaux commenceront après l'automne / **Square des Villes Jumelées** : proposition d'aménagement par le cabinet LIGEIS (présentation d'un plan) / **Vidéo-protection** : réunion de lancement le 12 avril. Travail sur l'alimentation en énergie des caméras. Route de Vern : position candélabre pour DURVAL tranche 5. Rond-point Savard : changement candélabre. Pose antenne relais sur église (cela doit passer par l'architecte des bâtiments de France) / **Devis divers**.

2019-05-09/ Projet Skate Park PLATEFORME

La population du Lion d'Angers comprend des adolescents qui cherchent sur la commune des lieux pour effectuer des figures avec leurs matériels sportifs (trottinettes, vélo, skate, rollers...). A ce titre, Monsieur le Maire propose la création d'un Skate Park sur le site des Guenelles.

L'entreprise PIGEON propose de réaliser une plateforme de 250 m² en enrobé pour accueillir ces activités urbaines. Cette prestation comprendra le terrassement, un géotextile, 20 cm de GNT (graves non traitées) 0/60, 10 cm de GNT 0/20, et un tapis en enrobé à chaud 0/6 noir.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de valider le devis de l'entreprise PIGEON pour un montant de 9 984,79 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la création d'un Skate Park sur le site des Guenelles.
- Retient le devis de l'entreprise PIGEON, pour un montant de 9 984,79 HT, relatif à la réalisation d'une plateforme de 250 m² en enrobé pour accueillir ces activités urbaines.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-05-10/ Projet Skate Park ÉQUIPEMENT

Afin d'équiper la plateforme du nouveau Skate Park, l'entreprise PARTENAIRE ÉQUIPEMENT propose la fourniture d'une structure monobloc 100 % Inox insonorisée.

Les éléments constitutifs seront : un lanceur courbe (pour roller), un lanceur plan incliné (pour skate), une table de saut avec plan incliné et plan courbe, un rail à deux pentes, un panneau d'information sur l'utilisation et la sécurité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider le devis de l'entreprise PARTENAIRE ÉQUIPEMENT pour un montant de 9 574,00 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise PARTENAIRE ÉQUIPEMENT pour un montant de 9 574,00 HT, relatif à la fourniture d'une structure monobloc 100 % Inox insonorisée, afin d'équiper la plateforme du nouveau Skate Park.
Les éléments constitutifs seront : un lanceur courbe (pour roller), un lanceur plan incliné (pour skate), une table de saut avec plan incliné et plan courbe, un rail à deux pentes, un panneau d'information sur l'utilisation et la sécurité.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-05-11/ Stade de Football : versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (n°DEV176-19-170)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - Sulte dépannage – remplacement projecteur n°765-3 Stade (n°DEV176-19-170)
 - Montant de la dépense : 2 208,29 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 656,22 € net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2019-05-12/ Mérignac : aménagement contours de la salle de sports intercommunale

La CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) construit une salle de sports sur le complexe Mérignac.

A ce titre les contours qui appartiennent à la commune doivent être réalisés en lien avec les abords réalisés par la CCVHA.

L'entreprise PIGEON, prestataire du marché de cette salle de sports pour le lot Voirie, propose de déposer le pare ballon existant en lien avec le terrain de Foot mitoyen, ainsi que l'arrachage de la haie. La reprise de la zone de chantier, ex piscine, sera traitée en gravier, mis en œuvre sur une couche de GNT (graves non traitées) de 10 cm. La partie devant la salle de la Mare aux Coqs, côté stade sera traitée par du gravier positionné sur une couche de base (0/31.5 sur 10 cm), une couche de forme (0/100 sur 30 cm), et un géotextile.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise PIGEON pour un montant de 24 075.80 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise PIGEON pour un montant de 24 075.80 € HT, relatif à l'aménagement des contours de la salle de sports intercommunale.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-05-13/ Parking Mairie

L'accueil des salariés de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et de la Mairie le vendredi, jour du marché, implique un manque de place de parking pour les administrés qui souhaitent venir faire leur marché.

La commune étant propriétaire d'un terrain à proximité de la place de la Mairie, Monsieur le Maire propose de créer un parking privé réservé au personnel.

Pour se faire, l'entreprise DURAND propose le terrassement, la mise en œuvre d'un géotextile, la fourniture d'un gravier 0/31.5 sur 30 cm, et la fourniture d'un sable poussier 0/4 sur 5 cm d'épaisseur.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise DURAND pour réaliser ces travaux pour un montant de 12 722,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la création d'un parking privé, réservé au personnel de la CCVHA et de la Mairie, situé à proximité de la place Charles de Gaulle.
- Retient le devis de l'entreprise DURAND, pour un montant de 12 722,00 € HT, relatif au terrassement du futur parking, la mise en œuvre d'un géotextile, la fourniture d'un gravier 0/31.5 sur 30 cm, et la fourniture d'un sable poussier 0/4 sur 5 cm d'épaisseur.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le 21 mai à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Bernard MENANT

Compte rendu du 9 avril 2019 :

Approbation compte de gestion et compte administratif : à l'unanimité.

Le vote du budget primitif a été voté à l'unanimité :

- Fonctionnement : 30 948.74 €
- Investissement : 1 087.61 €
- Subventions : 6 655 €

/ **Dossiers sociaux :** 1 aide financière – 5 dossiers d'aide sociale – Groupe Scolaire Edmond GIRARD : classe de mer et de neige : 10 enfants / **Nombre de demandeurs d'emploi :** 302 au 15 mars 2019 (121 hommes, 181 femmes).

Compte rendu de la Commission Logement du 23 avril 2019 :

Propositions d'attribution : 2 T2 et 6 T3.

2019-05-14/ Maine & Loire HABITAT : vente de logements HLM

Le Directeur Général de Maine & Loire HABITAT a informé la commune que 20 logements situés rue des Fauvettes – impasse de la Grande Chaussée et rue de la Pièce Neuve, pourraient être proposés à la vente.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Maine & Loire HABITAT à mettre en vente les 20 logements situés rue des Fauvettes – impasse de la Grande Chaussée et rue de la Pièce Neuve,
 1. Dans le cadre de la vente à ses occupants,
 2. Pour les biens vacants après libération du logement : auprès de tous les locataires du parc de Maine & Loire HABITAT pendant un délai de 2 mois, la vente étant ouverte à un public extérieur au-delà de ce délai.
- Charge Maine & Loire HABITAT d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

Prochaine commission CCAS : le 28 mai à 19h30.

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

2019-05-15 / Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine, Voirie et Communication :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Services Techniques			
Laser	ROIMIER	296,14 €	355,37 €
Téléphones (6 tel+2 smartphones)	MCT	1 129,77 €	1 355,72 €
Mairie			
Mise à jour de l'armoire élec R+1	ATEBI	342,00 €	410,40 €
Mare aux Coqs			
Treuil à crémaillère (qt:4)	MARTY SPORT	272,00 €	326,40 €
Salle de danse Nathalie Riflard			
Tapis caillebotis (100*150), bords amincis	MANUTAN	227,54 €	273,05 €
Cantine Edmond			
Protection bati porte	ATELIER MICHEL	129,97 €	155,96 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Parking Mairie			
Pancartes "réservé accueil public" (qt:3)	NADIA	221,70 €	266,04 €
Véhicules Services Techniques			
Gyrophare Maxcity et Boxer	RAMAGE	287,40 €	344,88 €
Plastification int Renault Master	S2MA	1 856,00 €	2 227,20 €
Espace Emile JOULAIN			
Pots 650L; h:1200, diam.1200 (qt:2)	ECHO VERT	861,72 €	1 034,06 €
Boulevard Halligon			
Complément mission SPS	SMOPE	654,00 €	784,80 €
COMMUNICATION INVESTISSEMENT		HT	TTC
Entrées de ville			
Panneaux visuels	DOUBLET	3 782,60 €	4 539,12 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

Clôture de la séance à 22h15.

Prochain Conseil Municipal : lundi 3 juin 2019 à 20h30.

Le Maire,

Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Patrick PISCIONE



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 3 JUIN 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit mai deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MMES Marie-Claude HAMARD, Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Amaud DAVID, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Didier FUSELIEZ.

M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.

M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.

Étaient absents :

M Arsène DELANOE.

Mme Nelly GAUTTIER.

Mme Ingrid LAMBERT.

Secrétaire de séance : M Richard GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

→ Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 1 point concernant la Commission Voirie :

- **Boulevard HALLIGON – autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser les travaux d'aménagement du boulevard**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux du boulevard HALLIGON, le cabinet de maîtrise d'œuvre PIERRE & EAU propose un projet d'aménagement du boulevard : parkings, plateaux, circulation douce... budget estimatif : 432 000 euros.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- De réceptionner les travaux.

Adoption à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-06-01/ Décision modificative budget 2019 : eaux pluviales

Les attributions de compensation pour les eaux pluviales ont été enregistrées dans le Budget Primitif de la commune 2019 au compte 2315 pour un montant de 42 728 €.

Le versement de l'attribution de compensation doit être enregistré au compte 2046.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer la dépense au compte 2046.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-06-02/ Décision modificative budget 2019 : SIEM

Dans le cadre de la mise en œuvre du marché de vidéo-protection, il apparaît nécessaire de verser un fonds de concours supplémentaire au SIEM d'un montant de 22 195.68 €.

Il convient de modifier le BP 2019 pour inscrire ce montant en :

Section d'investissement compte 204171 : +22 195.68 €

Section d'investissement compte 020 dépenses imprévues : - 22 195.68 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-06-03/ Complexe Mérignac : ravalement des façades (côté stade) – entreprise GAUDIN BERTEL

Sur le complexe Mérignac, la construction de la salle de sports de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) met en relief la vétusté des deux salles communales adjacentes.

Afin d'intégrer la nouvelle salle et rendre l'ensemble des trois constructions homogènes et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De faire exécuter un nettoyage et l'application de deux couches de peinture sur les salles des Tilleuls et de la Mare aux Coqs, côté stade et pignon.
- De retenir l'entreprise GAUDIN BERTEL pour un montant de 6 179.20 € HT.

2019-06-04/ DOJO / TENNIS : mission OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) – Cabinet BOURGUEIL ROULEAU

Dans le cadre du projet de construction d'un DOJO et de terrains de TENNIS couverts, il s'avère nécessaire de missionner un cabinet pour exécuter une mission d'OPC (Organisation, Pilotage et Coordination).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à contracter avec le cabinet BOURGUEIL ROULEAU, architecte du projet, pour un montant de 10 000.00 € HT.

Un avenant à leur marché sera donc effectué.

2019-06-05/ Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a acté par délibération lors de son Conseil communautaire du 11 avril dernier, le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse.

Dans cette optique et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A validé l'élaboration d'un contrat Enfance Jeunesse unique 2019-2022.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le futur contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 et tous les avenants, conventions et actions nouvelles qui en découlent avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à cette affaire.

2019-06-06/ Approbation du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le changement des rythmes scolaires appliqué à la rentrée scolaire 2018/2019 nécessite l'actualisation du PEDT.

En outre, les deux communes historiques du Lion d'Angers et d'Andigné ayant fusionné en 2016, il convient également de produire un seul document PEDT à destination de la commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les termes du PEDT actualisé.

2019-06-07/ Subvention complémentaire à l'association La Cantine d'Edmond

Dans le cadre du déploiement du logiciel MUSHROOM dédié à la thématique des écoles sur l'ensemble du territoire de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), l'association La Cantine d'Edmond va également être amenée à utiliser ce logiciel. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention complémentaire à l'association La Cantine d'Edmond d'un montant de 1 000 € afin de faciliter sa mise en œuvre.

2019-06-08/ Camping du Lion d'Angers – Projet d'extension - Acquisition foncière

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet d'extension du camping communal aujourd'hui sous délégation de service public, un bornage a été réalisé afin de délimiter les parcelles qui feront l'objet d'une acquisition par la commune.

Après accord de cadrage par la DDT (Direction Départementale des Territoires) puis un accord sur le prix avec Monsieur TUSSEAU Jean-Claude, propriétaire des parcelles AW 71 et AW 73, il a été convenu, selon le plan de bornage provisoire, que le terrain A d'une superficie d'environ 1 208 m² serait acquis 32 €/m² ;

Et que le terrain B d'une superficie d'environ 3 436 m², serait acquis 0.50 cts d'euros par m² en raison de leur classement en NP au plan local d'urbanisme et de leur situation en zone inondable. Il a été également convenu que la commune poserait à ses frais une clôture rigide à deux mètres de la maison de la parcelle 72 pour une longueur totale d'environ 21 m, suivant le plan de bornage provisoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint à l'urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à l'acquisition des terrains de Monsieur TUSSEAU Jean-Claude, auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers pour l'extension du camping sur les parcelles AW 71 ET AW 73 telles que bornées, avec Monsieur TUSSEAU Jean-Claude (*frais de notaire et géomètre à la charge de la commune*).
- A décidé de travailler de concert avec l'exploitant du Camping et Anjou Tourisme afin de définir un projet ayant pour but de consolider l'activité.
- A autorisé Monsieur le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention pour cette acquisition et ces travaux.

2019-06-09/ Zone d'Activités de La Sablonnière : nomination de rue et numérotation

Afin de faciliter l'installation et l'identification de nouvelles entreprises s'implantant sur la commune du Lion d'Angers, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a validé la nomination de la rue située sur la Zone d'Activités de La Sablonnière entre la commune du Lion d'Angers et la Commune de Montreuil sur Maine : « rue Paul LANGEVIN » et la numérotation : 11 et 13.

2019-06-10/ Lieu-dit Le Chemin : numérotation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une division a été réalisée au lieudit « Le Chemin » pour deux particuliers et une SCI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'ajouter 3 numéros permettant d'identifier et différencier les habitations : 1, 2 et 3.

2019-06-11/ ZAC de DURVAL – Tranche 5 – Vente de foncier

Dans le cadre de l'aménagement de tranche 5 de ZAC de DURVAL, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à vendre les parcelles AK 315, AK5, AK 6, AK4 et AK 11 au profit de Besnier Aménagement, titulaire d'une concession d'aménagement sur la ZAC de DURVAL.

Monsieur le Maire, Informe également le Conseil qu'en raison de la future rétrocession de la parcelle AK11 d'une superficie de 439 m², après aménagement de la ZAC, celle-ci sera cédée à Besnier Aménagement à l'euro symbolique.

Les parcelles suivantes seront cédées pour un prix de 4.50 €/m², après avis des domaines sur la valeur vénale :

- AK 315 d'une superficie de 436 m²
- AK 5 d'une superficie de 424 m²
- AK 6 d'une superficie de 14 m²
- AK 4 d'une superficie de 353 m²

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou l'Adjoint à l'Urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à la cession auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers pour un montant de 5 522.50 € avec Besnier Aménagement, pour les parcelles cadastrées.

2019-06-12/ Mise en accès des autorisations d'urbanisme du Service Instructeur du Droit des Sols dans le logiciel SIG GéoConsult

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a approuvé par délibération lors de son Conseil communautaire du 11 avril dernier, la mise en accès des données du Service Instructeur du Droit des Sols (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé la mise en accès des données du Service Instructeur du Droit des Sols (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.
- A autorisé la mise en accès des données du Service Instructeur concernant la commune du Lion d'Angers (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2019-06-13/ SIEML : réforme des statuts visant à élargir l'offre de compétence et services du syndicat – approbation

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de sa séance du 23 avril 2019, le comité syndical du SIEML a statué sur une double réforme statutaire dont la mise en œuvre s'effectuera en deux temps :

- La première réforme a vocation à entrer en vigueur dès l'accomplissement du processus prévu au CGCT pour l'approbation par les membres du SIEML de la réforme ;
- La seconde réforme a vocation à entrer en vigueur après les élections municipales de mars 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la réforme des statuts du SIEML.

2019-06-14/ Renouvellement convention d'adhésion au service de CEP (Conseil en Energie Partagé) avec le SIEML

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune, par délibération n°2016-06-14 du 6 juin 2016, a confié au SIEML la mise en place du Conseil en Energie Partagé. La convention signée entre la Commune et le SIEML, définissant les modalités de mise en œuvre, arrive à échéance le 23 septembre 2019.

Considérant l'utilité d'un tel service dont les missions sont :

- Sensibiliser et former les équipes communales et les élus aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine ;
- Mettre en réseau les élus et techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges ;
- Réaliser un inventaire énergétique permettant de réaliser un bilan personnalisé pour la commune ;
- Suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine communal ;
- Elaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations ;
- Accompagner la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.

Le coût de ce service est fixé à 0,50 €/habitant/an pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A donné son accord quant au renouvellement de la convention d'adhésion au service de CEP du SIEML.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le SIEML.

2019-06-15/ Convention de partenariat pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité (transformateur) entre le SIEML, ENEDIS et la commune

La commune souhaite autoriser l'association RÉCRÉA'LION à réaliser une fresque sur le transformateur à l'angle de la rue Corderie/avenue Jules Verne. Cette création sera réalisée sur un pan de mur, et sera sur le thème de l'univers de Jules Verne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le SIEML et ENEDIS.

2019-06-16/ Rue du Chemin de Fer : versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (n°DEV176-19-174)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEML pour l'opération suivante : « suite entretien – remplacement candélabre et lanterne n°409 : rue du Chemin de Fer ».

- Montant de la dépense : 1 372,49 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 029,37 € net de taxe.

2019-06-17/ Route de Vern : versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour l'opération d'extension de l'éclairage public (n°176.19.02.01 et n°176.19.02.03)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEML pour l'opération suivante : « éclairage route de Vern, pour l'entrée du futur lotissement DURVAL 5 ».

- Montant de la dépense : 21 184,57 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 15 888,43 € net de taxe (dont 96,86 € net de taxe pour le contrôle technique, soit 72,65 € net de taxe à charge de la commune).

2019-06-18/ Rond-point Savard : versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour le changement du candélabre (n°176.19.02.02)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours au SIEML pour l'opération suivante : « Rond-point Savard, fourniture et pose d'un mât aiguille de 9 m équipé de 4 lanternes en Led » :

- Montant de la dépense : 8 409,67 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 6 307,25 € net de taxe.

2019-06-19/ Boulevard HALLIGON – autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser les travaux d'aménagement du boulevard

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux du boulevard HALLIGON, le cabinet de maîtrise d'œuvre PIERRE & EAU propose un projet d'aménagement du boulevard : parkings, plateaux, circulation douce... budget estimatif : 432 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux.
- À réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- À signer, ou son représentant, tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- À réceptionner les travaux.

2019-06-20/ Vidéo-protection : autorisation de mise à disposition du bâtiment de l'Hôtel de Ville pour installer une antenne et un serveur

Dans le cadre de l'installation de la vidéo-protection sur la commune, il y a nécessité technique de mettre en œuvre une antenne sur le bâtiment de la Mairie ainsi qu'un serveur informatique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la mairie est liée avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) par un bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord pour autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la CCVHA les autorisations de mise à disposition pour réaliser ces travaux.

2019-06-21/ Square des Villes Jumelées : marché aménagement

Suite à l'étude du maître d'œuvre sur l'aménagement du square des Villes Jumelées, le budget est estimé à environ 121 754.25 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer l'appel d'offre des différentes prestations (travaux de VRD, éclairage avec le SIEM, plantations, mobilier, revêtement de sol),
- À choisir les entreprises,
- À lancer les travaux,
- À signer, ou son représentant, toutes les pièces afférentes à l'issue de la procédure.

2019-06-22/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Attribution des marchés pour le DOJO/TENNIS

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
			(valeur mai 2019)
LOT 1 VRD - ESPACES VERTS	DURAND	140 337,27 €	168 404,72 €
LOT 2 FONDATIONS - GROS ŒUVRE	DELAUNAY	205 140,00 €	246 168,00 €
LOT 3 CHARPENTE BOIS	BRIAND	210 005,63 €	252 006,76 €
LOT 4 COUVERTURE ETANCHEITE	SOTEBE	290 204,60 €	348 245,52 €
LOT 5 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFOND	SIGMA	41 430,01 €	49 716,01 €
LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	ALD	66 418,26 €	79 701,91 €
LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	SIGMA	23 631,12 €	28 357,34 €
LOT 8 REVETEMENTS DE SOL - FAÏENCES	MAGALHAES	33 163,93 €	39 796,72 €
LOT 9 REVETEMENTS DE SOL SPORTIFS	SPORTINGSOL	56 708,00 €	68 049,60 €
LOT 10 PEINTURE	FREMY	15 929,23 €	19 115,08 €
LOT 11 PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION	SPIE	84 658,38 €	101 590,06 €
LOT 12 ELECTRICITE	ATEBI	98 200,13 €	117 840,16 €
LOT 13 EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPOIT	17 446,63 €	20 935,96 €
TOTAL		1 283 273,20 €	1 539 927,84 €

→ Devls d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine, Voirie et Affaires Scolaires :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Complexe MERIGNAC			
Lecteurs badges portillons (qt: 2)	I/O Concept	2 117,00 €	2 540,40 €
Vestiaires Guenelles			
Alarme incendie	DBE	370,00 €	444,00 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Voirie			
Plaques de rues	DOUTRE	112,00 €	134,40 €
TERRAIN BMX			
Sulte création bosses	DURAND	890,00 €	1 068,00 €
AFFAIRES SCOLAIRES INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mobilier	MANUTAN	2 006,80 €	2 408,16 €

Clôture de la séance à 22h.

Fait au Lion d'Angers, le 4 juin 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 28 juin 2019.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 3 JUIN 2019
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit mai deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MMES Marle-Claude HAMARD, Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, Isabel CROSVILLE, MM Arnaud DAVID, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

M Didier FUSELIEZ.

M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.

M Jean-Paul ROUSSEAU, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.

Étaient absents :

M Arsène DELANOE.

Mme Nelly GAUTTIER.

Mme Ingrid LAMBERT.

Secrétaire de séance : M Richard GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice	34
Nombre de Conseillers présents.....	28
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019.**

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point concernant la Commission Voirie :

- **Boulevard HALLIGON – autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser les travaux d'aménagement du boulevard**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux du boulevard HALLIGON, le cabinet de maîtrise d'œuvre PIERRE & EAU propose un projet d'aménagement du boulevard : parkings, plateaux, circulation douce... budget estimatif : 432 000 euros.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- De réceptionner les travaux.

Adoption à l'unanimité

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BOUCHET

Compte rendu du 28 mai 2019 :

Dossiers sociaux : 5 demandes d'aide financière ; 4 notifications d'aide sociale (hébergement personnes âgées, handicapée – service ménager) ; 4 dossiers d'aide aux vacances/aide au sport.

/ **Bilans année 2018** :

- o **Accueil des sans-abri** : 170 nuitées, en légère baisse par rapport à 2017 : 197.
- o **Pèlerins** : 32 (28 en 2017).
- o **Aides aux familles** :
 - ➔ Aides aux vacances (accueil de loisirs, séjours scolaires) : 40 enfants.
 - ➔ Aides aux sports : 13 jeunes (sports concernés : Football, Hand, Gymnastique, Danse, Judo, Karaté).
 - ➔ Aides financières : 18 foyers ont été aidés soit 50 % de plus qu'en 2017.
- o **Banque Alimentaire** : augmentation de 6.57 % 36 foyers aidés pour la commune du Lion d'Angers.
- o **Visite aux personnes âgées isolées** : 105 personnes.
- o **Banquet des aînés** : 140 participants.
- o **Personnes reçues en permanence par l'Adjointe au Maire** : 377 (en 2017 : 335).
- o **Aide sociale** (hébergement en établissement pour les personnes âgées, handicapées, aide à domicile) : 17 dossiers, chiffre stable par rapport à 2017.

/ **Banquet des aînés** : le 23 octobre 2019.

Mme HAMARD : « Les membres de la commission étudient avec beaucoup de discernement les dossiers, on passe beaucoup de temps sur chaque dossier individuel. Merci à tous. »

Prochaine commission CCAS : le mercredi 3 juillet à 19h30.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 15 mai 2019 :

Forum des associations : Nous avons validé le principe et le type de jeux à destination des enfants pour animer le Forum du 7 septembre prochain. Les fiches d'inscription vont être adressées aux associations. Le Forum sera l'occasion d'accueillir la nouvelle association Lionnaise d'escalade créée il y a 2 semaines et dont le nom définitif est « Les Encordés » : le Président est M. Sébastien HAMELIN / **Rencontre associative de l'automne** : Nous avons défini 2 thèmes qui seraient à aborder à l'occasion de cette dernière rencontre du mandat, à savoir l'affichage public et le mécénat. Nous sommes donc à la recherche d'animateurs pour nous aider dans l'organisation de cette rencontre annuelle / **Planning des salles** : Nous avons programmé et travaillé sur deux rencontres afin d'élaborer le planning des salles pour la rentrée, sur les 4 salles de sports du Complexe Mérignac :

→ La 1^{ère} rencontre est le 6 juin à 19h avec les Associations. La Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ayant transmis la mise en place du planning de la salle Paulette FOUILLET à la ville du Lion d'Angers, nous accueillerons donc les associations intercommunales pour cette salle.

→ La 2nde est le 24 juin à 18h30 avec les Scolaires.

/ **Agenda** : Nous avons mis en place la JAVA Il y a quelque temps (Journées Animées par la Vie Associative), nous avons réfléchi sur une nouvelle formule, plus moderne, plus facile à mettre à jour et surtout plus pratique à consulter par tous.

Mme CHARRAUD : « La semaine dernière, avec des membres de la commission, nous avons rencontré la Fédération de Randonnées du Maine-et-Loire, pour l'intendance du Maine-et-Loire à pied qui aura lieu du 29 juin au 6 juillet. Ils passeront au Lion d'Angers le 30 juin ouvert à tous, n'hésitez pas à venir, départ à 7h30, randonnée de 21 kms, un vin d'honneur sera organisé conjointement avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. »

M SAULOUP : « Qui va s'occuper de la gestion du planning de la nouvelle salle intercommunale, c'est la commune du Lion d'Angers qui va le faire ? On a le temps et la capacité à le faire ? »

M le Maire : Dans le cadre de la convention nous avons une vision d'ensemble des plannings des salles et c'est plus pratique qu'il n'y ait qu'une entité qui le gère, la Communauté de Communes nous délègue donc la gestion de cette salle. »

Prochaine commission Vie Associative :

- Planning des salles : le jeudi 6 juin et le lundi 24 juin (voir ci-dessus).
- Point Forum le mercredi 4 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Étienne GLÉMOT, Maire.

➔ Commission « FINANCES » du 24 mai 2019 :

2019-06-01/ Décision modificative budget 2019 : eaux pluviales

Les attributions de compensation pour les eaux pluviales ont été enregistrées dans le Budget Primitif de la commune 2019 au compte 2315 pour un montant de 42 728 €.

Le versement de l'attribution de compensation doit être enregistré au compte 2046.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer la dépense au compte 2046.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager la décision modificative et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la décision modificative concernant les attributions de compensation pour les eaux pluviales, d'un montant de 42 728 €, dont le versement sera enregistré aux comptes :

➤ Techniques 821 2315 VOI : - 42 728 €
➤ Finances 020 2046 FIN : +42 728 €

2019-06-02/ Décision modificative budget 2019 : SIEML

Dans le cadre de la mise en œuvre du marché de vidéo-protection, il apparaît nécessaire de verser un fonds de concours supplémentaire au SIEML d'un montant de 22 195.68 €.

Il convient de modifier le BP 2019 pour inscrire ce montant en :

Section d'investissement compte 204171 : +22 195.68 €

Section d'investissement compte 020 dépenses imprévues : - 22 195.68 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager la décision modificative et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la décision modificative concernant la mise en œuvre du marché de vidéo-protection, relatif au versement d'un fonds de concours supplémentaire au SIEML, d'un montant de 22 195.68 €, dont le versement sera enregistré aux comptes :

➤ Techniques 814 204171 ECLA : +22 195.68 €
➤ Dépenses imprévues Finances 020 020 FIN : - 22 195.68 €

→ Commission « du PERSONNEL » du 24 mai 2019 :

M le Maire apporte quelques informations :

Service Communication :

- Arrivée de la nouvelle responsable du service à partir de septembre prochain.

Service administratif :

- ☞ L'agent d'accueil est en arrêt de travail depuis ce matin (avant congé de maternité), elle a travaillé jusqu'aux élections européennes et est remplacée à compter de ce jour par un agent qui était déjà intervenu en début d'année. Elle sera présente jusqu'à la fin de l'année.

- ☞ Pour information : l'agent qui avait été recruté en début d'année pour le recensement de la population a été recruté sur la commune de Vern d'Anjou à compter du mois de septembre, après son congé de maternité.

ATSEM :

- Recrutement d'un agent qui va muter des Hauts d'Anjou. C'est un recrutement qui a été fait en lien avec la directrice de l'école maternelle Edmond GIRARD. C'est quelqu'un qui a le concours d'ATSEM, elle arrivera fin août.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le vendredi 28 juin à 14h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 21 mai 2019 :

La commission s'est déroulée intégralement sur le **site du Complexe Mérignac**, pour une meilleure visualisation des points à aborder.

- Visualisation des portes donnant accès à la Salle Paulette FOUILLET, tant depuis la Mare aux Coqs, que depuis la salle des Tilleuls. Nécessité de pose de film dans la salle des Tilleuls, sur les vitrages donnant sur le mur de la nouvelle salle.
- Visualisation des façades des 2 salles communales, pour une rénovation des peintures des façades. Les couleurs seront harmonisées entre l'Espace Coubertin d'un côté (gris, beige), la salle Paulette FOUILLET (anthracite sur la partie basse), et le gris du bardage de la salle des Tilleuls.

- o Besoin harmonisation badge d'accès au complexe par les portillons se trouvant rue Henri et Robert de Cholet, et rue des Tilleuls.

/ **Visualisation Implantation futur chantier des travaux DOJO et TENNIS.** Les clôtures seront mises en place semaine 24, pour démarrage des travaux le 17 juin prochain. La première réunion de chantier a eu lieu le 15 mai dernier.

Un positionnement des **panneaux portant le nom des salles communales** a été vu. Objectif : harmoniser avec l'affichage fait par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. Mise en place après travaux de rénovation des façades.

/ **Informations et devis divers** : Diverses Informations ont été échangées sur des travaux d'entretien réalisés depuis la dernière commission.

2019-06-03/ Complexe Mérignac : ravalement des façades (côté stade) – entreprise GAUDIN BERTEL

Sur le complexe Mérignac, la construction de la salle de sports de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) met en relief la vétusté des deux salles communales adjacentes.

Afin d'intégrer la nouvelle salle et rendre l'ensemble des trois constructions homogènes, Monsieur le maire propose au Conseil de faire exécuter un nettoyage et l'application de deux couches de peinture sur les salles des Tilleuls et de la Mare aux Coqs, côté stade et pignon. L'entreprise GAUDIN BERTEL propose donc ses services pour un montant de 6 179.20 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de faire exécuter un nettoyage et l'application de deux couches de peinture sur les salles des Tilleuls et de la Mare aux Coqs, côté stade et pignon.
- Retient le devis de l'entreprise GAUDIN BERTEL relatif à ces travaux, pour un montant de 6 179.20 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-06-04/ DOJO / TENNIS : mission OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) – Cabinet BOURGUEIL ROULEAU

Dans le cadre du projet de construction d'un DOJO et de terrains de TENNIS couverts, il s'avère nécessaire de missionner un cabinet pour exécuter une mission d'OPC (Organisation, Pilotage et Coordination).

Monsieur le Maire propose au Conseil de contracter avec le cabinet BOURGUEIL ROULEAU, architecte du projet, pour un montant de 10 000.00 € HT.

Un avenant à leur marché sera donc effectué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter avec le cabinet BOURGUEIL ROULEAU, architecte du projet, pour exécuter une mission d'OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) d'un montant de 10 000.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision. Un avenant à leur marché sera donc rédigé.

Prochaines commissions :

- Réunion groupe de travail salle culturelle : jeudi 6 juin à 19h salle des Adjoints
- Marché : le vendredi 7 juin à 13h30.
- Patrimoine : le lundi 24 juin à 18h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle VIGNERON

Compte rendu du 23 mai 2019 :

Comité de Pilotage PEDT (projet éducatif territorial) du 25 avril :

Étaient présents : Les représentants des Écoles Edmond Girard, Sainte Claire, Sacré Cœur, RÉCRÉA'LION, Cantine d'Edmond et Mairie.

- o Validation du PEDT par tous les participants (mis à jour et actualisation pour financement de la CAF)
- o L'idée de mettre en place un agenda commun aux écoles et associations diverses a été relancée : il faut voir la faisabilité avec le site Internet de la commune ou envisager une solution directement entre association : en réflexion.
- o Idée de mettre en place une journée sur le thème du jeu avec tous les intervenants liés à l'enfance et ouverte à tous.
- o Prochain Comité de Pilotage prévu le 3 octobre.

/ Assemblée Générale RÉCRÉA'LION du 2 mai :

- o Globalement, en bonne santé financière avec un résultat de 5 765 € :
 - Pour le périscolaire : un bénéfice de 4 544 €,
 - Pour l'ALSH : un déficit de 1 130 €,
 - Pour RÉCRÉA'JEUNE : un bénéfice de 2 693 €,
 - Pour la Ludothèque LUDOLION : un déficit de 325 €.Actuellement, 35 familles utilisent ce service.
- o 532 enfants dont 51 à Andigné sont accueillis cette année, environ 80 % des enfants scolarisés sur les écoles de la commune fréquentent RÉCRÉA'LION.

Info LUDOLION : Nouveau service proposé aux adhérents de RÉCRÉA'LION. Chaque famille peut emprunter jusqu'à 3 jeux par mois, en s'acquittant d'une participation financière.

Les permanences d'ouverture sont fixées sur un planning communiqué aux usagers.

/ Point au niveau des écoles :

- o Pour l'école Edmond Girard, une grève d'une journée en élémentaire et deux jours en maternelle a eu lieu sans poser de soucis aux familles sachant que l'accueil des enfants a été organisé par RECREA'LION et pris en charge par la Commune pour le temps scolaire.

/ Point au niveau de la Cantine d'Edmond :

- o Un nouveau logiciel Enfance-Jeunesse ; Un portail familles a été mis en place à l'échelle de la Communauté de communes. City Family de la société Mushroom Software est un logiciel pour les services périscolaires, extrascolaires et pour la restauration scolaire des écoles publiques.

Ce portail permet d'inscrire les enfants aux activités selon le gestionnaire choisi par la famille. Il intègre les données familles/facturation/inscription via ce logiciel. L'utilisation de cet outil se fait directement sur Internet. L'objectif de la mise en place de ce portail est de permettre aux utilisateurs d'être le plus autonome possible.

Cependant, ce logiciel n'intègre pas le tarif dégressif appliqué par la Cantine d'Edmond pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits à la cantine. C'est pourquoi, un module supplémentaire devrait être installé (en partie subventionné par la Commune)

/ Compte rendu du Conseil d'Administration du Collège du Val d'Oudon du 25 avril :

- o Organisation de la fin de l'année pour l'accueil des élèves dans le cadre du Brevet des Collèges du 26 au 28 juin.
- o Les classes de 5^{ème} ont passé une journée à TERRA BOTANICA grâce aux places gagnées par le Collège dans le cadre du Concours « Challenge Développement Durable ».
- o Départ du Chef d'établissement Monsieur GAUTIER et arrivée de sa remplaçante Madame GATICA.

2019-06-05/ Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a acté par délibération, lors de son Conseil communautaire du 11 avril dernier, le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse.

Dans cette optique, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De valider l'élaboration d'un contrat Enfance Jeunesse unique 2019-2022.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le futur contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 et tous les avenants, conventions et actions nouvelles qui en découlent avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document utile à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'élaboration d'un contrat Enfance Jeunesse unique 2019-2022.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le futur contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 et tous les avenants, conventions et actions nouvelles qui en découlent avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à cette affaire.

2019-06-06/ Approbation du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le changement des rythmes scolaires appliqué à la rentrée scolaire 2018/2019 nécessite l'actualisation du PEDT.

En outre, les deux communes historiques du Lion d'Angers et d'Andigné ayant fusionné en 2016, il convient également de produire un seul document PEDT à destination de la commune nouvelle.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter les termes du PEDT actualisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les termes du PEDT actualisé (Projet Educatif Territorial) annexé.

2019-06-07/ Subvention complémentaire à l'association La Cantine d'Edmond

Dans le cadre du déploiement du logiciel MUSHROOM dédié à la thématique des écoles sur l'ensemble du territoire de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), l'association La Cantine d'Edmond va également être amenée à utiliser ce logiciel. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil d'octroyer une subvention complémentaire à l'association La Cantine d'Edmond d'un montant de 1 000 € afin de faciliter sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer une subvention complémentaire à l'association La Cantine d'Edmond, d'un montant de 1 000 €, afin de faciliter la mise en œuvre du déploiement du logiciel MUSHROOM dédié à la thématique des écoles sur l'ensemble du territoire de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

Prochaine commission Affaires Scolaire : date non fixée.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Sandrine SOYÉ

Compte rendu du 23 mai 2019 :

Journal du Lion : la distribution s'est bien déroulée ; pré-sommaire du journal d'août/septembre/octobre : bouclage le 15 juillet, parution le 1^{er} août / **Manifestations :** **Animation marché hebdomadaire ; Fête de la musique le 28 juin :** validation de l'affiche / **Flammes entrée de ville :** les poses et déposes des flammes nécessitant une logistique lourde, nous avons sollicité un devis au fabricant, et il s'avère que cela double la facture (environ 4 000 €), devant cet obstacle les membres de la commission ont décidé de suspendre ce projet / **Projet cinéma :** la 1^{ère} date est le vendredi 12 septembre, nous

vous transmettrons rapidement toutes les dates pour que vous puissiez les réserver dans votre agenda.

M MUHAMMAD : « Je voudrais faire un appel à bénévoles. Comme vous le savez c'est l'association Familles Rurales qui s'occupe de ce sujet. elle s'appuie sur les associations familles rurales locales. Il s'avère que devant une surcharge de travail et de projets d'associations locales, on recherche des bénévoles pour nous accompagner pour faire ces projections dans la salle Emile JOULAIN, il y a besoin de 3, 4 personnes pour une dizaine de projections. Ce sera essentiellement le vendredi soir ou le mercredi pendant les vacances scolaires. »

/ **Information diverse** : point sur le recrutement du nouveau responsable du service communication qui devrait arriver en septembre.

Prochaine commission Communication : le mardi 2 juillet à 20h30.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 21 mai 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 6 permis de construire
- 6 déclarations préalables
- 17 certificats d'urbanisme
- 8 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Lotissement des Tilleuls : 7 permis de construire ont été déposés, 2 permis sont en attente, 2 permis sont à déposer avant juillet/août et 1 permis a été signé en mai.

2019-06-08/ Camping du Lion d'Angers - Projet d'extension - Acquisition foncière

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet d'extension du camping communal aujourd'hui sous délégation de service public, un bornage a été réalisé afin de délimiter les parcelles qui feront l'objet d'une acquisition par la commune.

Après accord de cadrage par la DDT (Direction Départementale des Territoires) puis un accord sur le prix avec Monsieur TUSSEAU Jean-Claude, propriétaire des parcelles AW 71 et AW 73, il a été convenu selon le plan de bornage provisoire annexé, que le terrain A d'une superficie d'environ 1 208 m² serait acquis 32 €/m² ;

Et que le terrain B d'une superficie d'environ 3 436 m², serait acquis 0.50 cts d'euros par m² en raison de leur classement en NP au plan local d'urbanisme et de leur situation en zone inondable. Il a été également convenu que la commune poserait à ses frais une clôture rigide à deux mètres de la maison de la parcelle 72 pour une longueur totale d'environ 21 m, *sulvant le plan de bornage provisoire annexé.*

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De l'autoriser, ou l'Adjoint à l'urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à l'acquisition des terrains de Monsieur TUSSEAU Jean-Claude, auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers pour l'extension du camping sur les parcelles AW 71 ET AW 73 telles que bornées, avec Monsieur TUSSEAU Jean-Claude (*frais de notaire et géomètre à la charge de la commune*).
- De travailler de concert avec l'exploitant du Camping et Anjou Tourisme afin de définir un projet ayant pour but de consolider l'activité.
- De déposer tout dossier de demande de subvention pour cette acquisition et ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint à l'urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à l'acquisition des terrains de Monsieur TUSSEAU Jean-Claude, auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers pour

l'extension du camping sur les parcelles AW 71 ET AW 73 telles que bornées, avec Monsieur TUSSEAU Jean-Claude.

(Frais de notaire et géomètre à la charge de la commune).

- Décide de travailler de concert avec l'exploitant du Camping et Anjou Tourisme afin de définir un projet ayant pour but de consolider l'activité.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention pour cette acquisition et ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-06-09/ Zone d'Activités de La Sablonnière: nomination de rue et numérotation

Afin de faciliter l'installation et l'identification de nouvelles entreprises s'implantant sur la commune du Lion d'Angers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nomination et la numérotation (11 et 13) de la rue située sur la Zone d'Activités de La Sablonnière entre la commune du Lion d'Angers et la Commune de Montreuil sur Maine.

Il est proposé de la nommer « rue Paul LANGEVIN ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la nomination de la rue « Paul LANGEVIN » sur la Zone d'Activités de la Sablonnière et la numérotation : n°11 et n°13, conformément au plan annexé à la délibération.

2019-06-10/ Lieu-dit Le Chemin : numérotation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une division a été réalisée au lieu-dit « Le Chemin » pour deux particuliers et une SCI.

Aussi, afin de les différencier, et permettre aux services de secours et postaux de bien les identifier, Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter des numéros permettant de différencier les habitations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la numérotation du lieu-dit « Le Chemin » : n°1, n°2 et n°3, conformément au plan annexé à la délibération.

2019-06-11/ ZAC de DURVAL – Tranche 5 – Vente de foncier

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche 5 de ZAC de DURVAL, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à vendre les parcelles AK 315, AK5, AK 6, AK4 et AK 11 au profit de Besnier Aménagement, titulaire d'une concession d'aménagement sur la ZAC de DURVAL.

Monsieur le Maire, informe également le Conseil qu'en raison de la future rétrocession de la parcelle AK11 d'une superficie de 439 m², après aménagement de la ZAC, celle-ci sera cédée à Besnier Aménagement à l'euro symbolique.

Les parcelles suivantes seront cédées pour un prix de 4.50 €/m², après avis des domaines sur la valeur vénale :

- AK 315 d'une superficie de 436 m²
- AK 5 d'une superficie de 424 m²
- AK 6 d'une superficie de 14 m²
- AK 4 d'une superficie de 353 m²

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint à l'Urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à la cession auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers pour un montant de 5 522.50 € avec Besnier Aménagement, pour les parcelles cadastrées au plan annexé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint à l'Urbanisme, à signer le compromis de vente ainsi que les actes nécessaires à la cession des parcelles susmentionnées ci-dessus, auprès de l'Office Notarial du Lion d'Angers, pour un montant de 5 522.50 € avec Besnier Aménagement, pour les parcelles cadastrées au plan annexé.

2019-06-12/ Mise en accès des autorisations d'urbanisme du Service Instructeur du Droit des Sols dans le logiciel SIG GéoConsult

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a approuvé par délibération, lors de son Conseil communautaire du 11 avril dernier, la mise en accès des données du Service Instructeur du Droit des Sols (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver la mise en accès des données du Service Instructeur du Droit des Sols (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.
- D'autoriser la mise en accès des données du Service Instructeur concernant la commune du Lion d'Angers (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en accès des données du Service Instructeur du Droit des Sols (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.
- Autorise la mise en accès des données du Service Instructeur concernant la commune du Lion d'Angers (PETR du Segréen) dans le SIG GéoConsult.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 21 mai 2019 :

Vidéo-protection : le déploiement de la vidéo-protection avance actuellement en étude. ANJOU FIBRE travaille pour nous communiquer leur proposition définitive pour raccorder les caméras 8 et 12 à la Mairie ;

ERS : l'entreprise est en phase d'étude :

- Planning général prévisionnel (mise en service prévue en fin d'année)
- Etude d'intégration radio dans le clocher est faite (présentation architecte des bâtiments de France : refusé)
- Etude radio sera programmée début juin
- Validation des études mi-juin

SIEML : Il n'y a pas de problème à ce stade pour la partie alimentation en énergie.

/ **Clos du Pré de la Croix** : Chute d'une grosse branche, arbres anciens et certains partiellement morts. Proposition de devis : abattage de 16 sujets : broyage, évacuation et rognage des souches par l'entreprise GIBOIRE (2 308 € HT) / **Uniformisation vitesse de circulation dans la partie urbaine et centre** : étude en cours / **Avancement chantiers** : nous avons reçu des plans avec des armoires pour la Fibre – emplacements prévus : avenue des Tilleuls, avenue de l'Europe, rue du Pré des Roches, (qual de Bretagne et rue du Général Leclerc : à finaliser), rue de la Libération Andigné ; Chemin piétonnier route d'Angers ; Skate Park et création de bosses supplémentaires sur la piste vélo cross / **Divers** : affichettes déjections canines ; Rue Robert et Henri de Cholet : enfoncement terrain ; Retour sur la prise des frelons asiatiques suite aux pièges communaux : 91 sur Le Lion d'Angers et 24 sur Andigné ; rue Henri et Robert de Cholet : intervention de l'entreprise SANTRAC pour la salle de sports : perturbation de la circulation / **Devis**.

2019-06-13/ SIEML : évolutions du périmètre territorial et réformes statutaires du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)

Monsieur le Maire expose :

Point 1 : Intégration de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire au Siéml

Par un arrêté préfectoral n°2015-116 du 31 décembre 2015 a été créée la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, issue de la fusion des communes d'Ingrandes (qui adhérait déjà au Siéml) et du Fresne-sur-Loire (qui adhérait au Sydela). Cette

commune nouvelle adhère donc partiellement au Siéml, pour la partie de territoire située sur la commune déléguée d'Ingrandes. Il apparaît souhaitable que cette commune nouvelle soit membre du Siéml pour l'intégralité de ce territoire. Pour ce faire, elle a sollicité, par délibération du 22 décembre 2017, son retrait du Sydela, pour ensuite adhérer au Siéml pour la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 de ses statuts, ainsi que les compétences facultatives « distribution publique de gaz », « éclairage public » et « infrastructures de charge pour véhicules électriques » respectivement définies aux articles 4-1, 4-2 et 4-3 de ces mêmes statuts. Cette demande d'adhésion a été acceptée par délibération du comité syndical du Siéml du 17 octobre 2017.

Désormais, conformément à l'article L. 5211-18 du CGCT, l'assemblée délibérante de chaque membre du Siéml doit se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune au Siéml.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur l'adhésion au Siéml de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire pour l'intégralité de son territoire.

Point 2 : Retrait de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre du Siéml

Par un arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 a été créée la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre, issue de la fusion des communes de Bonnoeuvre, Freigné, Maumusson, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes et Vritz. Cette commune nouvelle adhère partiellement au Siéml, pour la fraction de son territoire correspondant à la commune déléguée de Freigné, et au Sydela pour les parties de son territoire correspondantes aux autres communes déléguées issues de cette fusion.

Par délibération en date du 17 juillet 2018 la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre a demandé son retrait du Siéml et son adhésion au Sydela pour la partie de son territoire liée à la commune déléguée de Freigné, de façon effective à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce retrait a été demandé au titre de la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 des statuts du Siéml, ainsi que pour la compétence facultative exercée jusqu'alors par le syndicat au titre de l'éclairage public. Cette demande de retrait a été acceptée par délibération du comité syndical du Siéml du 16 octobre 2018.

Désormais, conformément à l'article L. 5211-19 du CGCT, l'assemblée délibérante de chaque membre du Siéml doit se prononcer sur le retrait de la nouvelle commune du Siéml. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le retrait la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre du Siéml.

Point 3 : Réformes statutaires du Siéml

Par délibération de son comité syndical du 23 avril 2019, le Siéml a décidé de mettre en œuvre une double réforme statutaire :

- La première ayant pour vocation à entrer en vigueur dès l'accomplissement du processus prévu au code général des collectivités territoriales pour l'approbation par les membres du Siéml de la réforme (probablement au mois de juillet 2019) ;
- La seconde ayant pour vocation à entrer en vigueur après les futures élections municipales du mois de mars 2020.

La première réforme a pour vocation, d'une part, à améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du Siéml au regard des évolutions législatives et réglementaires, et d'autre part :

- À doter le syndicat d'une compétence optionnelle supplémentaire en matière de production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable ;
- À habilitier le syndicat à intervenir dans les services accessoires suivants :
 - Assurer (i) les services d'étude, d'assistance et d'accompagnement technique, (ii) la mise en œuvre et l'exploitation de solutions informatiques incluant notamment l'accès, la collecte, la production, le traitement et l'exploitation de bases de données et de systèmes d'informations géographiques, la transmission et la diffusion desdites informations,
 - Réaliser (i) des études générales ou spécifiques corrélatives aux systèmes communicants, (ii) des investissements sur les installations des systèmes communicants incluant les réseaux de communication (notamment réseau radio, réseau des objets connectés...). Il peut, à ce titre, construire, exploiter et entretenir ces systèmes communicants qui peuvent inclure la vidéoprotection.

- Réaliser et exploiter des installations de production et de distribution, par réseaux techniques, de chaleur renouvelable visant à maîtriser la consommation d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette activité peut comprendre notamment les activités suivantes : la réalisation d'installations de production de chaleur incluant le cas échéant les bâtiments de stockage et les réseaux techniques de distribution de chaleur associés, ainsi que l'exploitation et la maintenance desdites installations.

Ce dernier service vise à apporter une plus grande souplesse dans l'accompagnement du Siéml en matière de production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable, et ce sans opérer de transfert de la compétence optionnelle.

Désormais, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-18 du CGCT, l'assemblée délibérante de chaque membre du Siéml doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Les projets de statuts reprenant ces différentes évolutions, ainsi que la délibération du comité syndical du Siéml du 23 avril 2019 ont été joints à la convocation au présent conseil municipal.

La seconde réforme a pour vocation à modifier la gouvernance du Siéml pour tenir compte des évolutions intercommunales intervenues ces dernières années, notamment la création de communes nouvelles et le regroupement des intercommunalités dans le département de Maine-et-Loire.

En effet, la création des communes nouvelles a provoqué la disparition des anciennes communes membres du Siéml et l'apparition de nouveaux membres que sont les communes nouvelles. En outre, le nombre et le périmètre des circonscriptions électorales du Siéml étaient initialement calqués sur les territoires des intercommunalités qui sont passées de 29 à 8 dans le département. Le Siéml doit donc procéder au redécoupage de ses circonscriptions électorales.

Il est à noter que la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, qui adhère à la communauté de commune du Pays d'Ancenis n'adhérant pas au Siéml, sera rattachée à la circonscription électorale Loire Layon Aubance.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 5215-22 du Code général des collectivités territoriales, la communauté urbaine Angers Loire Métropole disposera d'un nombre de représentants au sein du comité syndical du Syndicat proportionnel à la part relative de la population des communes auxquelles la communauté urbaine est substituée au titre de l'exercice de la compétence relative à la distribution d'électricité.

Dans le souci de garantir le bon fonctionnement du Siéml et de ne pas en bouleverser immédiatement la gouvernance, il est prévu que cette réforme d'ampleur n'entrera en vigueur qu'après les élections municipales de mars 2020.

Désormais, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-18 du CGCT, l'assemblée délibérante de chaque membre du Siéml doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Les projets de statuts reprenant ces différentes évolutions, ainsi que la délibération du comité syndical du Siéml du 23 avril 2019 ont été joints à la convocation au présent conseil municipal.

Ceci étant exposé, il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver, conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion au Siéml de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire pour l'intégralité de son territoire ;
- D'approuver, conformément à l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le retrait du Siéml la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre ;
- D'approuver, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la réforme statutaire du Siéml à effet immédiat ;
- D'approuver, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la réforme statutaire du Siéml à effet différé au 30 mars 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide :
 - D'approuver, conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion au SIéml de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire pour l'intégralité de son territoire ;
 - D'approuver, conformément à l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le retrait du SIéml la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre ;
 - D'approuver, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la réforme statutaire du SIéml à effet immédiat ;
 - D'approuver, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la réforme statutaire du SIéml à effet différé au 30 mars 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

2019-06-14/ Renouvellement convention d'adhésion au service de CEP (Conseil en Énergie Partagé) avec le SIÉML

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune, par délibération n°2016-06-14 du 6 juin 2016, a confié au SIÉML la mise en place du Conseil en Énergie Partagé. La convention signée entre la Commune et le SIÉML, définissant les modalités de mise en œuvre, arrive à échéance le 23 septembre 2019.

Considérant l'utilité d'un tel service dont les missions sont :

- Sensibiliser et former les équipes communales et les élus aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine ;
 - Mettre en réseau les élus et techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges ;
 - Réaliser un Inventaire énergétique permettant de réaliser un bilan personnalisé pour la commune ;
 - Suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine communal ;
 - Elaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations ;
 - Accompagner la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.
- Le coût de ce service est fixé à 0,50 €/habitant/an pour la collectivité.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De donner son accord quant au renouvellement de la convention d'adhésion au service de CEP du SIÉML.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention avec le SIÉML.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord quant au renouvellement de la convention d'adhésion (annexée) au service de CEP (Conseil en Énergie Partagé) du SIÉML.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le SIÉML.

2019-06-15/ Convention de partenariat pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité (transformateur) entre le SIÉML, ENEDIS et la commune

La commune souhaite autoriser l'association RÉCRÉA'LION à réaliser une fresque sur le transformateur à l'angle de la rue Corderie/avenue Jules Verne. Cette création sera réalisée sur un pan de mur, et sera sur le thème de l'univers de Jules Verne.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention tripartite avec le SIÉML, ENEDIS et la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité entre le SIÉML, ENEDIS et la Commune.

2019-06-16/ Rue du Chemin de Fer : versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (n°DEV176-19-174)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - « Suite entretien – remplacement candélabre et lanterne n°409 : rue du Chemin de Fer » (n°DEV176-19-174) :
 - Montant de la dépense : 1 372,49 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 1 029,37 € net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2019-06-17/ Route de Vern : versement d'un fonds de concours au SIEMML pour l'opération d'extension de l'éclairage public (n°176.19.02.01 et n°176.19.02.03)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - « Éclairage route de Vern, pour l'entrée du futur lotissement DURVAL 5 » (n°176.19.02.01 et n°176.19.02.03) :
 - Montant de la dépense : 21 184,57 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 15 888,43 € net de taxe (dont 96,86 € net de taxe pour le contrôle technique, soit 72,65 € net de taxe à charge de la commune).

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2019-06-18/ Rond-point Savard : versement d'un fonds de concours à verser au SIEML pour le changement du candélabre (n°176.19.02.02)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - « Rond-point Savard, fourniture et pose d'un mât aiguille de 9 m équipé de 4 lanternes en Led » (n°176.19.02.02) :
 - Montant de la dépense : 8 409,67 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 6 307,25 € net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2019-06-19/ Boulevard Halligon – autorisation de lancer et conclure un marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour réaliser les travaux d'aménagement du boulevard

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux du boulevard Halligon, le cabinet de maîtrise d'œuvre PIERRE & EAU propose un projet d'aménagement du boulevard : parkings, plateaux, circulation douce... budget estimatif : 432 000 euros.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux.
- De réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- De réceptionner les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- À lancer un appel d'offre à procédure adaptée pour réaliser ces travaux.
- À réunir les commissions MAPA (marché à procédure adaptée) pour choisir les entreprises et de l'autoriser à retenir les entreprises choisies par les commissions.
- À signer, ou son représentant, tous les documents afférents à l'issue de la procédure.
- À réceptionner les travaux.

2019-06-20/ Vidéo-protection : autorisation de mise à disposition du bâtiment de l'Hôtel de Ville pour installer une antenne et un serveur

Dans le cadre de l'installation de la vidéo-protection sur la commune, il y a nécessité technique de mettre en œuvre une antenne sur le bâtiment de la Mairie ainsi qu'un serveur informatique.

La mairie étant liée avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) par un bail emphytéotique, Monsieur le Maire propose au Conseil de lui donner son accord pour signer avec la CCVHA les autorisations de mise à disposition pour réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la CCVHA les autorisations de mise à disposition du bâtiment de l'Hôtel de Ville, pour installer une antenne et un serveur, dans le cadre de l'installation de la vidéo-protection.

2019-06-21/ Square des Villes Jumelées : marché aménagement

Suite à l'étude du maître d'œuvre sur l'aménagement du square des Villes Jumelées, le budget est estimé à environ 121 754.25 HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De lancer l'appel d'offre des différentes prestations (travaux de VRD, éclairage avec le SIEM, plantations, mobilier, revêtement de sol),
- De choisir les entreprises,
- De lancer les travaux,
- De l'autoriser à signer les pièces afférentes à l'issue de la procédure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- À lancer l'appel d'offre des différentes prestations (travaux de VRD, éclairage avec le SIEM, plantations, mobilier, revêtement de sol),
- À choisir les entreprises,
- À lancer les travaux,
- À signer, ou son représentant, les pièces afférentes à l'issue de la procédure.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le lundi 24 juin à 20h.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2019-06-22/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Attribution des marchés pour le DOJO/TENNIS :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
			(valeur mai 2019)
LOT 1 VRD - ESPACES VERTS	DURAND	140 337,27 €	168 404,72 €
LOT 2 FONDATIONS - GROS ŒUVRE	DELAUNAY	205 140,00 €	246 168,00 €
LOT 3 CHARPENTE BOIS	BRIAND	210 005,63 €	252 006,76 €
LOT 4 COUVERTURE ETANCHEITE	SOTEBE	290 204,60 €	348 245,52 €
LOT 5 CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFOND	SIGMA	41 430,01 €	49 716,01 €
LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	ALD	66 418,26 €	79 701,91 €

LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	SIGMA	23 631,12 €	28 357,34 €
LOT 8 REVETEMENTS DE SOL - FAÏENCES	MAGALHAES	33 163,93 €	39 796,72 €
LOT 9 REVETEMENTS DE SOL SPORTIFS	SPORTINGSOL	56 708,00 €	66 049,60 €
LOT 10 PEINTURE	FREMY	15 929,23 €	19 115,08 €
LOT 11 PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION	SPIE	84 658,38 €	101 590,06 €
LOT 12 ELECTRICITE	ATEBI	98 200,13 €	117 840,16 €
LOT 13 EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPOORT	17 446,63 €	20 935,96 €
TOTAL		1 283 273,20 €	1 539 927,84 €

→ **Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine, Voirie et Affaires Scolaires :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Complexe MERIGNAC			
Lecteurs badges portillons (qt: 2)	I/O Concept	2 117,00 €	2 540,40 €
Vestiaires Guenelles			
Alarme Incendie	DBE	370,00 €	444,00 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Voirie			
Plaques de rues	DOUTRE	112,00 €	134,40 €
TERRAIN BMX			
Suite création bosses	DURAND	890,00 €	1 068,00 €
AFFAIRES SCOLAIRES INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mobilier	MANUTAN	2 006,80 €	2 408,16 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

Clôture de la séance à 22h.

Prochain Conseil Municipal : lundi 8 juillet 2019 à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,



Étienne GLÉMOT



Richard GUILLEMIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 8 JUILLET 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le deux juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Arnaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Didier FUSELIEZ.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SOYÉ.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	23
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-07-01/ Boulevard HALLIGON – avenant PIERRE & EAU : honoraires du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement du boulevard HALLIGON. Ce projet a fait l'objet de modification puisque les 2 côtés de rues seront aménagés. Dans ce cadre, le montant estimatif du marché va évoluer ainsi que le montant des honoraires du maître d'œuvre PIERRE & EAU.

Après en avoir délibéré, avec 29 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant d'un montant de 2 870 € HT, relatif à la fixation du forfait définitif des honoraires du maître d'œuvre en fonction de l'estimation définitive des travaux.

2019-07-02/ Décision modificative : régularisation de deux soldes comptables discordants sur le budget principal de la commune du LION D'ANGERS

Un titre 225/2018 relatif à une taxe d'aménagement non émargé de 53.35 € a été émis en doublon suite au titre n°523/2017 de 53.35 € déjà émis. Il faut donc émettre un mandat d'un montant de 106.70 € au compte 10226.

Pour pouvoir régulariser la situation il convient de provisionner le compte 10226.

Décision modificative :

- Compte 10226 : +106.70 €
- Compte 022 dépenses imprévues : -106.70 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-07-03/ Subventions complémentaires Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires (y compris Transport scolaire lié aux récompenses) et Arbre de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des subventions pour les fournitures scolaires, les récompenses scolaires (y compris transport scolaire lié aux récompenses) et arbre de Noël pour les écoles publiques communales. Lors du vote du budget une classe de l'école Primaire n'a pas été comptabilisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé d'allouer une subvention complémentaire pour les Fournitures Scolaires (FS), Récompenses Scolaires (RS) (y compris transport scolaire lié aux récompenses) pour l'école primaire Edmond Girard du Lion d'Angers, *comme suit* :

Groupe scolaire Edmond GIRARD	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires (y compris transport scolaire lié)	Arbre de Noël
		28.05 €	17.46 €	16.63 €
Primaire	21	589.05 €	366.66 €	
		Compte 6067	Compte 6714	
TOTAL		590 €	367	

- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-07-04/ Convention opérationnelle entre la Commune et la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour la gestion des terrains multisports communautaires situés sur le territoire communal phase 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'implantation par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) de terrains multisports à destination des communes. Il informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de passer une convention pour la gestion opérationnelle desdits terrains.

Cette convention précise notamment que l'entretien courant est à la charge de la commune et que la CCVHA met à disposition de la commune le sable et la machine pour réallser par les agents communaux l'entretien de fond.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

2019-07-05/ Délibération sur l'accord local

La composition et la répartition de l'effectif du conseil communautaire peut être arrêtée selon la voie de droit commun ou selon les modalités retenues dans le cadre d'un accord local. La Conférence des Maires du lundi 17 juin s'est prononcée, à l'unanimité, pour le recours à l'accord local, soit un conseil communautaire à 50 sièges au lieu de 40 sièges dans l'hypothèse du droit commun. La ventilation des sièges entre les différentes communes membres est retracée dans le document joint à la délibération.

Il appartient aux communes membres de se prononcer sur ce projet d'accord local.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable quant au projet d'accord local.

2019-07-06/ Réalisation de sanitaires publics sur le site des Guenelles (au Lion d'Angers) et à proximité de la mairie (à Andigné)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune du Lion d'Angers souhaite réaliser des sanitaires publics sur le site des Guenelles au Lion d'Angers et à proximité de la mairie à Andigné.

Pour se faire, l'entreprise BURON propose sa prestation pour le lot terrassement, maçonnerie (dalle, mur, enduit) et finitions (carrelage, faïence).

Après en avoir délibéré, avec 28 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise BURON pour réaliser ces travaux, pour un montant de 16 076.20 €.

2019-07-07/ DOJO / TENNIS : travaux réseaux eau

Afin de pouvoir effectuer le chantier du DOJO et du TENNIS, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de créer de nouveaux branchements :

- Avenue des Tilleuls : branchement assainissement : 5 298.82 € HT
- Rue Henri et Robert de Cholet : branchement assainissement : 3 355.54 € HT
- Rue Henri et Robert de Cholet : branchement eau potable : 932.60 € HT

Les travaux sont programmés à partir du 17 juin 2019.

Ces travaux sont de la compétence de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A autorisé Monsieur le Maire à créer de nouveaux branchements avenue des Tilleuls et rue Henri et Robert de Cholet, dont les montants sont susmentionnés ci-dessus.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à ces travaux.

2019-07-08/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine, Voirie et Communication :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
ÉCOLE PRIMAIRE EDMOND GIRARD			
Mobilier nouvelle classe	MANUTAN Collectivité	2 857,98 €	3 429,58 €
Fourniture ventilateurs (qt.15)	HEULIN	364,50 €	437,40 €
Modification électrique transfert salle prof/RASED	DBE	280,00 €	336,00 €
CANTINE EDMOND GIRARD			
POSE robinetterie (pose)	ANJOU Energie	377,86 €	453,43 €
ACHAT robinetterie	HONORANCE	215,00 €	258,00 €
MARE AUX COQS			
Peinture façades côté rue Cholet	BERTEL	2 167,76 €	2 555,81 €
Adaptation porte entrée badges	ATELIER MICHEL	1 031,80 €	1 238,16 €
TILLEULS			
Changement porte entrée pour adaptation badges	ATELIER MICHEL	4 820,85 €	5 785,02 €
COUBERTIN			
clapet anti retour et vanne	ANJOU ENERGIE	408,35 €	490,02 €
BIBLIOTHÈQUE			
Stores	ATELIER MICHEL	670,68 €	804,82 €

SANITAIRES COMMUNAUX			
Charpente Couverture	DUCHESNE	2 060,90 €	2 473,08 €
Portes	ATELIER MICHEL	2 113,00 €	2 535,60 €
Plomberie	GUET	4 360,68 €	5 232,82 €
MACHINE A PAIN ANDIGNÉ			
Electricité	DBE	272,00 €	326,40 €
Dalle béton	BURON	480,00 €	576,00 €
MATÉRIELS			
Perceuse établi	ROIMIER	533,36 €	640,03 €
Touret meule	ROIMIER	242,37 €	290,84 €
Poubelles sur roulettes (qt:3)	MANUTAN Collectivité	411,00 €	493,20 €
MAIRIE			
Ventilateurs (4)	ROIMIER	90,36 €	108,43 €
Aspirateur sans fil	MOREAU/PULSAT	529,99 €	635,99 €
TRÉSORERIE			
Chauffe-eau 30 litres	ANJOU ENERGIE	727,74 €	873,29 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
TRANSFORMATEUR			
Démantèlement	TELELEC	2 750,00 €	3 300,00 €
COMMUNICATION INVESTISSEMENT		HT	TTC
Flammes de la commune	EASYFLYER	568,00 €	681,60 €

Clôture de la séance à 22h.

Fait au Lion d'Angers, le 9 juillet 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 31 juillet 2019.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 8 JUILLET 2019
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le deux juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Amaud DAVID, Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
M Joël PARÉ, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul PARIS.
Mme Sylvie RABIN, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Didier FUSELIEZ.
M Hugues SAULOUP, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle PRAT.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SOYÉ.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	23
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire en date du 27 juin 2019.**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

- ✓ Vote par rapport aux scénarii présentés relatifs à la fusion des syndicats de déchets.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 24 juin 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 11 permis de construire
- 13 déclarations préalables
- 11 certificats d'urbanisme
- 8 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Point avancement PLU : un peu de retard. Planning : dossier évaluation environnementale : été 2019. Arrêt projet Conseil Municipal de septembre. Transmission à suivre du projet aux personnes publiques associées. Enquête publique entre décembre et janvier 2020. Mémoire du commissaire enquêteur en février. Approbation mars 2020 / **Lotissement des Tilleuls** : sur 12 parcelles à vendre : 7 permis de construire ont été délivrés, 2 permis déposés, 2 permis à déposer et il reste 1 parcelle disponible / **Antenne téléphonique FREE** / **Bornage Andigné**.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Anne-Sophie BARTHE

Compte rendu du 24 juin 2019 :

Square des Villes Jumelées : projet final, modification sur les allées béton et parvis, appel d'offres en cours : remise des plis le 12 juillet et choix de l'entreprise le 19 juillet / **Transformateur** : (alimente la partie école, terrain...) travaux de raccordement avec armoire effectués; travaux d'adaptation du poste : à chiffrer ; pose du tableau général basse tension ; consuel + bureau de contrôle ; branchement école ; travaux de démantèlement / **Concours Régional des Villes et Villages Fleuris** : visite du jury et présentation du circuit / **Route d'Angers** : partie haute réalisée ; entrée privative à reprendre : piège à eau + portail à remonter (convention en cours) ; la partie basse sera réalisée avant le 1^{er} août / **Fibre** : armoires de rue, des implantations restent à valider : qual de Bretagne et rue du Général Leclerc. Andigné : c'est validé / **Le Skate Park** sera terminé le 26 juillet / **Rue Schuman** : fin des travaux fin juillet / **Candélabres à boules** : changement d'ampoules / **Devis divers**.

2019-07-01/ Boulevard HALLIGON – avenant PIERRE & EAU : honoraires du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement du boulevard HALLIGON. Ce projet a fait l'objet de modification puisque les 2 côtés de rues seront aménagés.

Dans ce cadre, le montant estimatif du marché va évoluer ainsi que le montant des honoraires du maître d'œuvre PIERRE & EAU.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant d'un montant de 2 870 € HT, relatif à la fixation du forfait définitif des honoraires du maître d'œuvre en fonction de l'estimation définitive des travaux.

Mme MELLIER : « Je suis contre. Je ne suis pas d'accord de refaire le 2^{ème} côté qui a été fait il y a moins de 10 ans. »

Après en avoir délibéré, avec 29 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant (annexé) avec le maître d'œuvre PIERRE & EAU, d'un montant de 2 870 € HT, relatif à la fixation du forfait définitif des honoraires du maître d'œuvre en fonction de l'estimation définitive des travaux.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le mardi 27 août à 20h.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 3 juillet 2019 :

Dossiers sociaux : 1 demande d'aide financière ; 1 notification d'aide sociale (hébergement personnes âgées) ; 3 dossiers d'aide aux vacances/aide aux sports / **Point canicule** : remerciements aux membres du CCAS pour leur réactivité 110 visites ; le niveau 3 de canicule entraîne un appel journalier de toutes les personnes inscrites sur le registre communal, soit 40 personnes : lien avec le SSIAD, ADMR, ASSADOM, CLIC pour la coordination des interventions / **Accueil des réfugiés** : arrivée d'une famille Francophone originaire du Congo / **Retour CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** : mise en place d'une analyse de besoins sociaux. Un questionnaire sera diffusé, destinés aux familles, aux professionnels et partenaires. Un contrat local de santé va être signé avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Pays Segréen / **Logements** : 123 demandes en cours (42 T2 ; 33 T3 ; 32 T4 ; 16 T5).

Mme HAMARD : « Une précision sur la famille du Congo qui devait arriver le week-end dernier mais elle n'arrivera que cette semaine. Un suivi et un accompagnement seront fait par l'Abri de la Providence, opérateur que nous connaissons bien puisqu'il y a la pension de famille, on a l'habitude de travailler ensemble. Au niveau du CCAS, il y a des membres du CCAS qui se sont portés un peu plus référents dans différents domaines au niveau scolaire, vie courante. C'est une famille de 6 personnes avec 4 enfants (15 ans, 12 ans, 10 ans, 8 ans), ils ont le statut de réfugiés depuis novembre 2018.

P PISCIONE : Où étaient-ils avant ?

Mme HAMARD : Ils étaient logés par l'Abri de la Providence en centre d'accueil des demandeurs d'asiles sur Angers. Nous allons les accueillir avec toute la bienveillance que nous nous connaissons. »

Prochaine commission CCAS : le mardi 3 septembre à 19h30.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT**

Mme CHARRAUD : « Nous n'avons pas fait de réunions proprement dites comme d'habitude mais nous avons programmé 2 rencontres :

- L'une avec les associations Lionnaises et intercommunales pour élaborer le planning de rentrée des salles de sports. Cette année, nous avons la chance d'avoir une salle de sports supplémentaire qui donne davantage de possibilités aux utilisateurs. La salle Paulette FOUILLET est en effet intercommunale et permet d'accueillir les associations de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.
- L'autre avec les scolaires : collèges et écoles du Lion d'Angers.

Mme CHARRAUD présente au Conseil un exemple type de planning de la salle Paulette FOUILLET.

/ **Point fleurissement** :

Le jury régional des villes et villages fleuris avait rendez-vous au Lion d'Angers le 26 juin pour visiter la ville, ses réalisations et ses projets en matière d'embellissement et de valorisation du patrimoine. L'objectif est pour nous de conserver les 3 fleurs auxquelles nous sommes attachés. Résultat en novembre prochain.

Parallèlement, se déroule le concours des maisons fleuries du Lion d'Angers. Le jury local, cette fois-ci, composé de bénévoles, visite et note quelques 150 maisons inscrites au concours sur les 3 après-midi des 8, 9 et 10 juillet. La soirée de remise des prix aura lieu le 14 octobre.

/ **Animations des associations en cette période** :

Le Rayon Sportif Lionnais a été sélectionné, cette année encore, pour participer au championnat de France. Une équipe de gymnastes Lionnaises s'est déplacée à Armentières les 29 et 30 juin. Les couleurs du Lion d'Angers se sont exportées jusque dans les Hauts de France !

Le Vélo Club Lionnais, L'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'Entente des Artisans et Commerçants ainsi que le Comité des Fêtes d'Andigné ont contribué aux animations de ce début d'été : courses cyclistes du 14 juillet, vide-grenier et braderie.
Une soirée plein air se déroulera à Andigné le 20 juillet et le concours de pêche aura lieu le 21 juillet. »

Prochaine commission Vie Associative :

- Point Forum le mercredi 4 septembre à 20h.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 28 juin 2019 :**

2019-07-02/ Décision modificative : régularisation de deux soldes comptables discordants sur le budget principal de la commune du LION D'ANGERS

Un titre 225/2018 relatif à une taxe d'aménagement non émargé de 53.35 € a été émis en doublon suite au titre n°523/2017 de 53.35 € déjà émis. Il faut donc émettre un mandat d'un montant de 106.70 € au compte 10226.

Pour pouvoir régulariser la situation il convient de provisionner le compte 10226.

Décision modificative :

- Compte 10226 : +106.70 €
- Compte 020 dépenses imprévues : -106.70 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à engager la décision modificative et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la décision modificative concernant la régularisation de deux soldes comptables discordants sur le budget principal, relatif à une taxe d'aménagement, dont le versement sera enregistré aux comptes :
 - Compte 10226 : +106.70 €
 - Compte 020 dépenses imprévues : -106.70 €
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-07-03/ Subventions complémentaires Fournitures Scolaires – Récompenses Scolaires (y compris Transport scolaire lié aux récompenses) et Arbre de Noël // ÉCOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des subventions pour les fournitures scolaires, les récompenses scolaires (y compris transport scolaire lié aux récompenses) et arbre de Noël pour les écoles publiques communales.

Lors du vote du budget une classe de l'école Primaire n'a pas été comptabilisée.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer un montant complémentaire pour les Fournitures Scolaires (FS), Récompenses Scolaires (RS) (y compris transport scolaire lié aux récompenses) pour l'école primaire Edmond Girard du Lion d'Angers, comme suit :

Groupe scolaire Edmond GIRARD	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires (y compris transport scolaire lié)	Arbre de Noël
		28.05 €	17.46 €	16.63 €
Primaire	21	589.05 €	366.66 €	
		Compte 6067	Compte 6714	
TOTAL		590 €	367 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'allouer une subvention complémentaire pour les Fournitures Scolaires (FS), Récompenses Scolaires (RS) (y compris transport scolaire lié aux récompenses) pour l'école primaire Edmond Girard du Lion d'Angers, *Comme suit :*

Groupe scolaire Edmond GIRARD	Effectifs	Fournitures Scolaires	Récompenses Scolaires (y compris transport scolaire lié)	Arbre de Noël
		28.05 €	17.46 €	16.63 €
Primaire	21	589.05 €	366.66 €	
		Compte 6067	Compte 6714	
TOTAL		590 €	367	

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

→ Commission « du PERSONNEL » du 28 juin 2019 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

« Le remplacement de l'agent sur Andigné, pour l'entretien des bâtiments communaux, sera assuré par un agent d'entretien qui travaille actuellement à l'école Edmond Girard. C'est un agent qui a en charge la cantine et effectue l'entretien de l'école maternelle. Il est prévu qu'elle fasse aussi les états des lieux de la location de la salle des fêtes d'Andigné. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 28 juin 2019 :

2019-07-04/ Convention opérationnelle entre la Commune et la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour la gestion des terrains multisports communautaires situés sur le territoire communal phase 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'implantation par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) de terrains multisports à destination des communes. Il informe le Conseil qu'il s'avère nécessaire de passer une convention pour la gestion opérationnelle desdits terrains.

Cette convention précise notamment que l'entretien courant est à la charge de la commune et que la CCVHA met à disposition de la commune le sable et la machine pour réallser par les agents communaux l'entretien de fond.

Monsieur le Maire propose en conséquence la signature de ladite convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention opérationnelle entre la Commune et la CCVHA pour la gestion des terrains multisports communautaires situés sur le terrain communal.

2019-07-05/ Délibération sur l'accord local

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016 fixant la composition du conseil communautaire de la communauté des Vallées du Haut-Anjou et la répartition par commune des sièges de conseiller communautaire ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté des Vallées du Haut-Anjou pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même

article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- À défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale (*droit commun*), le Préfet fixera à quarante sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à cinquante le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Noms des communes	Populations municipales	Nombre de conseillers titulaires
Les Hauts d'Anjou	8776	11
Erdre-en-Anjou	5750	7
Le Lion d'Angers	4870	6
Val d'Erdre-Auxence	4856	6
Becon-les-Granits	2810	4
Grez-Neuville	1449	2
Thorigné d'Anjou	1222	2
Saint-Augustin-des-Bois	1214	2
Sceaux-d'Anjou	1183	2
Miré	989	2
Juvardeil	822	1
Montreuil-sur-Maine	744	1
Chambellay	392	1
Saint-Sigismond	375	1
Chenillé-Champteussé	354	1
La Jaille-Yvon	320	1

Total des sièges répartis : 50

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté des Vallées du Haut-Anjou.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer, à cinquante le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté des Vallées du Haut-Anjou, réparti comme suit :

Noms des communes	Populations municipales	Nombre de conseillers titulaires
Les Hauts d'Anjou	8776	11
Erdre-en-Anjou	5750	7
Le Lion d'Angers	4870	6
Val d'Erdre-Auxence	4856	6
Becon-les-Granits	2810	4
Grez-Neuville	1449	2
Thorigné d'Anjou	1222	2
Saint-Augustin-des-Bois	1214	2
Sceaux-d'Anjou	1183	2
Miré	989	2
Juvardeil	822	1
Montreuil-sur-Maine	744	1
Chambellay	392	1
Saint-Sigismond	375	1
Chenillé-Champteussé	354	1
La Jaille-Yvon	320	1

Le Maire : « Une petite information : on avait parlé piscine le mois dernier sur cette commission là pour vous dire qu'on a été sollicité par la commune d'Erdre en Anjou, non pas pour financer le déficit mais pour que le bus passe par la commune de Gené. Comme il fallait répondre vite, on a vu cela en bureau municipal et on a dit ok, on a même proposé que le bus passe également à Andigné, il y a un surcoût de 1 500 €. Inscription obligatoire des familles en mairie pour obtenir une carte de transport piscine (valable du 8 juillet au 31 août inclus), et n'ont le droit de monter dans le bus que ceux qui ont une carte avec accord parental. Ils partent à 15h de l'espace Arlequin vers la piscine de Vern d'Anjou, pour un départ à 19h de la piscine. »

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le vendredi 30 août à 14h30.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 24 juin 2019 :

Groupe Scolaire Edmond Girard : suite à l'ouverture d'une 10^{ème} classe en primaire, la classe construite en 2016 va être pleinement investie. L'achat de mobilier est nécessaire. Le transfert de la salle des professeurs engendre un besoin de prises de courant supplémentaires. Côté cantine l'équipement d'un bac avec une douchette est nécessaire. Une rencontre des directeurs d'école a eu lieu pour avancer le dossier « rénovation énergétique », et évaluer les possibilités de transformation des menuiseries possibles en tenant compte de l'utilisation des locaux. Un problème de toiture suite à un trop plein en cas d'orage va être revu / **Chantier DOJO / TENNIS** : les chantiers sont commencés. Des travaux à venir par ENEDIS sont également prévus / **Salles de la Mare aux Coqs et des Tilleuls** : en complément de ce qui a été voté lors du dernier Conseil, le choix a été fait de remettre également en peinture la façade donnant côté rue Henri et Robert de Cholet de la salle de la Mare aux Coqs. Pour l'installation des badges sur les portes des salles communales, une adaptation des portes d'entrées principales est nécessaire. Pour la salle des Tilleuls, la porte est trop vétuste, et doit être changée. Les membres de la commission ont travaillé sur la signalétique des salles communales à adapter suivant la signalétique de la salle Paulette FOUILLET. Des devis sont en cours / **Devis divers**.

2019-07-06/ Réalisation de sanitaires publics sur le site des Guenelles (au Lion d'Angers) et à proximité de la mairie (à Andigné)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune du Lion d'Angers souhaite réaliser des sanitaires publics sur le site des Guenelles au Lion d'Angers et à proximité de la mairie à Andigné.

Pour se faire, l'entreprise BURON propose sa prestation pour le lot terrassement, maçonnerie (dalle, mur, enduit) et finitions (carrelage, faïence).

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise BURON pour réaliser ces travaux, pour un montant de 16 076.20 € HT.

Mme MELLIER : « Le lieu qui a été retenu pour Andigné est à côté de la mairie le long du mur côté gauche et au Lion d'Angers à côté du bâtiment des Guenelles.

M GUILLEMIN : Je trouve idiot de faire uniquement des toilettes au bout du mur, je pense qu'on n'est pas à six mois près si c'est une question de finances, je trouverais plus logique de faire un prolongement complet de la mairie, cela permettrait aux employés communaux qui ont leur matériel de venir le stocker ici et cela éviterait qu'ils puissent y avoir des accidents parce qu'aujourd'hui ils stockent leur matériel avec les associations, quand on range on peut taper dans la tondeuse et casser quelque chose. Il y aurait deux lieux différents, on pourrait faire les toilettes avec un petit bâtiment à côté qui servirait d'atelier communal et on aurait une différenciation entre les deux, si c'est une histoire d'argent je pense qu'à six mois près on pourrait attendre un peu et faire quelque chose qui prolonge entièrement la mairie et qui fait qu'au moins les employés aurent un lieu pour travailler en toute sécurité.

M le Maire : Quand nous définissons un budget, que nous décidons de faire des toilettes, on fait des toilettes. Nous ne faisons pas un bâtiment de stockage et des toilettes.

M GUILLEMIN : On pourrait ajourner un projet pour mieux le faire.

Mme MELLIER : Je voudrais répondre sur la partie des toilettes de la mairie. La commission, au début, avait fait le choix de les faire en continuité de façade, et il a été fait le choix de les décaler pour qu'ils soient moins en vue. Quand on voit la mairie on a un décalage, on n'a pas cette continuité de façade avec les toilettes, la bibliothèque et la mairie. On doit mettre les toilettes légèrement en retrait d'un côté esthétique.

M MENANT : Ton point de vue Richard on l'avait abordé en bureau municipal à peu près dans le même sens je pense et on a eu la même réponse, si on ne le fait pas cette année est-ce que cela serait fait l'année prochaine, on l'a défendu en bureau municipal mais on n'a pas eu satisfaction.

M DAILLEZ : Il y a eu plusieurs étapes, 1^{ère} étape où il y avait effectivement qu'un local technique, 2^{ème} étape où il n'y avait qu'un abri avec une table en dessous puis on est arrivé à avoir des toilettes.

M le Maire : Comme en bureau municipal on n'avait rien mis sur la toiture de l'église, et puis on a bien été obligé, pour la préservation de l'église, de retrouver une ligne budgétaire sur les finances imprévues. Notre rôle est de faire des choix et de s'y tenir.

M GUILLEMIN : L'argument on l'a voté au budget... Il y a des choses qu'on met au budget et qu'on ne fait pas.

M le Maire : Ce qui est proposé c'est bien.

M FUSELIEZ : On a abordé le sujet en bureau municipal et on n'a pas jugé primordial d'avoir besoin d'un local pour les services techniques, c'est ce qui a fait pencher la balance parce qu'il n'y avait pas forcément nécessité d'avoir un autre local.

M le Maire : On se pose les mêmes questions au Lion d'Angers historique, sur le rangement des associations. Les associations stockent des choses et finissent par avoir besoin de place. Il faut d'abord faire du tri dans ce qu'on a car le mètre carré supplémentaire a un coût. »

Après en avoir délibéré, avec 28 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise BURON, pour concernant la réalisation de sanitaires publics sur le site des Guenelles (au Lion d'Angers) et à proximité de la mairie (à Andigné), pour un montant de 16 076.20 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-07-07/ DOJO / TENNIS : travaux réseaux eau – SAUR

Afin de pouvoir effectuer le chantier du DOJO et du TENNIS, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de créer de nouveaux branchements :

- Avenue des Tilleuls : branchement assainissement : 5 298.82 € HT
- Rue H et R de Cholet : branchement assainissement : 3 355.54 € HT
- Rue H et R de Cholet : branchement eau potable : 932.60 € HT

Ces travaux effectués par l'entreprise SAUR sont de la compétence de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à créer de nouveaux branchements, effectués par l'entreprise SAUR, avenue des Tilleuls et rue Henri et Robert de Cholet, et de l'autoriser, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à créer de nouveaux branchements effectués par l'entreprise SAUR concernant le chantier du DOJO / TENNIS :
 - Avenue des Tilleuls : branchement assainissement : 5 298.82 € HT
 - Rue H et R de Cholet : branchement assainissement : 3 355.54 € HT
 - Rue H et R de Cholet : branchement eau potable : 932.60 € HT
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires relatifs à ces travaux.

Prochaines commissions :

- Patrimoine : le mardi 27 août à 18h30.
- Réunion Groupe de Travail salle culturelle : le mardi 3 septembre à 18h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 4 juillet 2019 :

Groupe Scolaire Edmond GIRARD :

→ **Conseil de l'école maternelle** du 18 juin :

Prévision d'effectif : 138 enfants sur 5 classes (146 l'an passé)

Petite section 44 élèves / Moyenne section 50 élèves / Grande section 44 : environ 27 élèves par classe.

Pas d'accueil d'enfants de moins de 3 ans.

La fête du 11 juin s'est bien passée.

A souligner le soutien financier apporter par l'association ANIM'ECOLE pour les manifestations de l'année.

→ **Conseil de l'école Primaire** du 13 juin :

Prévision d'effectif de 255 élèves sur 10 Classes, d'où l'ouverture d'une 10^{ème} Classe (219 l'an passé) soit environ 25 élèves par classe.

60 élèves en CP / 49 élèves en CE1 / 52 élèves en CE2 / 47 élèves en CM1 / 44 élèves en CM2 + 3 en cours d'inscription.

Opération « Journée Jeux » le 2 juillet avec les parents. Journée agréable et ludique.

A souligner à nouveau le soutien financier apporter par l'association ANIM'ECOLE pour les manifestations de l'année (6 952 €).

Le sable sera renouvelé durant les vacances scolaires.

/ Cantine d'Edmond :

Rencontre à venir pour réfléchir à une éventuelle réorganisation suite à l'augmentation des effectifs.

/ Ecole Sainte Claire :

Kermesse le 30 juin : journée conviviale pour cette fête d'école.

/ Ecole du Sacré Cœur :

Kermesse le 23 juin : journée conviviale pour cette fête d'école.

Convention en cours de rédaction concernant la mise à disposition du local communal pour la cantine entre l'OGEC et la municipalité. A partir de la rentrée de septembre, gestion en régie par l'OGEC de la cantine.

/ Conseil d'administration Collège Val d'Oudon du 2 juillet :

Augmentation d'effectif : 626 (614 l'an passé)

6 classes de 6^{ème} / 6 classes de 5^{ème} / 6 classes de 4^{ème} et 5 classes de 3^{ème}.

Réhabilitation des 3 logements de fonction.

Nouveau chef d'établissement à la rentrée de septembre : Madame GATICA.

/ Journée Les Sources du Goût : le 8 novembre à l'espace Emile JOULAIN :

Projet d'animation organisé par la chambre d'agriculture et la MSA, une première fois au Lion d'Angers.

Animation qui concerne les CM1 et CM2 de l'ancienne Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers, pour mettre en avant le BIO, le circuit court, l'éducation au goût et les gestes éco-citoyens.

/ Jeu aux GUENELLES :

La fréquentation de ce site étant de plus en plus importante, une étude pour l'implantation de jeu concernant un plus jeune public serait la bienvenue.

Prochaine commission Affaires Scolaires : jeudi 5 septembre à 18h30.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

M MUHAMMAD : « Les membres de la commission ne se sont pas réunis ce mois-ci. Je profite de vous faire passer une feuille de présence vis-à-vis du pique-nique de rentrée des élus le 30 août à Andigné, vous avez tous reçu l'invitation. Je vous invite samedi matin au défilé des pompiers dans les rues du Lion d'Angers et au bal suivi du feu d'artifice et dimanche 14 nous aurons les courses cyclistes sur Le Lion d'Angers. »

Prochaine commission Communication : le jeudi 29 août à 20h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2019-07-08/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devls d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine, Voirie et Communication :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
ÉCOLE PRIMAIRE EDMOND GIRARD			
Mobilier nouvelle classe	MANUTAN Collectivité	2 857,98 €	3 429,58 €
Fourniture ventilateurs (qt.15)	HEULIN	364,50 €	437,40 €
Modification électrique transfert salle prof/RASED	DBE	280,00 €	336,00 €
CANTINE EDMOND GIRARD			
POSE robinetterie (pose)	ANJOU Energie	377,86 €	453,43 €
ACHAT robinetterie	HONORANCE	215,00 €	258,00 €
MARE AUX COQS			
Peinture façades côté rue Cholet	BERTEL	2 167,76 €	2 555,81 €
Adaptation porte entrée badges	ATELIER MICHEL	1 031,80 €	1 238,16 €
TILLEULS			
Changement porte entrée pour adaptation badges	ATELIER MICHEL	4 820,85 €	5 785,02 €
COUBERTIN			
clapet anti retour et vanne	ANJOU ENERGIE	408,35 €	490,02 €
BIBLIOTHÈQUE			
Stores	ATELIER MICHEL	670,68 €	804,82 €

SANITAIRES COMMUNAUX			
Charpente Couverture	DUCHESNE	2 060,90 €	2 473,08 €
Portes	ATELIER MICHEL	2 113,00 €	2 535,60 €
Plomberie	GUET	4 360,68 €	5 232,82 €
MACHINE A PAIN ANDIGNÉ			
Electricité	DBE	272,00 €	326,40 €
Dalle béton	BURON	480,00 €	576,00 €
MATÉRIELS			
Perceuse établi	ROIMIER	533,36 €	640,03 €
Touret meule	ROIMIER	242,37 €	290,84 €
Poubelles sur roulettes (qt:3)	MANUTAN Collectivité	411,00 €	493,20 €
MAIRIE			
Ventilateurs (4)	ROIMIER	90,36 €	108,43 €
Aspirateur sans fil	MOREAU/PULSAT	529,99 €	635,99 €
TRÉSORERIE			
Chauffe-eau 30 litres	ANJOU ENERGIE	727,74 €	873,29 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
TRANSFORMATEUR			
Démantèlement	TELELEC	2 750,00 €	3 300,00 €
COMMUNICATION INVESTISSEMENT		HT	TTC
Flammes de la commune	EASYFLYER	568,00 €	681,60 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

M le Maire : « Monsieur le Curé du Lion d'Angers est décédé et il a été inhumé dans la grande Chapelle au fond du cimetière du Lion d'Angers, là où sont enterrés tous les prêtres. Nous avons été sollicités et nous avons accepté.

Mme MELLIER : C'est une tradition que les prêtres de la commune soient inhumés là quand ils en font la demande, et il restait une place.

M le Maire : Pour conclure, très bonnes vacances à tous. »

Clôture de la séance à 22h.

Prochain Conseil Municipal : lundi 9 septembre 2019 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Sandrine SOYÉ

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trois septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Marie-Claude HAMARD, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.

Étaient absentes :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : M Arsène DELANOE.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Monsieur le Maire propose au Conseil :

→ **De modifier un point concernant la Commission Voirie :**

• **Rue du Courgeon : transformateur communal**

Les travaux concernent le démontage de la partie basse tension, le raccordement avec des bretelles d'alimentation, et la protection de l'installation avec des disjoncteurs.
C'est l'entreprise DBE qui a été retenue, pour un montant de 6 570.00 € HT (en lieu et place du précédent devis d'un montant de 14 975.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-09-01/ Machine à pain Boulangerie BONDY – Andigné : Convention d'occupation du domaine public et redevance à percevoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Boulangerie BONDY souhaite installer une machine à pain rue de la Chapelle des Vignes, près du Local communal à Andigné. Cette installation s'inscrit dans une logique de continuité du service assuré jusqu'à lors par un agent de la commune. L'offre commerciale sur la commune n'étant pas suffisante, il est proposé d'installer un distributeur géré par la Boulangerie BONDY sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A adopté les termes de la convention actant cette occupation, moyennant une redevance annuelle. Le montant de cette redevance est fixé à 12 euros par an.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.
- A autorisé la société à exploiter la machine à pain sise sur une dalle béton 1.20mX1.20m sur le domaine public près du local communal rue de la Chapelle des Vignes Andigné.
- A fixé la location annuelle à 12 euros.
- A précisé que le montant de la location pourra être actualisé le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution des tarifs communaux.

2019-09-02/ Camping municipal : mission maîtrise d'œuvre

La commune a acheté un terrain d'une surface d'environ 4 639 m², afin d'agrandir le camping municipal et permettre une activité annuelle même en cas de remontée des eaux de l'Oudon, tout en respectant le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de missionner un maître d'œuvre afin d'épauler la collectivité dans l'agrandissement du camping pour les missions de faisabilité, d'avant-projet, de réalisation des études, du dossier de consultation des entreprises, de l'analyse des offres, de la validation des plans d'exécution, du suivi de chantier, et de la réalisation des opérations préalables à la réception.

2019-09-03/ Rue du Courgeon : transformateur communal

Afin de finaliser le futur démantèlement du transformateur situé aux Guenelles rue du Courgeon, il est nécessaire de démonter la partie basse tension, de raccorder avec des bretelles d'alimentation, et de protéger avec des disjoncteurs l'installation.

L'ensemble sera validé par un bureau de contrôle intégré dans cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir le devis de l'entreprise DBE pour réaliser ces travaux d'un montant HT de 6 570.00 €.

2019-09-04/ Square des Villes Jumelées : dalles en béton rectangulaire

La commune engage la restructuration du square des Villes Jumelées.

Afin de répondre au projet, au délai et au budget,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de commander les dalles en béton rectangulaire, qui seront mises en œuvre au niveau des parvis, avec l'entreprise SOCAP pour un montant HT de 18 886.44 HT.

2019-09-05/ Square des Villes Jumelées : mobilier urbain

Le square des Villes Jumelées, dans son réaménagement, accueillera du mobilier adapté pour des pauses-déjeuner, repos, rencontres.

Ce mobilier en métal, finition noire, comprend des chaises longues, fauteuils, tables basses, bancs et poubelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le choix de la commission, à savoir l'entreprise AREA pour un montant HT de 8 328.00 €.

2019-09-06/ Alter Public – approbation du projet d'augmentation du capital social en numéraire et de modification de la composition du Conseil d'Administration

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société Alter Public a adressé un courrier à la commune stipulant que le projet d'augmentation de capital réservée a été arrêté par le Conseil d'Administration de la SPL Alter Public, dans sa séance du 7 juin 2019. Ce projet doit permettre l'entrée au capital de la SPL Alter Public de la Communauté d'Agglomération

Mauges Communauté et des Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut Anjou.

Le montant de l'augmentation de capital serait au maximum de 20 000 euros pour porter le capital de 350 000 euros à 370 000 euros par émission de 200 actions de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 923 euros, avec une prime d'émission de 823 euros.

Le nombre de sièges d'administrateurs serait porté de 17 à 18 pour permettre l'attribution d'un siège à la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté laquelle souscrirait 120 actions. Les Communautés de Communes entrantes seront représentées au sein du Conseil d'Administration par les cinq représentants de l'Assemblée spéciale. Il leur sera, par ailleurs, proposé un siège de censeur.

Pour ce faire les collectivités actionnaires de la SPL Alter Public doivent délibérer en vue de l'approbation du projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et les modifications statutaires portant sur le capital social et le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé le projet d'augmentation du capital social en numéraire et la modification de la composition du Conseil d'Administration.
- A donné tout pouvoir au représentant de la commune, à l'assemblée générale des actionnaires d'Alter Public pour porter un vote favorable aux résolutions portant, notamment, sur ces modifications statutaires.

Un conseiller municipal, Président du Comité des Fêtes d'Andigné, n'a pas participé au vote suivant :

2019-09-07 / Salle communale Andigné : signature convention avec le Comité des Fêtes d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité des Fêtes d'Andigné a repris la gestion du temps convivial du dimanche matin à la salle communale d'Andigné depuis août 2019. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention de mise à disposition de la salle communale ainsi qu'une mise à disposition de la licence IV de la mairie au profit du Comité des Fêtes d'Andigné.

2019-09-08 / Salle de la Mare aux Coqs : habillage soubassements

Suite à la création de la salle de sports Paulette FOUILLET par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), des travaux d'amélioration des bâtiments adjacents sont menés.

La commune a engagé des frais de peinture pour les façades des salles de la Mare aux coqs et des Tilleuls.

A présent, les soubassements de la salle de la Mare aux Coqs sont proposés d'être refaits. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise SOTEBA pour un montant HT de 5 328.00 €.

Cette prestation comprend la mise en œuvre d'une sous-face isolante, avec habillage d'une tôle.

2019-09-09 / Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devs d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine, Voirie, Urbanisme et Administration :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
MÉRIGNAC			
Signalétique pour 4 salles (en lettres découpées)	L'ATELIER DU LION	1 590,00 €	1 908,00 €

TENNIS			
Aménagement complémentaire (banc, arbre, tribune...)	DURAND	2 470,40 €	2 964,48 €
Création graphique (angle tennis)	L'ATELIER DU LION	380,00 €	456,00 €
DOJO			
Déplacement EP + regard	DURAND	2 692,00 €	3 230,40 €
Déplacement coffret ENEDIS (dojo)	ENEDIS	2 236,80 €	2 684,16 €
Groupe Scolaire Edmond GIRARD			
Reprise gouttière et trop plein	DUCHESNE	1 008,00 €	1 209,60 €
Peinture salle des maîtres (primaire)	SEIGNEURIE		
Mobilier			
Bureau + fauteuil (ST)	MANUTAN	611,79 €	734,15 €
PC fixe (ST)	MCT	682,97 €	819,56 €
Mairie			
Tapis	ISBA	383,22 €	459,86 €
Film miroir vitres	ATELIERS MICHEL	243,90 €	292,68 €
Bibliothèque			
Arbre volet roulant	ATELIERS MICHEL	265,13 €	318,16 €
Matériels			
Meuleuse	ROIMIER	178,20 €	213,84 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Chenil			
Charpente	VIGNERON	1 320,00 €	1 584,00 €
Voirie			
Reprise eau pluviale route d'Angers	DURAND	1 129,00 €	1 354,80 €
Grilles Boulangerie BONDY	BOULAY	196,28 €	235,54 €
Matériel			
Rouleau gazon	ESPACE EMERAUDE	74,17 €	89,00 €
Plantes			
Entre tombes/cimetière	BARRAULT	1 122,40 €	1 241,04 €
URBANISME INVESTISSEMENT		HT	TTC
PLU (Plan Local d'Urbanisme)			
Impression	SETIG	4 707,30 €	5 648,76 €
ADMINISTRATION INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mairie			
Logiciel prise de rendez-vous pour les CNI/PASSEPORTS	JVS-Mairistem	725,00 €	870,00 €

Clôture de la séance à 22h.

Fait au Lion d'Angers, le 10 septembre 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 27 septembre 2019.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019
PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le trois septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.
M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Michel GUILLOIS, qui a donné pouvoir à M Jean-Paul LEQUEUX.
Mme Marie-Claude HAMARD, qui a donné pouvoir à M Étienne GLÉMOT.
M Marc PAULOIN, qui a donné pouvoir à M Michel RAYNAL.
M Patrick PISCIONE, qui a donné pouvoir à M Nooruddine MUHAMMAD.

Étaient absentes :

Mme Isabel CROSVILLE.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : M Arsène DELANOE.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	30
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

→ De modifier un point concernant la Commission Voirie :

• **Rue du Courgeon : transformateur communal**

Les travaux concernent le démontage de la partie basse tension, le raccordement avec des bretelles d'alimentation, et la protection de l'installation avec des disjoncteurs.

C'est l'entreprise DBE qui a été retenue, pour un montant de 6 570.00 € HT (en lieu et place du précédent devis d'un montant de 14 975.00 € HT).

Adoption à l'unanimité.

➤ **Approbation des procès-verbaux des séances du 8 juillet 2019 et 27 août 2019.**
Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 29 août 2019 :

Journal du Lion : faire un retour en mairie si non distribution du bulletin ; sur le numéro du mois prochain un erratum paraîtra concernant l'article sur la gare ; sujet central du prochain numéro : l'histoire des champs de courses du Lion d'Angers ; question sur la parution ou non du journal du Lion pendant la période électorale : les membres de la commission ont validé une parution du journal pour janvier-février-mars / **Commémoration du 11 novembre / Culture** : projet proposé par le Pays Anjou Bleu : « la marmite culturelle », à travers différents thèmes : chant, danse, spectacles... en associant le RAM, les écoles, les collèges... / **Carte de Vœux / Date des vœux de M le Maire à la population** : le 11 janvier à 11h et à Andigné le 12 janvier à 11h / **Lancement du cinéma au Lion d'Angers** : retrouvez toutes les dates disponibles et titres des films sur le site Internet de la ville.

Prochaine commission Communication : le mercredi 25 septembre à 20h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 27 août 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 7 permis de construire
- 24 déclarations préalables
- 27 certificats d'urbanisme
- 10 DIA (déclarations d'intention d'alléner)

PLU (Plan Local d'Urbanisme) – point sur le calendrier ; Conseil Municipal le 27 août, transmission à suivre du projet aux personnes publiques associées, sollicitation du Tribunal administratif pour nomination du commissaire enquêteur (en octobre), enquête publique (en décembre/janvier), mémoire du commissaire enquêteur (en janvier/février), approbation du PLU au Conseil de mars 2020 / **Lotissement des Tilleuls** : sur 12 terrains, 2 terrains sont à nouveau disponibles à défaut d'accord de prêt.

2019-09-01/ Machine à pain Boulangerie BONDY – Andigné: Convention d'occupation du domaine public et redevance à percevoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Boulangerie BONDY souhaite installer une machine à pain rue de la Chapelle des Vignes, près du Local communal à Andigné. Cette installation s'inscrit dans une logique de continuité du service assuré jusqu'à lors par un agent de la commune. L'offre commerciale sur la commune n'étant pas suffisante, il est proposé d'installer un distributeur géré par la Boulangerie BONDY sur le domaine public. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention actant cette occupation, moyennant une redevance annuelle. Le montant de cette redevance est fixé à 12 euros par an.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil :

- D'adopter les termes de cette convention.

- De l'autoriser à signer, ou son représentant, ladite convention et tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.
- D'autoriser la Boulangerie BONDY à exploiter la machine à pain sise sur une dalle béton 1.20mX1.20m sur le domaine public près du local communal rue de la Chapelle des Vignes à Andigné.
- De fixer la location annuelle à 12 euros.
- De Préciser que le montant de la location pourra être actualisé le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution des tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les termes de la convention (*annexée*) actant cette occupation, moyennant une redevance annuelle. Le montant de cette redevance est fixé à 12 euros par an.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec la Boulangerie BONDY et tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.
- Autorise l'exploitant à occuper la dalle béton (1.20mX1.20m) sur le domaine public près du local communal rue de la Chapelle des Vignes à Andigné, pour y installer une machine à pain.
- Fixe la location annuelle à 12 euros.
- Précise que le montant de la location pourra être actualisé le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution des tarifs communaux.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 27 août 2019 :

Square des Villes Jumelées : choix de l'entreprise DURAND – début des travaux dernière semaine de septembre et fin des travaux à Noël / **Travaux boulevard Halligon** : ouverture des plis le 2 septembre ; choix de l'entreprise le 23 septembre (3 entreprises ont répondu) / **Rond-point du Haras** : très difficile à entretenir : projet d'installer un panneau (avec découpe laser) proposé et réalisé par un conseiller municipal / **Skate Park** : bien utilisé par les enfants, il faut être au minimum 2 personnes sur site pour pouvoir faire du skate – devis SOCOTEC pour le contrôle technique – Des scooters roulent dessus alors que c'est interdit (règlement intérieur) / **Planning antenne FREE Andigné** : début 30 septembre, fin le 11 octobre – ORANGE a fait une demande pour pouvoir mettre 2 antennes sur le même pylône / **Informations diverses** : Travaux Maine & Loire HABITAT pour la réhabilitation énergétique, installation des bases de vie (cantine, vestiaire, bureau) rue des Mésanges et rue des Chardonnerets / **Borne recharges SIEM** : Il y a eu 107 recharges depuis la mise en service de la borne place du Champ de Foire / **Rétrocession de voies à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)** : concerne la rue Philéas Fogg, l'échangeur d'Andigné, la voie parallèle située entre TERRENA et l'entreprise GODICHEAU (feront l'objet d'une intégration dans la voirie intercommunale) / **Fibre** : nouvelle armoire située au carrefour de l'avenue des Tilleuls et rue Henri et Robert de Cholet car il y a déjà de la signalétique / **Devis divers**.

2019-09-02/ Camping municipal : mission maîtrise d'œuvre

La commune a acheté un terrain d'une surface d'environ 4 639 m², afin d'agrandir le camping municipal et permettre une activité même en cas de remontée des eaux de l'Oudon, tout en respectant le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de missionner un maître d'œuvre afin d'épauler la collectivité dans l'agrandissement du camping pour les missions de faisabilité, d'avant-projet, de réalisation des études, du dossier de consultation des entreprises, de l'analyse des offres, de la validation des plans d'exécution, du suivi de chantier, et de la réalisation des opérations préalables à la réception.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de missionner un maître d'œuvre afin d'épauler la collectivité dans l'agrandissement du camping municipal pour les missions de faisabilité, d'avant-projet, de réalisation des études, du dossier de consultation des entreprises, de l'analyse des offres, de la validation des plans d'exécution, du suivi de chantier, et de la réalisation des opérations préalables à la réception.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-09-03/ Rue du Courgeon : transformateur communal

La commune est propriétaire d'un transformateur rue du Courgeon.

Afin de finaliser le futur démantèlement du transformateur situé aux Guenelles, il est nécessaire de démonter la partie basse tension, de raccorder avec des bretelles d'alimentation, et de protéger avec des disjoncteurs l'installation.

L'ensemble sera validé par un bureau de contrôle intégré dans cette mission.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de l'entreprise DBE pour réaliser ces travaux d'un montant HT de 6 570.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise DBE, d'un montant de 6 570.00 € HT, relatif aux travaux susmentionnés ci-dessus, dans le cadre du démantèlement d'un transformateur rue du Courgeon.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-09-04/ Square des Villes Jumelées : dalles en béton rectangulaire

La commune engage la restructuration du square des Villes Jumelées.

Afin de répondre au projet, au délai et au budget, Monsieur le Maire propose au Conseil de commander les dalles en béton rectangulaire, qui seront mises en œuvre au niveau des parvis, avec l'entreprise SOCAP pour un montant de 18 886.44 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise SOCAP, relatif à une commande de dalles en béton rectangulaire destinée au square des Villes Jumelées, pour un montant de 18 886.44 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-09-05/ Square des Villes Jumelées : mobilier urbain

Le square des Villes Jumelées, dans son réaménagement, accueillera du mobilier adapté pour des pauses-déjeuner, repos, rencontres.

Les membres de la commission voirie proposent un mobilier urbain en métal, finition noire, de l'entreprise AREA pour un montant HT de 8 328.00 €.

Ce mobilier comprend des chaises longues, fauteuils, tables basses, bancs, poubelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le choix de la commission voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise AREA, relatif à l'acquisition de mobilier urbain afin d'aménager le square des Villes Jumelées, pour un montant de 8 328.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le lundi 23 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Véronique BOUCHET

Compte rendu du 3 septembre 2019 :

Dossiers sociaux : 2 demandes d'aide financière ; 2 notification d'aide sociale (1 en EHPAD et 1 en hébergement pour personnes handicapées) / **Bilan financier** arrêté au 31

août 2019 : la somme des ressources perçue par le CCAS est de 16 225,37 € pour des dépenses à 13 952,88 €. L'état d'avancement est conforme au prévisionnel. Le budget du CCAS est d'environ 30 000 € / **Repas des aînés ruraux** : le 23 octobre à l'espace Emile JOULAIN.

/ Dates à retenir :

- Le 11 octobre : **le challenge seniors** (65 ans et +) aura lieu à l'espace Emile JOULAIN avec des ateliers organisés toute la journée à partir de 9h30
- Le 14 novembre : **une conférence sur le thème « sports et santé »** organisée par le Pôle Santé Social aura lieu à l'espace Emile JOULAIN à 20h30

/ Questionnaire à but non lucratif et anonyme sur un projet social de territoire :

c'est une analyse des besoins sociaux pour évaluer le territoire dans ses atouts et ses besoins. Distribution du questionnaire dans les écoles, les associations, en mairie (s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire). Thèmes abordés : l'emploi, le logement, la santé, les déplacements, le numérique, la vie sociale, les services à la personne, la famille et les aidants familiaux. Une

Prochaine commission CCAS : le jeudi 3 octobre à 19h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 4 septembre 2019 :

*« **Préparation du Forum des associations** qui s'est déroulé le 7 septembre : environ 900 personnes. Cette année étaient à l'entrée les membres du Vélo Club Lionnais pour des animations avec l'école de vélo. Il y a eu beaucoup de public, dans toute la salle de la Mare aux Coqs et jusqu'à la salle Paulette FOUILLET où il y avait les encordés à faire des démonstrations d'escalade. Je remercie les agents de la ville pour l'organisation, parce qu'ils nous ont bien aidés pour le matériel et je remercie aussi les associations et la commission pour le rangement. Globalement tout s'est bien passé, on a eu des remerciements hier et aujourd'hui de la part des associations, cela fait plaisir. Cette année, nous avons préparé un quizz pour les jeunes afin de découvrir les associations et les réponses étaient sur les différents stands, cela a bien fonctionné aussi. »*

Prochaine commission Vie Associative : le jeudi 26 septembre à 20h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 30 août 2019 :

« 2 subventions vont être versées :

- ➔ 14 513 € pour l'installation de la vidéo-protection.
- ➔ 12 858 € pour les amendes de police concernant l'aménagement des rues Bouvet et Mercler La Vendée.

Point sur le budget d'investissement :

Sur un budget prévisionnel (travaux, aménagement) on avait prévu un budget de 4 300 000 €, on a payé 556 000 €, par contre il y a d'engager en plus 2 300 000 €, et avec ce qui va être voté aujourd'hui et à voter à venir on sera à 2 340 000 € ce qui fait 68 % de ce qui était prévu, si on rajoute le boulevard Halligon, les travaux pour le Tennis, on arrivera au 80 %, il restera quelques lignes qui ne sont pas démarrer.

Point sur le budget de fonctionnement :

On doit être autour de 57 %, mais tout dépend à quel moment où tombent les versements des impôts, c'est une photo à un instant donné qui n'est pas représentative de la même façon.

Un logiciel va être mis en place pour les prises de rendez-vous online (Internet) pour les CNI et PASSEPORTS, afin de faciliter les prises de rendez-vous, pour un montant de 725 € HT en investissement et cela nous coûtera 35 € par mois. »

→ Commission « du PERSONNEL » du 30 août 2019 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

- « Les entretiens individuels ont été réalisés pour l'ensemble du personnel.
- Une formation SST (sauveteur, secouriste au travail) est organisée par la CCVHA (Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou), ainsi qu'une formation sur la manipulation des extincteurs, pour tous les agents.
- A compter du 23 septembre, une stagiaire en licence professionnelle métiers des administrations et des collectivités locales sera présente à l'accueil et dans les différents services pendant une durée de 15 semaines.
- Entretien le 12 septembre pour le remplacement de l'agent du service comptabilité qui sera en retraite en début d'année.
- Arrivée de la responsable du service communication.
- Arrivée d'un agent ATSEM au Groupe Scolaire Edmond GIRARD suite au départ en retraite d'un agent. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 30 août 2019 :

2019-09-06 /Alter Public – approbation du projet d'augmentation du capital social en numéraire et de modification de la composition du Conseil d'Administration

Rapport :

Par délibérations en date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale « Alter Public » a arrêté le projet d'une augmentation de capital en numéraire et de modification de la composition de son Conseil d'Administration à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Cette augmentation du capital social serait d'un montant maximum de 20 000 euros pour porter le capital de 350 000 euros à 370 000 euros par émission de 200 actions, de 100 euros de valeur nominale, dont la souscription serait réservée aux établissements publics de coopération Intercommunales (EPCI) non encore actionnaires.

Cette augmentation de capital permettra l'intervention de la SPL Alter Public pour les huit EPCI du territoire.

L'augmentation de capital sera réalisée dès lors où les trois quarts au moins des actions émises auront été souscrites.

Il sera proposé à l'assemblée de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L.225-132 du code de commerce pour réserver les 200 actions nouvelles à émettre aux bénéficiaires suivants :

- Communauté d'Agglomération Mauges Communauté à concurrence de 120 actions,
- Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe à concurrence de 20 actions,
- Communauté de Communes Baugeois Vallée à concurrence de 20 actions,
- Communauté de Communes Loire Layon Aubance à concurrence de 20 actions,
- Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou à concurrence de 20 actions.

Les 200 actions nouvelles seraient émises au prix unitaire de 923 euros, soit avec une prime d'émission de 823 euros (valorisation base des capitaux propres exercice 2018). Elles devraient être libérées en totalité lors de la souscription.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de délivrance du certificat du dépositaire des fonds, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital projetée et de l'entrée au capital de nouvelles collectivités actionnaires, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Alter Public de porter le nombre de sièges d'administrateurs de 17 à 18 afin d'attribuer un siège d'administrateur à la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté, laquelle souscrirait 120 actions.

Les Communautés de Communes entrantes rejoindront l'Assemblée spéciale, laquelle dispose de cinq sièges d'administrateur. Il leur sera proposé un siège de censeur leur

permettant de participer aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative et de disposer d'une information identique à celle des administrateurs.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant de notre collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL Alter Public sur les modifications statutaires portant sur le capital social et les structures des organes dirigeants ne peut intervenir sans une délibération préalable de notre assemblée délibérante approuvant le projet de modification statutaire. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

Au regard de ce qui précède, sur la base des projets de résolutions de l'Assemblée Générale de la SPL « Alter Public » et du projet de ses statuts modifiés, il vous est proposé :

- D'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 20 000 euros par émission de 200 actions nouvelles de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 923 euros par action pour porter le capital de 350 000 euros à 370 000 euros au maximum ;
- D'approuver la modification de l'article 7 des statuts, consécutive à l'augmentation de capital qui sera constatée par le Conseil d'Administration d'Alter Public ;
- Sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire susvisée, d'approuver le projet de modification du nombre de sièges d'administrateurs d'Alter Public, pour le porter de 17 à 18 ;
- D'approuver la modification corrélative de l'article 14 des statuts d'Alter Public ;
- De donner tous pouvoirs à votre représentant à l'assemblée générale des actionnaires d'Alter Public pour porter un vote favorable aux résolutions portant, notamment, sur ces modifications statutaires.

M le Maire : « C'est Alter Public, il y a plusieurs entités maintenant il y a Alter Energie etc... ça permet de faire des choses quand le privé ne vient pas nous aider, ce qui était le cas pour la ZAC de Jules Verne vous vous souvenez c'était la seule candidature qu'on avait eue.

Mme BOUCHET : Qu'est-ce que ça change car on y était déjà en tant que commune ?

M le Maire : On accepte que les Communautés de communes y viennent, elles n'étaient pas dans le tour de table d'origine le fait qu'elles y viennent elles vont aussi avoir le droit de bénéficier.

Mme MELLIER : Tu dis que quand le privé ne répond pas cela permet de faire des travaux il faut dire que les cartes ne sont pas les mêmes, quand on fait une demande d'appel d'offres au privé on ne met pas un chèque sur la table, quand on choisit Alter cela a un coût on a un chèque sur la table, voilà pourquoi le privé ne répond pas, parfois il faut peut-être revoir notre copie cela veut dire que le projet n'est pas viable.

M le Maire : Les projets sont toujours viables puisque les projets ont lieu, la question est : est-ce que le projet peut s'équilibrer ? et là la réponse est clairement non.

Mme MELLIER : viable ou équilibrer.

M le Maire : Sans l'aide des communes il ne s'équilibre pas.

Mme MELLIER : Oui c'est pour ça que je dis que le projet n'est pas viable.

M le Maire : Si c'était un projet purement privé c'est vrai qu'il n'aurait pas lieu.

Mme MELLIER : Cela veut dire que quelquefois on a peut-être une copie à revoir pour éviter que le projet ne coûte de l'argent aux communes au-delà de ce que fait Alter, il faut se poser la question pourquoi les privés ne répondent pas, c'est juste par rapport à l'aparté sur ce que l'on a connu à la ZAC Jules Verne.

M CHALET : Sur la ZAC Jules Verne lorsqu'on a fait l'appel d'offre il est évident que quand un privé fait une offre il va prendre une certaine somme derrière je dirais des dépenses imprévues, Alter ce n'est pas ce qu'il a fait, et derrière on a eu des surprises, on a eu 220 000 € de dépollution de la terre qui n'était pas prévue à l'origine personne avant ne pouvait savoir qu'il y aurait eu autant de pollution, ça veut dire qu'un privé aurait dit je prends avec moins un million, alors que cette affaire de Jules Verne va coûter à la commune autour de 300 000 €.

M le Maire : Alter fait des belles opérations rentables aussi où c'est un choix politique de ne pas mettre des privés. »

Le Conseil Municipal

VU les dispositions de l'article L.1524-1 Code général des collectivités territoriales,
VU le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'Administration d'Alter Public du 7 juin 2019,

VU le projet des statuts modifiés d'Alter Public lequel sera annexé à la présente délibération,

VU le rapport de M. ROUSSEAU Adjoint aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

D'APPROUVER le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 20 000 euros par émission de 200 actions nouvelles, de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 923 euros par action, pour porter le capital de 350 000 euros à 370 000 euros au maximum ;

D'APPROUVER la modification de l'article 7 des statuts, consécutive à la réalisation de cette augmentation de capital qui sera constatée par le Conseil d'Administration d'Alter Public ;

D'APPROUVER sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire susvisée, le projet de modification du nombre de sièges d'administrateurs d'Alter Public, pour le porter de 17 à 18 ;

D'APPROUVER la modification corrélatrice de l'article 14 des statuts d'Alter Public sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital de la SPL Alter Public en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

DE DONNER tous pouvoirs au représentant de la commune du Lion d'Angers à l'assemblée générale des actionnaires d'Alter Public pour porter un vote favorable aux résolutions portant, notamment, sur ces modifications statutaires.

2019-09-07 / Salle communale Andigné : signature convention avec le Comité des Fêtes d'Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité des Fêtes d'Andigné a repris la gestion du temps convivial du dimanche matin à la salle communale d'Andigné depuis août 2019. Dans ce cadre, il convient de signer une convention de mise à disposition de la salle communale ainsi qu'une mise à disposition de la licence IV de la mairie au profit du Comité des Fêtes d'Andigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la salle communale d'Andigné ainsi qu'une mise à disposition de la licence IV de la mairie, avec le Comité des Fêtes d'Andigné.

Un conseiller municipal, Président du Comité des Fêtes d'Andigné, ne participe pas au vote.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le vendredi 27 septembre à 14h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 27 août 2019 :

Eglise d'Andigné : les travaux de charpente et couverture ont commencé ce jour avec l'entreprise LESURTEL, pour une durée de 2 semaines environ. Des perturbations de circulation sont prévues dans le secteur en raison de la présence d'une nacelle. L'état des lucarnes est plus préoccupant que prévu. La purge des maçonneries se fera de façon concomitante par l'entreprise BURON. La cloche n° 1 sonnant le glas est à l'arrêt. Des devis sont en cours pour sa réparation. Les peintures des portes de l'église sont à programmer.

/ Chantier DOJO – TENNIS : les chantiers ont repris fin août après la trêve estivale. L'élévation des murs des 2 bâtiments va se faire dans les prochains jours. Le chantier avance comme prévu. Le coût du déplacement du coffret électrique a été chiffré par ENEDIS à 2 236,80 € HT. Une demande d'étude graphique a été confiée à L'Atelier du Lion

pour l'aménagement de l'angle du bâtiment Tennis demandé par l'Architecte des Bâtiments de France, pour 380 € HT.

/ Salle de la Mare aux coqs :

La commission a travaillé sur la signalétique des salles de sports communales à adapter suivant la signalétique de la salle Paulette FOUILLET.

/ Informations diverses :

Plusieurs informations ont été échangées sur des **travaux d'entretien** réalisés au cours des mois d'été.

/ Devis divers.

/ Bulletin communal :

Les membres de la commission Patrimoine auraient aimé participer à l'élaboration du dossier central du Journal du Lion intitulé « Patrimoine Lionnais », on aurait aimé étoffer ce dossier et y être associé.

→ **Le Groupe de Travail Salle culturelle s'est réuni le 3 septembre dernier**, en présence de Pauline CHARRIER, du service ingénierie du Département. Un questionnaire a été validé. Vous le trouverez à l'accueil de la mairie jusqu'au 23 septembre prochain. N'hésitez pas à donner votre avis.

2019-09-08/ Salle de la Mare aux Coqs : habillage soubassements

Suite à la création de la salle de sports Paulette FOUILLET par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), des travaux d'amélioration des bâtiments adjacents sont menés.

La commune a engagé des frais de peinture pour les façades des salles de la Mare aux coqs et des Tilleuls.

A présent, les soubassements de la salle de la Mare aux Coqs sont proposés d'être refaits. A ce titre Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise SOTEBA pour un montant HT de 5 328.00 €.

Cette prestation comprend la mise en œuvre d'une sous-face isolante, avec habillage d'une tôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise SOTEBA, relatif aux travaux d'habillage des soubassements de la salle de la Mare aux Coqs, pour un montant de 5 328.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions :

- Patrimoine : le lundi 23 septembre à 18h30.
- Réunion Groupe de Travail salle culturelle : le jeudi 17 octobre à 18h30 : pour la synthèse.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Didier FUSELIEZ

Rentrée scolaire du 2 septembre 2019 :

Nombre d'élèves :

- **Groupe Scolaire Edmond GIRARD :**
 - Maternelle : 138 élèves, 5 classes (146 en 2018)
 - Élémentaire : 257 élèves, 10 classes (219 en 2018)
- **Ecole Sainte Claire :** primaire 234 élèves, 9 classes (231 en 2018)
- **Ecole du Sacré Cœur :** primaire 62 élèves, 3 classes (même nombre qu'en 2018)
- **Collège du Val d'Oudon :** 651 élèves (616 en 2018)
- **Collège François d'Assise :** 390 élèves (370 en 2018).

Total : 1 732 élèves sur la commune.

Prochaine commission Affaires Scolaires : jeudi 26 septembre à 18h30.

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

→ **Mme CHARRAUD** : « Samedi prochain (14 septembre) a lieu le voyage du concours des maisons fleuries, qui cette année est ouvert à toute la population du Lion d'Angers, il n'est pas nécessaire de faire partie du concours. Le matin nous irons à Ste Gemmes-sur-Loire et l'après-midi à Champtocé-sur-Loire, il faut s'inscrire en mairie avant jeudi 12 septembre. »

2019-09-09 / Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine, Voirie, Urbanisme et Administration :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
MÉRIGNAC			
Signalétique pour 4 salles (en lettres découpées)	L'ATELIER DU LION	1 590,00 €	1 908,00 €
TENNIS			
Aménagement complémentaire (banc, arbre, tribune...)	DURAND	2 470,40 €	2 964,48 €
Création graphique (angle tennis)	L'ATELIER DU LION	380,00 €	456,00 €
DOJO			
Déplacement EP + regard	DURAND	2 692,00 €	3 230,40 €
Déplacement coffret ENEDIS (dojo)	ENEDIS	2 236,80 €	2 684,16 €
Groupe Scolaire Edmond GIRARD			
Reprise gouttière et trop plein	DUCHESNE	1 008,00 €	1 209,60 €
Peinture salle des maîtres (primaire)	SEIGNEURIE		
Mobilier			
Bureau + fauteuil (ST)	MANUTAN	611,79 €	734,15 €
PC fixe (ST)	MCT	682,97 €	819,56 €
Mairie			
Tapis	ISBA	383,22 €	459,86 €
Film miroir vitres	ATELIERS MICHEL	243,90 €	292,68 €
Bibliothèque			
Arbre volet roulant	ATELIERS MICHEL	265,13 €	318,16 €
Matériels			
Meuleuse	ROIMIER	178,20 €	213,84 €

VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Chenil			
Charpente	VIGNERON	1 320,00 €	1 584,00 €
Voirie			
Reprise eau pluviale route d'Angers	DURAND	1 129,00 €	1 354,80 €
Grilles Boulangerie BONDY	BOULAY	196,28 €	235,54 €
Matériel			
Rouleau gazon	ESPACE EMERAUDE	74,17 €	89,00 €
Plantes			
Entre tombes/cimetière	BARRAULT	1 122,40 €	1 241,04 €
URBANISME INVESTISSEMENT		HT	TTC
PLU (Plan Local d'Urbanisme)			
Impression	SETIG	4 707,30 €	5 648,76 €
ADMINISTRATION INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mairie			
Logiciel prise de rendez-vous pour les CNI/PASSEPORTS	JVS-Mairistem	725,00 €	870,00 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

Clôture de la séance à 22h.

Prochain Conseil Municipal : lundi 7 octobre 2019 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Arsène DELANOE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Joël PARÉ, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
M Arnaud DAVID.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Emeline STEINIRGER.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-10-01/ Convention OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveauement Urbain)

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Lion d'Angers est concernée par le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveauement Urbain. Ce dispositif mis en place à l'échelle de la Communauté de communes, définit par le biais d'une convention les moyens et le périmètre de cette opération. Cette dernière est signée par le Département de Maine-et-Loire, la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou et la Commune du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les actes liés à celle-ci.

2019-10-02/ Limitation de Vitesse à 90 km/h sur routes départementales : avis de la commune

Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal que le Département de Maine-et-Loire a sollicité les communes aux fins de rendre un avis sur le maintien à 80 Km/h des routes départementales.

Après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, le Conseil Municipal a décidé de rendre un avis en demandant le passage à 90 km/h des départementales D770 sur la portion « Le Lion d'Angers/Thorigné d'Anjou » et la portion « Le Lion d'Angers/Vern d'Anjou ».

2019-10-03/ ZAC de DURVAL : approbation du règlement graphique tranche 5

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société BESNIER Aménagement a procédé à des modifications du règlement graphique de la tranche 5 ZAC de DURVAL concernant la mise en place d'un poste de refoulement, le dimensionnement des merlons et la gestion des eaux sur site.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A validé le règlement graphique de la tranche 5 de la ZAC de DURVAL, présenté par le cabinet BESNIER Aménagement.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.

Un adjoint et deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote suivant :

2019-10-04/ Vente de terrains aux riverains

Monsieur le Maire informe le Conseil que des terrains aujourd'hui parties du domaine privé ou public de la commune nécessitent une régularisation et en conséquence une vente aux riverains.

Les terrains identifiés sont les suivants :

- Domaine public et devant faire l'objet d'un déclassement avant la vente : la parcelle 05A066 à Andigné et la portion au droit de la parcelle 05A640 à Andigné, la portion au droit de la parcelle AT62 au Lion d'Angers et la portion au droit de la parcelle AT13 au Lion d'Angers
- Domaine privé : la parcelle 05A104 à Andigné, les parcelles au Lion d'Angers AS70, AL303, AK280 en partie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 10 €/m² HT le prix des terrains identifiés sur Andigné et à 15 €/m² HT le prix de ces terrains sur Le Lion d'Angers historique sous réserve de l'avis des Domaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À engager les procédures liées à la sortie du domaine public des terrains concernés.
- À mandater un géomètre afin de procéder au bornage des terrains cités avant leur vente.
- À conclure les actes relatifs aux cessions de terrains mentionnées.

2019-10-05/ Rond-point du Haras de l'Isle Briand – fondation et pose – DURAND

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise DURAND concernant les travaux d'aménagement du rond-point du Haras de l'Isle Briand comprenant :

- Signalisation
- Marquage des réseaux existants
- Défrichage et évacuation des végétaux
- Terrassement en déblais y compris évacuation de la terre végétale
- Et fourniture de massifs,

Pour un montant de 6 939.50 € HT.

2019-10-06/ Rond-point du Haras de l'Isle Briand – projet panneau 2 chevaux avec découpe laser – ATECH

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise ATECH concernant l'aménagement du rond-point du Haras de l'Isle Briand avec des panneaux représentant 2 chevaux avec découpe laser, pour un montant de 10 315.00 € HT.

2019-10-07/ Rue du Général Leclerc – éclairage de Noël : versement d'un fonds de concours au SIEM pour le remplacement de 10 PC guirlandes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser un fonds de concours à verser au SIEM pour le remplacement de 10 PC guirlandes rue du Général Leclerc :

- Montant de la dépense : 2 308.27 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEM : 1 731.20 € net de taxe.

2019-10-08/ Convention de gestion opérationnelle entre la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et la commune du Lion d'Angers pour l'utilisation de la salle de sport intercommunale Paulette FOUILLET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été validé pour des raisons d'efficacité que l'utilisation de la salle de sport soit gérée par le personnel de la commune (plannings, badges, relations avec les utilisateurs) puis refacturé à la CCVHA. De même, la commune devra refacturer à la CCVHA le prorata du montant de la subvention du Conseil départemental perçue pour l'utilisation d'équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion opérationnelle entre la CCVHA et la Commune pour l'utilisation de la salle de sport intercommunale Paulette FOUILLET.

2019-10-09/ Convention machine à affranchir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) utilise la machine à affranchir de la commune du Lion d'Angers depuis son installation dans les murs en distinguant 2 comptes spécifiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec la CCVHA afin de permettre la refacturation du nombre de plis affranchis à la CCVHA.

2019-10-10/ TENNIS / DOJO – assurance Dommage Ouvrage – SMACL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de retenir la SMACL pour l'assurance Dommage-Ouvrage pour un montant de 12 192.06 € HT. L'assurance garantit les risques visés à l'article L.242-1 du Code des assurances.

2019-10-11/ Association Vélo Club Lonnais – lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 2 mai 2017 actant l'attribution d'un local Impasse du Général Leclerc à l'association du Vélo Club Lonnais.

Afin de prendre en compte le besoin de mieux accompagner cette association dans leurs projets, Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder au lancement d'un marché à maîtrise d'œuvre (AMO) afin de nous aider à cadrer les besoins de l'association du Vélo Club Lonnais.

Cette AMO aura pour objectif de proposer un équipement dans l'enceinte du stade Mérignac, de réaliser une étude sur l'implantation d'une construction nouvelle ou d'une réhabilitation d'une construction existante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer et à conclure un marché à maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune afin de répondre au mieux au besoin et au développement de l'activité vélo.
- À signer, ou son représentant, tous les documents afférents.

2019-10-12/ Lancement de la construction d'un terrain de TENNIS extérieur non couvert suite à appel d'offres infructueux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de construction d'un terrain de tennis extérieur non couvert qui a fait l'objet d'un appel d'offres. La commission MAPA en date du 17 mai 2019 a déclaré l'appel d'offres infructueux en raison du nombre d'offres très faible et des coûts dépassant l'estimation fixée.

Dans ce cadre, il s'avère impératif de relancer un nouvel appel d'offre.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de relancer le marché afférent et de l'autoriser à signer les pièces nécessaires à l'issue de la procédure, et du choix de l'entreprise par la commission MAPA (marché à procédure adaptée).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- À lancer puis à conclure un marché à procédure adaptée pour la construction d'un terrain de TENNIS extérieur non couvert.
- À signer, ou son représentant, tous les documents afférents à l'issue de la procédure et de retenir les entreprises choisies par les commissions MAPA.

2019-10-13/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Camping municipal – aménagement :**

C'est l'entreprise LIGEIS qui a été retenue concernant la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 8 150.00 € HT, soit 9 780.00 € TTC.

→ **Appel d'offres : travaux d'aménagement du boulevard Halligon :**

Suite à la commission MAPA réunie le 23 septembre, c'est l'entreprise DURAND qui a été retenue pour un montant de 371 472.90 € HT, soit 445 767.48 € TTC.

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Chenil			
Enrouleur eau froide	ROIMIER	265,00 €	318,00 €
Atelier : Pick-up (voiture)			
Bac et couvercle pour tri sélectif	ROIMIER	102,52 €	123,02 €
DOJO			
Branchement de gaz avec usage chauffage	GRDF	374,96 €	449,95 €
Église Andigné			
Mise en sécurité du plancher	BODET	1 811,99 €	2 174,39 €
Remplacement du battant cloches 1 et 2	BODET	2 240,50 €	2 688,60 €
Éclairage	BODET	648,00 €	777,60 €
Groupe Scolaire Edmond GIRARD			
Alarme attentat école (1 sirène + application tel)	DBE	1 158,00 €	1 389,60 €
Rehausseurs pour bâches bac à sable :	RPM	270,00 €	324,00 €
3 blocs en PSE			

Espace Emile JOULAIN			
Installation vidéoprojecteur	MOREAU Sébastien	2 760,42 €	3 312,50 €
Mairie			
Achat de 2 ordinateurs	MCT	920,20 €	1 104,24 €
Salle communale d'Andigné			
WIFI	MCT	344,47 €	413,36 €
Presbytère			
Porte entrée, salle de bain et cuisine	LAVENIER	4 765,00 €	5 718,00 €
Matériels			
Ponceuse excentrique	ROIMIER	255,42 €	306,50 €
Scie circulaire + Ponceuse	WELDOM	199,99 €	239,99 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Skate Park			
Poubelle extérieure tri 3 lux	RECYCLE OFFICE	1 267,00 €	1 520,40 €

Clôture de la séance à 21h45.

Fait au Lion d'Angers, le 8 octobre 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 25 octobre 2019.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Martine-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Jean-Paul PARIS, Joël PARÉ, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Hugues SAULOUP, Benjamin SIRJEAN, MME Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Véronique BAUDEY, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.
M Michel RAYNAL, qui a donné pouvoir à M Richard GUILLEMIN.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
M Arnaud DAVID.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Emeline STEINIRGER.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

M SAULOUP : « J'ai une remarque concernant la commission Voirie sur la rétrocession des voies à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou), il y a une erreur car la rue Phileas Fogg ne peut pas être rétrocédée à la CCVHA car elle n'appartient pas encore à la commune.

M CHALET : la rue appartient au domaine communal, nous avons fait la réception des travaux.

M SAULOUP : et il n'y a pas le parking de la rue H. et R. de Cholet / avenue des Tilleuls.

M CHALET : Il faut qu'on le garde pendant une année avant de le rétrocéder à la CCVHA. »
Adoption à l'unanimité.

➤ Agenda de M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 26 septembre 2019**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 26 septembre 2019 :

Point rentrée scolaire : installation du mobilier (tables et chaises) à l'école maternelle Edmond GIRARD pour 1 classe aux vacances de la Toussaint. Ecole du Sacré Cœur : le nouveau mode de fonctionnement de la cantine donne satisfaction. Une rencontre aura lieu entre RÉCRÉA'LION, les écoles et la mairie pour l'organisation de l'année. Collège du Val d'Oudon : 655 élèves. Les capacités optimum d'accueil sont atteintes dans les salles / **Rencontre avec l'association RÉCRÉA'LION** : pas de soucis particulier pour cette rentrée. Sur le site d'Andigné RÉCRÉA'LION est en attente de l'installation d'une box Internet qui va bientôt être effectuée / **La cantine d'Edmond** : une rencontre s'est déroulée le 4 octobre. 30 élèves de plus au niveau du service. Les repas sont servis à 300 élèves par jour, posant des soucis d'encadrement / **Comité de pilotage du PEDT (projet éducatif territorial) du 3 octobre** : tous les membres sont favorables à la création d'un Conseil Municipal d'enfants : à proposer à la prochaine équipe municipale. Une réunion est prévue le 13 février 2020 à 18h15 pour définir le cadre de ce Conseil Municipal afin qu'il soit mis en place pour l'année scolaire 2020-2021. Organisation d'une journée autour des jeux de société dans les différentes structures qui se finira par un regroupement en fin de journée : le 3 avril 2020 / **Source du goût** : c'est une animation qui aura lieu le 8 novembre, co-organisée par la MSA (mutualité sociale agricole), la chambre d'agriculture, la mairie du Lion d'Angers et la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou). Cette action aura pour objectifs l'éducation au goût et la sensibilisation au bien manger ainsi que la promotion des produits locaux et savoir-faire. 307 élèves de CM1-CM2 du secteur de l'ancienne CCRLA (Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers) participeront à différents ateliers sur l'alimentation à l'espace Emile JOULAIN : 75 élèves de l'école Ste Claire, 27 élèves de l'école Edmond Girard et 17 élèves de l'école du Sacré Cœur. 4 créneaux seront ouverts pour les scolaires entre 9h et 16h30, et à partir de 17h30 : ouverture au public. / **Informations diverses** : l'assemblée générale de l'école du Sacré Cœur s'est déroulée le 24 septembre ; Le Conseil d'Administration du collège Val d'Oudon s'est réuni le 7 octobre à 18h ; Groupe Scolaire Edmond Girard : conseil de l'école primaire le 17 octobre et conseil de l'école maternelle le 5 novembre.

M FUSELIEZ : « quand on parle d'un Conseil Municipal d'enfants, c'est juste une approche, car c'est la nouvelle équipe municipale qui fera nécessaire si elle le souhaite. »

Prochaine commission Affaires Scolaires : jeudi 24 octobre à 18h30.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

M MUHAMMAD : « les membres de la commission se réuniront le mercredi 23 octobre à 20h30. »

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 23 septembre 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 1 permis de construire
- 6 déclarations préalables
- 8 certificats d'urbanisme
- 4 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

ZAC Jules Verne : Il reste 1 lot / **Lotissement des Tilleuls** : 6 lots signés, 2 permis de construire en attente de dépôt et 1 permis de construire en cours d'instruction.

2019-10-01/ Convention OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain)

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Lion d'Angers est concernée par le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Ce dispositif mis en place à l'échelle de la Communauté de communes, définit par le biais d'une convention les moyens et le périmètre de cette opération. Cette dernière est signée par le Département de Maine-et-Loire, la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou et la Commune du Lion d'Angers.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous les actes liés à celle-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention OPAH-RU, ainsi que tous les actes liés à celle-ci.

2019-10-02/ Limitation de Vitesse à 90 km/h sur routes départementales : avis de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Maine-et-Loire a sollicité les communes aux fins de rendre un avis sur le maintien à 80 Km/h des routes départementales.

Il propose que le Conseil Municipal rende un avis demandant le passage à 90 km/h des départementales D770 sur la portion « Le Lion d'Angers/Thorigné d'Anjou » et la portion « Le Lion d'Angers/Vern d'Anjou ».

Après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, le Conseil Municipal :

- Décide de rendre un avis au Département de Maine-et-Loire en demandant le passage à 90 km/h des départementales D770 sur la portion « Le Lion d'Angers/Thorigné d'Anjou » et la portion « Le Lion d'Angers/Vern d'Anjou ».

2019-10-03/ ZAC de DURVAL : approbation du règlement graphique tranche 5

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société BESNIER Aménagement a procédé à des modifications du règlement graphique de la tranche 5 ZAC de DURVAL concernant la mise en place d'un poste de refoulement, le dimensionnement des merlons et la gestion des eaux sur site.

Monsieur le Maire soumet à la validation du Conseil Municipal la nouvelle version du règlement graphique de cette tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le règlement graphique de la tranche 5 de la ZAC de DURVAL, présenté par le cabinet BESNIER Aménagement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-10-04/ Vente de terrains aux riverains

Monsieur le Maire informe le Conseil que des terrains aujourd'hui parties du domaine privé ou public de la commune nécessitent une régularisation et en conséquence une vente aux riverains.

Les terrains identifiés sont les suivants :

- Domaine public et devant faire l'objet d'un déclassement avant la vente : la parcelle 05A066 à Andigné et la portion au droit de la parcelle 05A640 à Andigné, la portion au droit de la parcelle AT62 au Lion d'Angers et la portion au droit de la parcelle AT13 au Lion d'Angers

- **Domaine privé** : la parcelle 05A104 à Andigné, les parcelles au Lion d'Angers AS70, AL303, AK280 en partie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 10 €/m² HT le prix des terrains identifiés sur Andigné et à 15 €/m² HT le prix de ces terrains sur Le Lion d'Angers historique sous réserve de l'avis des Domaines.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser :

- À engager les procédures liées à la sortie du domaine public des terrains concernés.
- A mandater un géomètre afin de procéder au bornage des terrains cités avant leur vente.
- A conclure les actes relatifs aux cessions de terrains mentionnées.

M CHALET : « pour situer les rues, c'est route de Grez-Neuville (près du calvaire), à DURVAL (chemin près de l'impasse du Petit Mas), rue de Wivelliscombe et avenue de l'Europe (proche des notaires). Les surfaces définies vont de 30 m² à 150 m². »

Un adjoint et deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire :
 - À engager les procédures liées à la sortie du domaine public des terrains concernés.
 - À mandater un géomètre afin de procéder au bornage des terrains cités ci-dessus avant leur vente.
 - À Fixer à 10 €/m² HT le prix des terrains identifiés sur Andigné et à 15 €/m² HT le prix de ces terrains sur Le Lion d'Angers historique, sous réserve de l'avis des Domaines.
 - À conclure les actes relatifs aux cessions de terrains public et privé mentionnées ci-dessus.
 - À signer, ou son représentant, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 23 septembre 2019 :

Clos du Pré de La Croix : rencontre avec les riverains le 3 octobre, l'ensemble des riverains est favorable à l'enlèvement des arbres / **Vente matériel** : une procédure sera mise en place pour vendre du petit matériel et des matériaux non utilisés aux services techniques / **Square des Villes Jumelées** : travaux entreprise DURAND. Il y a du retard sur la fabrication des dalles rectangulaires (entreprise SOCAP). Préparation du terrain en novembre : la pose partie bibliothèque sera réalisée en décembre et la pose partie mairie et finition début 2020, la fin des travaux est prévue fin avril 2020 / **Route d'Angers** : les travaux du cheminement piétons sont finis et les travaux de reprise d'eau pluviale sont terminés / **FREE Le Lion d'Angers** : début des travaux semaine 47/48 et fin semaine 51 / **Compte rendu de la commission Voirie de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)** : l'entretien des accotements devrait passer à 2 passages au lieu de 3. Il y aura l'intégration de voirie, le curage des fossés, le balayage des voies qui coûte 26 700 € de plus. Il est demandé que ce soit fait tous les quinze jours en centre-ville et une fois par mois ailleurs (lotissements...) / **Vidéo-protection** : Installation des caméras et des panneaux d'information : semaine 42. Retard sur la fibre qui oblige à trouver des solutions radio temporaires (possibilité de surcoût : en cours de négociation). Nous avons reçu une subvention de 14 600 € pour la vidéo-protection et une subvention de 15 000 € pour les amendes de police concernant les rues Mercier La Vendée et Anselme Bouvet / **Devis divers**.

2019-10-05/ Rond-point du Haras de l'Isle Briand – fondation et pose – DURAND

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise DURAND concernant les travaux d'aménagement du rond-point du Haras de l'Isle Briand comprenant :

- Signalisation
- Marquage des réseaux existants
- Défrichage et évacuation des végétaux
- Terrassement en déblais y compris évacuation de la terre végétale
- Et fourniture de massifs,

Pour un montant de 6 939.50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise DURAND concernant les travaux d'aménagement du rond-point du Haras de l'Isle Briand comprenant :
 - o Signalisation
 - o Marquage des réseaux existants
 - o Défrichage et évacuation des végétaux
 - o Terrassement en déblais y compris évacuation de la terre végétale
 - o Et fourniture de massifs,

Pour un montant total de 6 939.50 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-10-06/ Rond-point du Haras de l'Isle Briand – projet panneau 2 chevaux avec découpe laser – ATECH

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise ATECH concernant l'aménagement du rond-point du Haras de l'Isle Briand avec des panneaux représentant 2 chevaux avec découpe laser, pour un montant de 10 315.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient le devis de l'entreprise ATECH concernant l'aménagement du rond-point du Haras de l'Isle Briand avec des panneaux représentant 2 chevaux avec découpe laser, pour un montant de 10 315.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-10-07/ Rue du Général Leclerc – éclairage de Noël : versement d'un fonds de concours au SIEML pour le remplacement de 10 PC guirlandes (N°EP176-19-178)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - Suite demande Mairie – Remplacement 10 PC guirlandes rue du Général Leclerc » (n°EP176-19-178) :
 - Montant de la dépense : 2 308.27 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 731.20 € net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,

Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le mardi 22 octobre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARÉ

Compte rendu du 3 octobre 2019 :

Dossiers sociaux : 1 demande d'aide financière ; 2 notifications d'aide sociale (hébergement en EHPAD ; accueil familial pour personnes handicapées) ; 4 dossiers d'aide aux vacances/alde aux sports / **Repas des aînés** : le 23 octobre à l'espace Emile JOULAIN et le 6 novembre à Andigné /

Informations et questions diverses :

- La collecte de la banque alimentaire aura lieu les 29 et 30 novembre.
- Une formation « habitat dégradé » est prévue le 15 octobre.

Retour CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) :

- Challenge seniors le 11 octobre à l'espace Emile JOULAIN de 9h30 à 17h
- MSAP (Maisons de services au public) : porte ouverte du 7 au 12 octobre à Châteauneuf-sur-Sarthe.
- Journée « Source du goût » à l'espace Emile JOULAIN le 8 novembre.
- Des ateliers cuisine ont démarré au Pôle Santé Social, dans le cadre de l'association REMMEDIA (diabète 49), et sont animés par Madame Aline THOMAS diététicienne.
- Les consultations en cardiologie et diabétologie ont commencé au Pôle Santé Social.

Prochaine commission CCAS : le jeudi 7 novembre à 19h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 26 septembre 2019 :

Point sur le Forum des Associations du 7 septembre : nous avons eu de bons retours de la part des associations et des retours positifs de la salle Paulette FOUILLET qui avait été ouverte à cette occasion et qui a permis de découvrir l'escalade / **Point sur le voyage**

des maisons fleuries du 14 septembre : nous avons rendu visite à Ste Gemmes-sur-Loire qui a obtenu 4 fleurs en 2017, comme chaque année nous avons été très chaleureusement accueillis par la ville et l'après-midi nous étions à Champtocé-sur-Loire. Une journée intéressante malgré une participation un peu plus faible que les autres années mais l'association VALDA avait organisé un séjour en Italie et nous ne pouvions pas rivaliser

/ **Remise des prix du concours des maisons fleuries** : le 14 octobre à 19h à l'espace Emile JOULAIN / **Retour sur la salle Paulette FOUILLET** : après un mois de mise en route, nous avons fait un point sur la salle intercommunale, la rencontre avec les associations utilisateurs, différentes questions concernant les horaires, les accès /

Rencontre associative : nous avons commencé à préparer la réunion avec différents thèmes (en cours de recherche d'animateurs).

2019-10-08 / Convention de gestion opérationnelle entre la CCVHA et la commune du Lion d'Angers pour l'utilisation de la salle de sport intercommunale Paulette FOUILLET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été validé pour des raisons d'efficacité que l'utilisation de la salle de sport soit gérée par le personnel de la commune (plannings, badges, relations avec les utilisateurs) puis refacturé à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou). De même, la commune devra refacturer à la CCVHA le prorata du montant de la subvention du Conseil départemental perçue pour l'utilisation d'équipements sportifs.

A cet effet, une convention doit être conclue entre les deux entités juridiques.

Mme CHARRAUD : « chaque année nous percevons une subvention pour le temps occupé par les colléges sur les salles de sports. Pour la salle Paulette FOUILLET nous rétrocéderons à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) sa partie. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion opérationnelle entre la CCVHA et la Commune pour l'utilisation de la salle de sport intercommunale Paulette FOUILLET.

Prochaine commission Vie Associative : date non fixée à ce jour.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » du 27 septembre 2019**

➔ **Commission « du PERSONNEL » du 27 septembre 2019 :**

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

- « Recrutement d'un agent au service comptabilité, en remplacement de l'agent qui prendra sa retraite en début d'année prochaine. »

➔ **Commission « ADMINISTRATION » du 27 septembre 2019 :**

2019-10-09/ Convention machine à affranchir avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CCVHA utilise la machine à affranchir de la commune du Lion d'Angers depuis son installation dans les murs en distinguant 2 comptes spécifiques.

Toutefois, il s'avère nécessaire de conclure une convention avec la CCVHA afin de permettre la refacturation du nombre de plis affranchis à la CCVHA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention de fonctionnement de la machine à affranchir avec la CCVHA, afin de permettre la refacturation du nombre de plis affranchis à la CCVHA.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le vendredi 25 octobre à 14h30.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 23 septembre 2019 :

Les membres de la commission patrimoine ont visité le presbytère, pour identifier les travaux nécessaires dans le logement situé à l'étage, et les travaux à prévoir dans les prochains budgets concernant les travaux sur le bâti.

Presbytère : des travaux d'aménagement vont être effectués dans le logement du prêtre (sanitaires, kitchenette, pose porte vers appartement). Des travaux sont à prévoir concernant le bâti (tuffeaux) / **Eglise d'Andigné** : Les travaux de toiture, charpente, et purge des tuffeaux sont terminés. Cela n'empêchera pas un contrôle régulier de la toiture. Des devis ont été étudiés pour la mise en place de l'éclairage dans le clocher, comme prévu au budget, et la remise en route de la cloche permettant notamment la sonnerie du glas, ainsi que la mise en sécurité de l'accès (échelle et plancher) / **DOJO TENNIS** : les travaux avancent comme prévu. Devis pour branchement gaz au bâtiment DOJO / **Groupe scolaire Edmond GIRARD** : suite à l'exercice effectué en fin d'année scolaire, il est nécessaire de compléter le dispositif d'alarme intrusion (attentat). Devis DBE / **Mairie Le**

Lion d'Angers et Andigné : remplacement de l'ordinateur de la mairie d'Andigné, et ajout 2^{ème} poste ordinateur accueil mairie du Lion d'Angers / Avancement des travaux signalétique salles de sport, peinture salle de sport / **Devis divers**.

2019-10-10/ DOJO et TENNIS couverts – assurance Dommage Ouvrage – SMACL

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la SMACL pour l'assurance Dommage-Ouvrage du DOJO et TENNIS couverts, pour un montant de 12 192.06 € HT. L'assurance garantit les risques visés à l'article L.242-1 du Code des assurances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient la SMACL pour l'assurance Dommage-Ouvrage du DOJO et TENNIS couverts, pour un montant de 12 192.06 € HT. L'assurance garantit les risques visés à l'article L.242-1 du Code des assurances.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-10-11/ Association Vélo Club Lonnais (VCL) - lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 2 mai 2017 actant l'attribution d'un local Impasse du Général Lederc à l'association du Vélo Club Lonnais.

Afin de prendre en compte le besoin de mieux accompagner cette association dans leurs projets, Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder au lancement d'un marché à maîtrise d'œuvre (AMO) afin de nous aider à cadrer les besoins de l'association du Vélo Club Lonnais.

Cette AMO aura pour objectif de proposer un équipement dans l'enceinte du stade Mérignac, de réaliser une étude sur l'implantation d'une construction nouvelle ou d'une réhabilitation d'une construction existante.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- L'autorisation de lancer et de conclure un marché à maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune afin de répondre au mieux au besoin et au développement de l'activité vélo.
- De l'autoriser à signer, ou son représentant, tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire :
 - À lancer et à conclure un marché à maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune afin de répondre au mieux au besoin et au développement de l'activité vélo.
 - À signer, ou son représentant, tous les documents afférents.

2019-10-12/ Lancement de la construction d'un terrain de TENNIS extérieur non couvert suite à appel d'offres infructueux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de construction d'un terrain de tennis extérieur non couvert qui a fait l'objet d'un appel d'offres. La commission MAPA en date du 17 mai 2019 a déclaré l'appel d'offres infructueux en raison du nombre d'offres très faible et des coûts dépassant l'estimation fixée.

Dans ce cadre, il s'avère impératif de relancer un nouvel appel d'offre.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de relancer le marché afférent et de l'autoriser à signer les pièces nécessaires à l'issue de la procédure, et du choix de l'entreprise par la commission MAPA (marché à procédure adaptée).

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'autoriser le lancement puis la conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'un terrain de TENNIS extérieur non couvert.
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à l'issue de la procédure et de retenir les entreprises choisies par les commissions MAPA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire :
 - À lancer puis à conclure un marché à procédure adaptée pour la construction d'un terrain de TENNIS extérieur non couvert.
 - À signer, ou son représentant, tous les documents afférents à l'issue de la procédure et de retenir les entreprises choisies par les commissions MAPA.

Prochaines commissions :

- *Patrimoine : le lundi 21 octobre à 18h30.*
- *Cimetière : le lundi 14 octobre à 18h.*
- *Réunion Groupe de Travail salle culturelle : le jeudi 17 octobre à 18h30 : pour la synthèse.*

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2019-09-09 / Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Camping municipal – aménagement :

C'est l'entreprise LIGEIS qui a été retenue concernant la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 8 150.00 € HT, soit 9 780.00 € TTC.

→ Appel d'offres : travaux d'aménagement du boulevard Halligon :

Suite à la commission MAPA réunie le 23 septembre, c'est l'entreprise DURAND qui a été retenue pour un montant de 371 472.90 € HT, soit 445 767.48 € TTC.

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Chenil			
Enrouleur eau froide	ROIMIER	265,00 €	318,00 €
Atelier : Pick-up (voiture)			
Bac et couvercle pour tri sélectif	ROIMIER	102,52 €	123,02 €
DOJO			
Branchement de gaz avec usage chauffage	GRDF	374,96 €	449,95 €
Église Andigné			
Mise en sécurité du plancher	BODET	1 811,99 €	2 174,39 €
Remplacement du battant cioches 1 et 2	BODET	2 240,50 €	2 688,60 €
Éclairage	BODET	648,00 €	777,60 €
Groupe Scolaire Edmond GIRARD			
Alarme attentat école (1 sirène + application tel)	DBE	1 158,00 €	1 389,60 €
Rehausseurs pour bâches bac à sable : 3 blocs en PSE	RPM	270,00 €	324,00 €
Espace Emile JOULAIN			
Installation vidéoprojecteur	MOREAU Sébastien	2 760,42 €	3 312,50 €
Mairie			
Achat de 2 ordinateurs	MCT	920,20 €	1 104,24 €
Salle communale d'Andigné			
WIFI	MCT	344,47 €	413,36 €

Presbytère			
Porte entrée, salle de bain et cuisine	LAVENIER	4 765,00 €	5 718,00 €
Matériels			
Ponceuse excentrique	ROIMIER	255,42 €	306,50 €
Scie circulaire + Ponceuse	WELDOM	199,99 €	239,99 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Skate Park			
Poubelle extérieure tri 3 lux	RECYCLE OFFICE	1 267,00 €	1 520,40 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « Investissement ».

Clôture de la séance à 21h45.

Prochain Conseil Municipal : lundi 4 novembre 2019 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Emeline STEINIRGER

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marle-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE (*est arrivée à 21h15 lors du compte rendu de la commission Voirie*)
M Arnaud DAVID.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie RABIN.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-11-01/ Candidature au Label Terre de Jeux 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a proposé que la commune du Lion d'Angers, dans le cadre des JO 2024 en France, se porte candidate afin d'obtenir le label « Terre de Jeux » visant au référencement des infrastructures de Maine-et-Loire, dont le Parc départemental de l'Isle-Briand au Lion d'Angers, en tant que *centre de préparation aux Jeux*, pour les sports équestres et le tennis de table.

2019-11-02/ ZAC de DURVAL – tranche 5 : exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain (DPU)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a, par délibération n°11 du 3 février 2014, institué le droit de préemption urbain sur son territoire pour les zones U et AU définies dans son Plan Local d'urbanisme.

Il rappelle également que la commune a, par délibération n°15 du 3 février 2014, exclu du champ d'application du DPU les cessions de terrains par les aménageurs des ZAC « de DURVAL » et « Jules VERNE » pour une durée de 5 ans.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette exclusion du droit de préemption urbain pour la ZAC de DURVAL Tranche 5 pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, avec 28 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a décidé d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par l'aménageur dans la Zone d'Aménagement Concerté « de DURVAL – Tranche 5 » pour une durée de 5 ans.

2019-11-03/ Maine & Loire HABITAT – Résidence des Rochettes : avenant au Bail emphytéotique

Maine & Loire HABITAT et la Commune du Lion d'Angers ont conclu un bail emphytéotique pour la Résidence des Rochettes située 9 rue Henri et Robert de Cholet d'une durée de 36 ans en date du 8 juin 1995 portant donc l'occupation de Maine & Loire HABITAT jusqu'en juin 2031.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maine & Loire HABITAT souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétiques de la Résidence des Rochettes située 9 rue Henri et Robert de Cholet.

Ces améliorations consistent en un changement de menuiseries et portes d'entrée, réfection de l'isolation de combles, modification du système de chauffage.

Ces travaux seront financés par un emprunt dont la durée des remboursements est estimée à 15 ans. Monsieur le Maire précise qu'il convient donc de revoir la durée du bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant au bail emphytéotique liant la Commune et Maine & Loire HABITAT concernant la Résidence des Rochettes située 9 rue Henri et Robert de Cholet afin de porter le terme dudit bail à novembre 2035.

2019-11-04/ Maine & Loire HABITAT : vente de terrains rue des Dollières Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maine & Loire HABITAT souhaite développer un projet d'habitat social à Andigné parcelle de 1 627 m² située 28 rue des Dollières. Ce projet compte 4 logements de Type 3 et un logement de Type 4 pouvant convenir à une famille.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, une cession à Maine & Loire HABITAT est envisagée au prix de 2 000 € HT par logement, soit un total de 10 000 € HT pour les 5 logements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- De solliciter le concours de Maine & Loire HABITAT en vue de la construction de 5 logements individuels locatifs dont 4 T3 et 1 T4.
- De s'engager à vendre un terrain constructible par un montant de 10 000 € HT, soit 2 000 € HT par logement réalisé, à Maine & Loire HABITAT qui assurera la viabilisation.
- De s'engager à fournir les divers plans de géomètre, à savoir le plan topographique et le plan de bornage.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à ce projet.

2019-11-05/ Demande d'intégration de l'éclairage public du camping auprès du SIEM

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter le SIEM afin de leur demander d'intégrer l'éclairage public du camping.

Une conseillère municipale ne prend pas part au vote suivant :

2019-11-06/ Proposition d'attribution de subventions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention au Rallye Trompe Lionnais : 150 €. Subvention de fonctionnement non sollicitée en début d'année.
- Subvention aux Scouts de la Région du Lion d'Angers : 300 €. Accompagnement de jeunes pour la création de classes en Inde en juillet 2020.

Ces montants entrent dans l'enveloppe fixée pour la commission au dernier budget.

2019-11-07/ Décision modificative du BP 2019 suite aux travaux en régie

Monsieur le Maire expose au Conseil l'ensemble des travaux réalisés en régie par le personnel des services techniques municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à une décision modificative afin d'intégrer le montant de l'ensemble des travaux à la section d'investissement.

2019-11-08/ Modifications des statuts de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et transfert de la compétence « lutte contre les pollutions » sur le bassin versant de l'Erdre de la CCVHA vers le syndicat EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en ce qui concerne la GEMAPI, la CCVHA dispose, à titre facultatif, dans ses statuts, de la compétence lutte contre les pollutions sur le bassin versant de l'Oudon.

La CCVHA s'est prononcée ce jeudi 26 septembre 2019 pour étendre sa compétence lutte contre les pollutions sur le bassin versant de l'Erdre. Elle s'est également prononcée, dans une perspective de simplification de la gouvernance locale de l'eau et d'efficacité des politiques publiques de l'eau, pour transférer cette dernière compétence au Syndicat Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN), qui exerce, d'ores et déjà, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (item 1°, 2°, 5° et 8° de l'article 211-7 du Code de l'Environnement), et la compétence facultative (item 12°) d'animation et concertation dans le domaine de « l'eau » pour le compte de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) sur le bassin versant de l'Erdre.

Cette compétence est, par ailleurs, déjà transférée au Syndicat du Bassin de l'Oudon. S'agissant d'une modification des statuts de la CCVHA, il appartient à chacune des communes membres de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A approuvé que les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou soient modifiés comme suit : lutte contre la pollution du bassin versant de l'Oudon et de l'Erdre ;
- A approuvé le transfert de la compétence « Lutte contre les pollutions » sur le bassin versant de l'Erdre de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou vers le syndicat.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2019-11-09/ Attribution du marché d'assurances de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'échéance des contrats d'assurance de la collectivité au 31 décembre 2019. En conséquence, un appel d'offres pour un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 a été lancé avec l'aide d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) le cabinet DELTA CONSULTANT.

Dans ce cadre et suite aux commissions MAPA (marché à procédure adaptée) en date des 13 septembre et 4 octobre 2019,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 : dommages aux biens : MAIF, avec une franchise de 500 €, pour un montant annuel de 11 488.57 €.
- Lot 2 : responsabilité civile : SMACL, sans franchise, pour un montant annuel de 1 175.11 €.
- Lot 3 : protection juridique : SMACL, pour un montant annuel de 1 491.48 €.
- Lot 4 : véhicules à moteur : GROUPAMA, avec une franchise de 250 €, pour un montant annuel de 3 197 €.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les compagnies d'assurances retenues.

2019-11-10/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mairie et Bibliothèque			
Fourniture et mise en place canalisation chauffage	ANJOU ENERGIE	2 529,66 €	3 035,59 €
Restaurant scolaire			
Adoucisseur	BENARD	1 259,20 €	1 511,04 €
Atelier ST			
Fourniture et pose chauffe- eau 150 litres	ANJOU ENERGIE	616,32 €	739,58 €
Eglise			
18 grilles pour brûleur gaz lustre	DELESTRE INDUSTRIE	702,00 €	842,40 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Matériels			
Aspirateur de feuilles	ESPACE EMERAUDE	3 133,50 €	3 760,20 €
Travaux rehausse de benne	BOULAY SERRURERIE	1 870,51 €	2 244,61 €
Illuminations de Noël			
Plafond lumineux	HTP	1 324,74 €	1 589,69 €
Skate Park			
Panneaux	L'ATELIER DU LION	195,00 €	234,00 €

Clôture de la séance à 21h45.

Fait au Lion d'Angers, le 5 novembre 2019.

Compte rendu complet disponible
à compter du 22 novembre 2019.

Le Maire,

Étienne GLÉNOT



[Handwritten signature]

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Didier FUSELIEZ, Alain DAILLEZ, MMES Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Sandrine SOYÉ, Emeline STEINIRGER.

Étaient excusés :

Mme Anne-Sophie BARTHE, qui a donné pouvoir à M Daniel CHALET.
M Benjamin SIRJEAN, qui a donné pouvoir à Mme Nicole MELLIER.
Mme Isabelle VIGNERON, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CHARRAUD.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE (*est arrivée à 21h15 lors du compte rendu de la commission Voirie*)
M Arnaud DAVID.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie RABIN.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda.

➤ **Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHÉ

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Alain DAILLEZ

Compte rendu du 21 octobre 2019 :

Visite de la salle communale d'Andigné, des locaux mairie et bibliothèque afin d'identifier les diverses utilisations des espaces, tant par le Comité des Fêtes le dimanche matin, la cantine scolaire et les locations de la salle / **Salle communale d'Andigné** : une refonte du règlement d'utilisation de la salle communale est nécessaire, les membres de la commission y ont travaillé. Différentes réparations ont été validées (lave-vaisselle, poignée porte anti-panique, néons...). Lors de la commission a été évoquée la problématique éventuelle quant à la surface de la bibliothèque pour maintenir le conventionnement avec le bibliobus. Une rencontre avec les bénévoles est programmée / **Retour sur étude chaufferie bois pour le Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : un compte rendu succinct a été fait de la réunion du 4 octobre dernier sur l'étude d'opportunité de chaufferie bois pour le Groupe Scolaire Edmond Girard. Lors de cette réunion a été évoquée l'éventualité de rattacher d'autres sites à proximité / **Remise en route chaufferies des bâtiments communaux** : la mise en route des chaufferies a été faite courant octobre. L'entreprise ANJOU ENERGIE titulaire du contrat d'entretien des différentes chaufferies a effectué les vérifications d'usage. Des remplacements de pièces ont été nécessaires. De même la société DELESTRE INDUSTRIE a procédé à la vérification des chauffages gaz de l'Eglise du Lion d'Angers / **Informations et devis divers** : le marché pour le **nettoyage des salles de sport communales** va être relancé pour l'année 2020. Aux **services techniques** : nécessité d'installer un chauffe-eau, différencié de la chaudière gaz, qui assure actuellement la production d'eau chaude. **Restaurant scolaire** : remplacement adoucisseur d'eau. Validation pose fourreau canalisation chauffage **square des Villes Jumelées** avant démarrage des travaux, dans l'éventualité du changement de système chauffage **bibliothèque et salle David d'Angers**. La première réunion pour le démarrage des travaux des **toilettes publiques** tant aux **Guenelles** qu'à **Andigné** est fixée au 7 novembre. Différentes dégradations de portes intérieures des salles de sport intercommunales sont à déplorer. **DOJO / TENNIS** : après quelques difficultés le chantier DOJO a repris. Le planning a pris un peu de retard. Pour le chantier TENNIS le planning prévisionnel est tenu / **Réflexion « équipement culturel »** : une réunion de synthèse avec Madame CHARRIER des services du Département a eu lieu le 17 octobre dernier. Le CAUE a programmé une rencontre le 12 novembre prochain sur site pour la poursuite technique de cette réflexion.

Prochaines commissions :

- Patrimoine : le lundi 18 novembre à 18h30.
- Marché : le vendredi 15 novembre à 13h30.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Christina MENANT

Compte rendu du 31 octobre 2019 :

Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire – Conseil d'école du 17 octobre 2019: 259 élèves : 61 CP, 48 CE1, 52 CE2, 44 CM1 et 43 CM2. Classe de neige pour tous les élèves de CM2 du 15 au 21 mars 2020 à Saint-Paul-en-Chablais (Alpes). Confiseries interdites car trop de bonbons en circulation (contraire aux enseignements d'hygiène bucco-dentaire et alimentation équilibrée). Deux personnes ont été recrutées dans le cadre d'un service civique (24h hebdomadaire, contrat de 10 mois) et interviennent pendant l'année scolaire pour la gestion de la bibliothèque, de la salle informatique, dans le cadre d'un projet autour de la citoyenneté (délégués de classe) et aide aux enseignants dans les cours d'EPS (Education Physique et Sportive) et d'Arts visuels. Souci d'effectifs à la cantine d'Edmond. Augmentation de 30 élèves déjeunant par jour depuis 3 ans, soit 200 enfants/jour déjeunent à la cantine sur le niveau primaire. Problème de bruit, service long pour les jeunes qui passent en 1^{er} service et raccourci pour les plus grands qui passent en

2^{ème} service. Il faudra rapidement penser à un agrandissement. Dans l'immédiat, une rencontre entre les services de la mairie et la cantine d'Edmond devrait apporter une solution provisoire / **Cantine d'Edmond** : assemblée générale le 14 novembre à 20h. Projet de restauration avec l'Anjou Bleu Pays Segréen pour sensibiliser parents et enfants au « mieux manger » par le biais d'affichage, d'intervenants extérieurs et d'outils pédagogiques. Ce projet serait financé par des fonds Leader (fonds européen), les fonds propres de l'association et la municipalité du Lion d'Angers. En effet, pour bénéficier des fonds Leader, il fallait un partenariat avec la municipalité. Objectif étant de consommer plus de bio et local. La cantine d'Edmond s'engage à proposer 2 repas 100% bio par mois et 1 repas végétarien hebdomadaire / **Source du goût** : le 8 novembre 119 élèves de CM1-CM2 du Lion d'Angers (75 élèves de l'école Ste Claire, 27 élèves de l'école Edmond Girard et 17 élèves de l'école du Sacré Cœur) participeront à des ateliers sur l'alimentation à l'espace Emile JOULAIN de 9h à 16h30 et à partir de 17h30 : ouverture au public.

M. FUSELIEZ : « Juste une précision par rapport aux locaux de la cantine d'Edmond, une rencontre sera programmée avec les membres de la commission Patrimoine afin de trouver ensemble une solution la plus appropriée. »

Prochaine commission Affaires Scolaires : jeudi 28 novembre à 18h30.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Nooruddine MUHAMMAD

Compte rendu du 23 octobre 2019 :

Journal du Lion : on a abordé le thème du prochain numéro 2020 et on s'est interrogé sur la thématique des entreprises emblématiques du Lion d'Angers / **Invitation à 2 inaugurations le 13 novembre** : le graffiti sur le transformateur et le Skate Park / **Carte de vœux** : en préparation / **Point cinéma** : bon retour sur la 1^{ère} séance « Toy story 4 » qui s'est déroulée en septembre. Les membres de la commission s'interrogent concernant la question de l'assise des sièges de la salle des fêtes qui est un peu raide : étude pour des fauteuils ou des coussins. Séance de novembre : « Au nom de la Terre » et en décembre un dessin animé « Abominable ».

2019-11-01/ Candidature au Label « Terre de Jeux 2024 »

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

SUR proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Ville du Lion d'Angers souhaite promouvoir et faire vivre l'esprit des Jeux sur son territoire et obtenir le label de centre de préparation aux jeux olympiques 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de valoriser les atouts de la Ville dans son ensemble et notamment sa politique sportive par l'obtention du Label « Terre de Jeux 2024 » ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Nooruddine MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise la Ville du Lion d'Angers à candidater au Label « Terre de Jeux 2024 » pour les différentes actions qu'elle conduit ou qu'elle entend développer à l'avenir pour favoriser la pratique sportive et célébrer cet événement
- Autorise la constitution, dans ce cadre, d'un dossier collectif porté par le département (Département, Villes et établissements publics de coopération intercommunale concernés) visant au référencement des infrastructures de Maine-et-Loire, dont le Parc départemental de l'Isle-Briand au Lion d'Angers, en tant que *centre de préparation aux Jeux*, pour les sports équestres et le tennis de table.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Communication : mardi 26 novembre à 20h45.

⇒ **COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle PRAT

Compte rendu du 22 octobre 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 4 permis de construire
- ⇒ 7 déclarations préalables
- 18 certificats d'urbanisme
- ⇒ 14 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

ZAC Jules Verne : point sur la commercialisation : 35 lots dont 27 vendus, 1 lot sous compromis, 1 lot disponible (n°04) et 5 lots indisponibles (permis périmés) / **PLU (Plan Local d'Urbanisme)** : point sur la procédure de révision. Enquête publique : demande de nomination d'un commissaire enquêteur par courrier recommandé au Tribunal administratif de Nantes reçu le 16 octobre. Permanence en mairie du Lion d'Angers et d'Andigné pendant 1 mois : du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020 inclus. Validation du PLU au Conseil Municipal du mois de mars / **Qual d'Anjou – demande de privatisation de stationnement public** : pétition des riverains du quai d'Anjou reçue en mairie le 7 octobre dernier. Demande de prioriser le stationnement du n°40 au n°50. La réglementation dit : le domaine public ne peut faire l'objet d'une appropriation (exception : AOT autorisation moyennant le paiement d'une redevance). Une rencontre s'est déroulée avec les riverains le 23 octobre / **Divers : voirie Intercommunale** : décision de modifier le passage mensuel de la balayeuse dans les rues par les agents de la CCVHA (Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou). Modification **planning FREE** : semaine 8 à 12. **Travaux sur la route départementale** au niveau du Port aux Anglais du 16 octobre au 15 novembre. **Travaux étanchéité** des ouvrages d'art.

2019-11-02/ ZAC de DURVAL – tranche 5 : exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain (DPU)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a, par délibération n°11 du 3 février 2014, institué le droit de préemption urbain sur son territoire pour les zones U et AU définies dans son Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle également que la commune a, par délibération n°15 du 3 février 2014, exclu du champ d'application du DPU les cessions de terrains par les aménageurs des ZAC « de DURVAL » et « Jules VERNE » pour une durée de 5 ans.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette exclusion du droit de préemption urbain pour la ZAC de DURVAL Tranche 5 pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par l'aménageur dans la Zone d'Aménagement Concerté « de DURVAL - Tranche 5 » pour une durée de 5 ans.

M CHALET : « Une précision sur la ZAC de DURVAL tranche 1, 2, 3 et 4, ainsi que le Bocage il y aura toujours droit de préemption sur les terrains qui restent disponibles et les maisons qui seront en vente. »

Après en avoir délibéré, avec 28 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Décide d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les premières ventes des lots libres effectuées par l'aménageur dans la Zone d'Aménagement Concerté « de DURVAL - Tranche 5 » pour une durée de 5 ans.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-11-03/ Maine & Loire HABITAT – Résidence des Rochettes : avenant au Bail emphytéotique

Maine & Loire HABITAT et la Commune du Lion d'Angers ont conclu un bail emphytéotique pour la Résidence des Rochettes située 9 rue Henri et Robert de Cholet d'une durée de 36 ans en date du 8 juin 1995 portant donc l'occupation de Maine & Loire HABITAT jusqu'en juin 2031.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maine & Loire HABITAT souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétiques de la Résidence des Rochettes, située 9 rue Henri et Robert de Cholet.

Ces améliorations consistent en un changement de menuiseries et portes d'entrée, réfection de l'isolation de combles, modification du système de chauffage.

Ces travaux seront financés par un emprunt dont la durée des remboursements est estimée à 15 ans. Monsieur le Maire précise qu'il convient donc de revoir la durée du bail emphytéotique.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser, ou son représentant, à signer un avenant au bail emphytéotique liant la Commune et Maine & Loire HABITAT concernant la Résidence des Rochettes, située 9 rue Henri et Robert de Cholet, afin de porter le terme dudit bail à novembre 2035.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant au bail emphytéotique liant la Commune et Maine & Loire HABITAT, concernant la Résidence des Rochettes, située 9 rue Henri et Robert de Cholet, afin de porter le terme dudit bail à novembre 2035.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-11-04/ Maine & Loire HABITAT : vente de terrains rue des Dollières Andigné

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maine & Loire HABITAT souhaite développer un projet d'habitat social à Andigné parcelle de 1 627 m² située 28 rue des Dollières. Ce projet compte 4 logements de Type 3 et un logement de Type 4 pouvant convenir à une famille.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, une cession à Maine & Loire HABITAT est envisagée au prix de 2 000 € HT par logement, soit un total de 10 000 € HT pour les 5 logements.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De solliciter le concours de Maine & Loire HABITAT en vue de la construction de 5 logements individuels locatifs dont 4 T3 et 1 T4.
- De s'engager à vendre un terrain constructible par un montant de 10 000 € HT, soit 2 000 € HT par logement réalisé, à Maine & Loire HABITAT qui assurera la viabilisation.
- De s'engager à fournir les divers plans de géomètre, à savoir le plan topographique et le plan de bornage.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter le concours de Maine & Loire HABITAT en vue de la construction de 5 logements individuels locatifs dont 4 T3 et 1 T4, situés 28 rue des Dollières Andigné.
- S'engage à vendre un terrain constructible par un montant de 10 000 € HT, soit 2 000 € HT par logement réalisé, à Maine & Loire HABITAT qui assurera la viabilisation.
- S'engage à fournir les divers plans de géomètre, à savoir le plan topographique et le plan de bornage.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à ce projet.

⇒ COMMISSION VOIRIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Arrivée de Mme Isabel CROSVILLE, conseillère municipale.

Compte rendu du 22 octobre 2019 :

Rond-point du Haras de l'Isle Briand : le nouveau projet du panneau représentant 2 chevaux a été validé par la société des Courses / **Boulevard Halligon** : début des travaux

le 6 novembre (au lieu du 29 octobre). Propositions de modification : 3 ralentisseurs à la place de 5 prévus ; réaménagement plateau à l'entrée de l'avenue des Tilleuls ; création parking supplémentaire après le point d'apport volontaire ; piste cyclable : mettre du sable ciment jaune à la place de l'enrobé : en cours de réflexion. Réunion de chantier avec les riverains le 7 novembre. Circulation des véhicules avec feux alternés / **Square des Villes Jumelées** : début des travaux le 12 novembre ; la 1^{ère} tranche sera finie devant la bibliothèque pour Noël et le reste sera terminé pour février / **Salle de la Mare aux Cogs** : suite aux travaux de peinture sur la façade de cette salle, proposition d'une plantation de haies sans beaucoup d'entretien afin de protéger les murs des agressions extérieures / **Effacement des réseaux** : route de Grez-Neuville, rue Victor Hugo, rue de la Sellerie et rue de la Maréchalerie : à mettre en programmation / **Devis divers**.

2019-11-05/ Camping : demande d'intégration de l'éclairage public du camping auprès du SIEM.

Monsieur le Maire Informe le Conseil que l'éclairage du camping n'a pas été intégré auprès du SIEM. Il propose en conséquence de solliciter le SIEM pour demander son intégration. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter le SIEM afin de leur demander d'intégrer l'éclairage public du camping.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le lundi 18 novembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

Mme HAMARD : « Les membres de la commission se réuniront le 7 novembre à 19h30. »

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Emeline STEINIRGER

Compte rendu du 22 octobre 2019 :

Rencontre associative : la date de la rencontre devrait être dans la 1^{ère} quinzaine de décembre, nous attendons la confirmation d'un intervenant. Les sujets sont pratiquement arrêtés puisque nous parlerons des nouvelles associations, de l'affichage public lié à la promotion d'événements associatifs, de la gestion des déchets dans les salles et de sponsors aux associations / **Téléthon 2019** : voici les animations déjà prévues par les associations Lionnaises : le Badminton « LES FOUS DU VOLANT » organise un tournoi interne le vendredi soir 6 décembre salle des Tilleuls ; La bibliothèque Hervé BAZIN organise une vente de livres de la bibliothèque le samedi 7 décembre dans la galerie marchande de Super U ; Les 3 associations REVE DANSE, ETINCELLES D'ORIENT et K'DANSE se regroupent et vont proposer des ateliers de danse pour le public en organisant « les 24 heures de danse » à l'espace Emile JOULAIN dès le vendredi soir 6 décembre. L'affiche est en voie de finalisation, une conférence de presse devrait avoir lieu prochainement et un site Internet est créé permettant les inscriptions en ligne. Ainsi vous pourrez vous essayer à la zumba, la danse de salon, la country, la danse orientale...

Mme CHARRAUD : « Je voulais insister sur les 24 heures de danse qui sont mis en place par les 3 associations du Lion d'Angers, les danses dont a parlé Emeline ne seront pas les seules qui seront proposées. Il y aura différents ateliers d'une heure, chacun est libre de s'inscrire aux ateliers qu'il souhaite mais c'est vraiment l'événement phare de cette année au Lion d'Angers. »

Une conseillère municipale ne prend pas part au vote.

2019-11-06/ Proposition d'attribution de subventions

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention au Rallye Trompe Lonnais : 150 €. Subvention de fonctionnement non sollicitée en début d'année.
- Subvention aux Scouts de la Région du Lion d'Angers : 300 €. Accompagnement de jeunes pour la création de classes en Inde en juillet 2020.

Ces montants entrent dans l'enveloppe fixée pour la commission au dernier budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - o Subvention au Rallye Trompe Lonnais : 150 €.
 - Subvention de fonctionnement non sollicitée en début d'année.
 - o Subvention aux Scouts de la Région du Lion d'Angers : 300 €.
 - Accompagnement de jeunes pour la création de classes en Inde en juillet 2020.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Vie Associative : mercredi 13 novembre à 19h.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ Commission « FINANCES » du 25 octobre 2019

2019-11-07/ Décision modificative du BP 2019 suite aux travaux en régie

Monsieur le Maire expose au Conseil l'ensemble des travaux réalisés en régie par le personnel des services techniques municipaux.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'intégrer le montant de l'ensemble de ces travaux à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la décision modificative, et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

➔ Commission « du PERSONNEL » du 25 octobre 2019 :

M ROUSSEAU apporte quelques Informations :

Services Techniques :

- Remplacement d'un agent suite à une demande de mise en disponibilité (pour une durée de 2 ans), par un agent qui travaille actuellement en emploi saisonnier à la commune : proposition d'un contrat à durée déterminée d'un an.
- Remplacement d'un agent qui va partir en retraite pour invalidité, par un agent qui travaille actuellement à la commune : son contrat s'arrête en fin d'année, il est prévu de le stagiairiser en début d'année prochaine.

➔ Commission « ADMINISTRATION » du 25 octobre 2019 :

2019-11-08/ Modifications des statuts de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) et transfert de la compétence « lutte contre les pollutions » sur le bassin versant de l'Erdre de la CCVHA vers le syndicat EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle)

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en ce qui concerne la GEMAPI, la CCVHA dispose, à titre facultatif, dans ses statuts, de la compétence lutte contre les pollutions sur le bassin versant de l'Oudon.

La CCVHA s'est prononcée ce jeudi 26 septembre 2019 pour étendre sa compétence lutte contre les pollutions sur le bassin versant de l'Erdre. Elle s'est également prononcée, dans une perspective de simplification de la gouvernance locale de l'eau et d'efficacité des politiques publiques de l'eau, pour transférer cette dernière compétence au Syndicat Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN), qui exerce, d'ores et déjà, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des

Inondations (item 1°, 2°, 5° et 8° de l'article 211-7 du Code de l'Environnement), et la compétence facultative (item 12°) d'animation et concertation dans le domaine de « l'eau » pour le compte de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) sur le bassin versant de l'Erdre.

Cette compétence est, par ailleurs, déjà transférée au Syndicat du Bassin de l'Oudon.

S'agissant d'une modification des statuts de la CCVHA, il appartient à chacune des communes membres de se prononcer sur cette modification.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'approuver que les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou sont modifiés comme suit : lutte contre la pollution du bassin versant de l'Oudon et de l'Erdre ;
- D'approuver le transfert de la compétence « Lutte contre les pollutions » sur le bassin versant de l'Erdre de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou vers le syndicat.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver que les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou soient modifiés comme suit : Lutte contre la pollution du bassin versant de l'Oudon et de l'Erdre.
- Décide d'approuver le transfert de la compétence « Lutte contre les pollutions » sur le bassin versant de l'Erdre de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou vers le syndicat EDENN (*Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle*).
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-11-09/ Attribution du marché d'assurances de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'échéance des contrats d'assurance de la collectivité au 31 décembre 2019. En conséquence, un appel d'offres pour un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 a été lancé avec l'aide d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) le cabinet DELTA CONSULTANT (*délibération n°2019-04-16 en date du 1^{er} avril 2019*).

Dans ce cadre et suite aux commissions MAPA (marché à procédure adaptée) en date des 13 septembre et 4 octobre 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'attribuer les lots comme suit :
 - Lot 1 : dommages aux biens : MAIF, avec une franchise de 500 €, pour un montant annuel de 11 488.57 €.
 - Lot 2 : responsabilité civile : SMACL, sans franchise, pour un montant annuel de 1 175.11 €.
 - Lot 3 : protection juridique : SMACL, pour un montant annuel de 1 491.48 €.
 - Lot 4 : véhicules à moteur : GROUPAMA, avec une franchise de 250 €, pour un montant annuel de 3 197 €.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché avec les candidats retenus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les lots du MAPA « assurances », comme décrits ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats d'assurance avec les compagnies d'assurances retenues et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions : Finances et du Personnel le jeudi 21 novembre à 18h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2019-11-10/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Mairie et Bibliothèque			
Fourniture et mise en place canalisation chauffage	ANJOU ENERGIE	2 529,66 €	3 035,59 €
Restaurant scolaire			
Adoucisseur	BENARD	1 259,20 €	1 511,04 €
Atelier Services Techniques			
Fourniture et pose chauffe-eau 150 litres	ANJOU ENERGIE	616,32 €	739,58 €
Eglise			
18 grilles pour brûleur gaz lustre	DELESTRE INDUSTRIE	702,00 €	842,40 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Matériels			
Aspirateur de feuilles	ESPACE EMERAUDE	3 133,50 €	3 760,20 €
Travaux rehausse de benne	BOULAY SERRURERIE	1 870,51 €	2 244,61 €
Illuminations de Noël			
Plafond lumineux	HTP	1 324,74 €	1 589,69 €
Skate Park			
Panneaux	L'ATELIER DU LION	195,00 €	234,00 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

Clôture de la séance à 21h45.

→ Commémoration du 11 novembre : à 9h30 à Andigné et à 10h30 au Lion d'Angers.

Prochain Conseil Municipal : lundi 2 décembre 2019 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,



Sylvie RABIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019 A 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Était excusé :

M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
M Didier FUSELIEZ.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Christina MENANT.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

→ **Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 1 point concernant la Commission Finances :**

• **Vote du budget annexe « Les Hauts du Courgeon » :**

Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe 2019 les Hauts du Courgeon.

Adoption à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

2019-12-01/ Marché de nettoyage des salles de sport communales du complexe Lucien Mérynac

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de conclure le marché de nettoyage des salles de sport avec l'entreprise Anjou Hygiène Services pour l'année 2020 pour un montant de 14 358.60 € HT.

2019-12-02/ Convention avec la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou) pour la répartition des charges de l'espace Arlequin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune du Lion d'Angers utilise les locaux de l'Espace Arlequin et de la Maison des Générations dans le cadre de l'exercice de sa compétence périscolaire (pendant les semaines scolaires).

Afin de participer au frais de fonctionnement du bâtiment, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention entre la Communauté de communes et la ville du Lion d'Angers fixant une participation de la ville du Lion d'Angers de 35 281 € annuellement (dont 21 729 € de mise à disposition du bâtiment et 13 552 € de remboursement des charges de fonctionnement).

2019-12-03/ Modification de l'annexe 3 relative au contrat de DSP (délégation de service public) pour la gestion de l'accueil périscolaire en date du 10 juillet 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la modification de l'annexe 3 en raison de la délibération précédente afin de prendre en compte les nouveaux montants correspondants au loyer et aux dépenses de fonctionnements de l'Espace Arlequin.

2019-12-04/ Charte pour l'entretien des dépendances de voirie et des sentiers – Validation avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte en cours d'élaboration par les services de la Communauté de communes concernant l'entretien des dépendances de voirie et des sentiers. Il rappelle que cette charte contient des préconisations sur l'utilisation du matériel, la fréquence et les périodes de taille et d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle que signer cette charte engage moralement la commune sur les points suivants :

- Engagement d'unir les efforts pour préserver et entretenir les haies de la commune dans le respect des techniques et périodes adaptées, en référence la présente charte de bonnes pratiques.
- Engagement de concertation en cas d'éventuel conflit d'usage ou d'entretien afin de trouver une solution harmonieuse acceptable de tous.
- Engagement de communication large sur cette charte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte avec la CCVHA pour l'entretien des dépendances de voirie et des sentiers.

Un adjoint et deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote suivant :

2019-12-05/ AECS (Association Educative Culturelle et Sociale) : report cession parcelles AO 172 et AO 173 Rue Candaise

Par délibération n°2017-05-02 en date du 2 mai 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à acquérir les parcelles AO 173 et AO 172 à l'exclusion du cercle Saint Joseph représentant 1 482 m² pour un montant de 105 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre reçue en mairie le 05 novembre 2019, l'Association Educative Culturelle et sociale (AECS) demande le report de l'acquisition par la Commune du Lion d'Angers des parcelles AO 172 et 173, sauf bâtiment du cercle Saint Joseph.

Ce report est sollicité en raison de l'infirmité de l'appel d'offre lancé par l'AECS, nécessitant le dépôt d'un nouveau permis de construire.

Pour rappel ce projet se compose de deux tranches : la cantine et le bâtiment administratif en tranche 1 et l'école en tranche 2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A validé le report de signature de cession des parcelles AO 172 et AO 173 dans les mêmes conditions, au profit de la Commune au 1^{er} septembre 2022 plus ou moins 6 mois.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette cession.

2019-12-06/ Les Hauts du Courgeon - Acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers en cours de révision tend à modifier la vocation économique des Hauts du Courgeon en zone à vocation d'habitat.

Ainsi, la réalisation de cette nouvelle zone d'habitat nécessite que la commune ait la maîtrise foncière des parcelles AM 01, 02, 06, 07, 10 représentant une surface de 200 473 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou cède ces parcelles au prix de 620 000 € nets de taxes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- A approuvé l'acquisition des parcelles AM 01, 02, 06, 07, 10 au prix de 620 000 € nets de taxes.
- A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les actes relatifs à cette acquisition.

2019-12-07/ ZA de La Sablonnière : versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'extension de l'éclairage public vidéo-protection

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A décidé de verser un fonds de concours au SIEML pour l'extension de l'éclairage public vidéo-protection ZA de La Sablonnière :
 - Montant de la dépense : 8 844.24 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 6 633.18 € nets de taxes.
- A précisé que le montant du fonds de concours sera refacturé ensuite à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

2019-12-08/ RPOS : Information sur le Rapport annuel sur le Prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (RPOS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application l'article D. 2224-3 du Code général des Collectivités Territoriales, les communes membres de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) doivent présenter le Rapport annuel sur le Prix et la qualité du Service Public de l'assainissement collectif à leur Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport annuel est public et permet d'informer les usagers du service notamment, par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 en délégation de service public pour la commune du Lion d'Angers.

2019-12-09/ RPOS : information sur le Rapport annuel sur le Prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (RPOS-ANC)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

L'année 2018 est la deuxième année d'exercice de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, issue de la fusion des ex CCRLA CCOA et CCHA. Elle est donc également la deuxième année d'exercice du SPANC issu de la fusion des trois anciens services Intercommunaux.

Données principales du SPANC pour l'année 2018 :

Estimation de la population desservie :

	CCVHA
Nombre d'installations	4152

Nombre d'usagers	9 522
Taux de couverture	26%

Indicateur de performance (taux de conformité des installations) :

	CCVHA
% conformes	77%

Tarif contrôles (en €/TTC, au 01/01/20178) :

Tarifs	CCVHA
Conception	110.00 €
Contre-étude de conception	80.00 €
Réalisation	140.00 €
Contre-visite de réalisation	80.00 €
Cession immobilière	220.00 €
Périodique	90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour la commune du Lion d'Angers.

2019-12-10/ Services publics – Tarifs année 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté les grilles tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, et affichées ci-après en parallèle de ce compte rendu.

2019-12-11/ Décision Modificative n°5 Budget général 2019 régularisation des écritures - vidéo-protection ZA de La Sablonnière

A la demande de la Trésorerie il est nécessaire de modifier les comptes nature des écritures de rattachement 2018. Un versement de fonds de concours a été demandé par le SIEM dans le cadre de la vidéo-protection dans la ZA de La Sablonnière.

A ce titre il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer les écritures.

Dépense de fonctionnement :

Compte 6588 : +12 706.20 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 6419 : 4 126.20 €

Compte 7473 : 8 580 €

Dépenses d'investissement :

Compte 204171 : 6 633.18 €

Compte 020 dépenses imprévues : - 6 633.18 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°5 et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-12-12/ Décision Modificative n°1 Budget annexe Les Dolières 2019

A la demande de la Trésorerie il est nécessaire de modifier les comptes de stocks.

A ce titre il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer les écritures.

Dépenses d'investissement :

Compte 3555

Chapitre 040 : - 400 €

Recettes Investissement :

Compte 16 emprunt : -400 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°1 et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-12-13/ Adhésion au Groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupe susmentionné afin de permettre la contractualisation d'un emprunt optimisé dans le cadre du projet d'achat du terrain des Hauts du Courgeon.

Cela se traduit par la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale pour un montant de 13 200 € en 5 versements annuels.

2019-12-14/ Contractualisation d'un emprunt pour l'achat des terrains des Hauts du Courgeon à la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de contractualiser un emprunt de 630 000 € avec un taux de 0.25% fixe sur 10 ans.

2019-12-15/ Création Budget annexe « Les Hauts du Courgeon »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à créer un budget annexe pour Les Hauts du Courgeon, assujetti à la TVA.

2019-12-16/ Vote du Budget annexe « Les Hauts du Courgeon »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté le budget annexe 2019 pour Les Hauts du Courgeon.

2019-12-17/ Trésorier payeur : indemnités 2019

Après en avoir délibéré, avec 26 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a décidé d'allouer au trésorier payeur deux indemnités pour l'exercice 2019 et de retenir le taux de 100 % pour ces deux indemnités au vu de l'aide apportée :

- ♦ Une indemnité de conseil pour un montant de 674.80 € brut,
- ♦ Une indemnité confection de budget pour un montant de 45.73 € brut.

Soit un total de 720.53 € brut.

Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

2019-12-18/ Groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la CCVHA et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes.

Considérant que les communes mutualisées dont fait partie la commune du Lion d'Angers confirment ici leur souhait de se regrouper avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ☐ A accepté les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes.
- ☐ A décidé de l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre des procédures suivantes :
 - Défibrillateurs, qualité de l'air intérieur, radon, vérification périodiques des bâtiments, jeux et équipements sportifs, extincteurs, poteaux incendie, légionnelles, ventilation, cloches et paratonnerres.
- ☐ A autorisé la signature des conventions, ainsi que leur renouvellement éventuel, pour une durée de deux ans, ainsi que de leurs éventuels avenants.
- ☐ A autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.
- ☐ A autorisé la relance d'une procédure en cas d'infirmité.
- ☐ A décidé de désigner ultérieurement un représentant de la commune au Comité Technique de suivi du groupement de commandes.

2019-12-19/ Convention de refacturation de la prestation de ménage avec la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou)

Suite au déménagement, en février 2019, des services de la CCVHA, au sein de son nouveau siège au Lion d'Angers place Charles de Gaulle, en cohabitation avec la commune du Lion d'Angers, les deux parties ont décidé la mutualisation de la prestation de ménage des locaux de la Mairie du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de conclure une convention avec la CCVHA permettant la refacturation du montant de ladite prestation.

2019-12-20/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'Investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Salles des Tilleuls et Mare aux Coqs			
Tapls frais de port et premier lavage inclus	ISBA	1 445,50 €	1 734,60 €
Mairie			
Écran 124,17 € HT + installation	MCT	402,41 €	482,89 €
Tennis			
Visuel tennis	ATELIER DU LION	4 950,00 €	5 940,00 €
VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Matériels			
Terrain d'honneur et stabilisé			
Protection abri de touche 14	MARTY SPORTS	2 270,00 €	2 724,00 €
Achat de 2 buts de Foot	MARTY SPORTS	2 081,00 €	2 497,20 €
ANDIGNE: antenne free			
Plantation Prunus	VEGETAL SERVICES	554,40 €	609,84 €
Plantation Charmes	VEGETAL SERVICES	507,76 €	558,54 €
Panneaux			
	NADIA SIGNALISATION	120,26 €	144,31 €

Clôture de la séance à 22h45.

Fait au Lion d'Angers, le 3 décembre 2019.

Compte rendu complet disponible à compter du 27 décembre 2019.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie du Lion d'Angers, sous la présidence de Monsieur Étienne GLÉMOT, Maire.

Étaient présents :

MM Étienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Daniel CHALET, MME Marie-Claude HAMARD, M Jean-Paul ROUSSEAU, MMES Isabelle CHARRAUD, Nicole MELLIER, MM Bernard MENANT, Alain DAILLEZ, MMES Anne-Sophie BARTHE, Véronique BAUDEY, Véronique BOUCHET, MM Arsène DELANOE, Richard GUILLEMIN, Michel GUILLOIS, Jean-Paul LEQUEUX, MME Christina MENANT, MM Joël PARÉ, Jean-Paul PARIS, Patrick PISCIONE, MMES Isabelle PRAT, Sylvie RABIN, MM Michel RAYNAL, Hugues SAULOUP, MMES Emeline STEINIRGER, Isabelle VIGNERON.

Était excusé :

M Arnaud DAVID, qui a donné pouvoir à Mme Emeline STEINIRGER.

Étaient absents :

Mme Isabel CROSVILLE.
M Didier FUSELIEZ.
Mme Nelly GAUTTIER.
Mme Ingrid LAMBERT.
M Marc PAULOIN.
M Benjamin SIRJEAN.
Mme Sandrine SOYÉ.

Secrétaire de séance : Mme Christina MENANT.

Nombre de conseillers en exercice.....	34
Nombre de conseillers présents.....	26
Nombre de suffrages exprimés.....	27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

Ouverture de la séance à 20h30.

> Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

Adoption à l'unanimité.

→ Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 1 point concernant la Commission Finances :

• **Vote du budget annexe « Les Hauts du Courgeon » :**

Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe 2019 les Hauts du Courgeon.

Adoption à l'unanimité

> Agenda de M. le Maire.

M. le Maire présente son agenda.

> Agenda de M. MUHAMMAD Conseiller départemental de Maine & Loire.

M. le Conseiller départemental présente son agenda.

➤ **Compte rendu Conseil Communautaire du 28 novembre 2019**

M MUHAMMAD 1^{er} Adjoint, rapporte au Conseil le compte rendu du Conseil Communautaire.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE – SECURITE – CIMETIERE – MARCHE**

➤ **Résultat du travail de la commission**

Rapporteur : Nicole MELLIER

Compte rendu du 18 novembre 2019 :

DOJO / TENNIS : un point a été fait sur l'avancement du chantier.

/ Lancement AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour le local de l'association du Vélo Club Lonnais (VCL) : le cahier des charges pour la recherche d'un AMO pour le projet de local VCL a été validé. Le choix sera fait courant décembre.

/ Point travaux en cours :

- **Les 2 chantiers pour la création de toilettes publiques** sont commencés. Les élévations de murs sont faites (Stade des Guenelles et près de la mairie Andigné).
- **Presbytère** : les travaux prévus dans l'appartement à l'étage ont été réalisés. Des devis sont en attentes concernant la mise en sécurité des tuffeaux, la pose d'un chaînage du bâtiment, et la reprise des tuffeaux et zinc (entourage fenêtres).
- **Signalétiques salles de sport** : les signalétiques des 3 salles de sport communales sont posées.
- **Changement compteur Groupe Scolaire Edmond GIRARD** : pendant les vacances de la Toussaint la mise en place du nouveau compteur pour l'école a été faite.
- **Cantine d'Edmond** : suite à une demande de l'association gestionnaire de la cantine, un besoin d'espace supplémentaire est nécessaire côté primaire. La suppression d'une cloison permettrait de répondre à la demande dans l'immédiat. Les plannings sont en cours pour voir quand cela sera possible. Des changements de ballasts sont à faire.
- **Espace Emile JOULAIN** : le vidéo projecteur a été changé. Suite à une infiltration côté salle de restauration l'entreprise ADAM va reprendre le solin d'étanchéité.

/ Salles de sport communales : pour que les salles restent plus propres, le changement des tapis a été validé par les membres de la commission.

/ Informations et devis divers :

Une première rencontre s'est déroulée le 12 novembre dernier avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'étude technique concernant la **salle David d'Angers**, en présence d'un économiste de la construction.

Salle des Tilleuls : le circulateur de la chaudière est tombé en panne. Réparation Anjou Energie.

Salle d'Andigné : passage vérification piano gaz dans les cuisines et réparation. Mise en peinture (travaux en régie) et réfection des portes de l'église d'Andigné (Atelier Michel).

2019-12-01/ Marché de nettoyage des salles de sport communales du complexe Lucien Mérignac

Monsieur le Maire informe le Conseil que différents devis ont été demandés afin d'assurer la prestation de nettoyage pour l'année 2020 dans l'attente de passer un groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou). Monsieur le Maire propose au Conseil de conclure le marché de nettoyage des salles de sport avec l'entreprise Anjou Hygiène Services pour l'année 2020 pour un montant de 14 358.60 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'entreprise Anjou Hygiène Services pour l'année 2020 concernant la prestation de nettoyage des salles de sport communales du complexe Lucien Mérignac, pour un montant de 14 358.60 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaine commission Patrimoine : le lundi 16 décembre à 18h30.

Compte rendu de la Commission Marché du 15 novembre 2019 :

Rapporteur : Nicole MELLIER

Monsieur MARTINEAU (crêpier) a rejoint la commission Marché. Monsieur PAROISSE (primeur) a fait part de son retrait de la commission, les membres de la commission ont validé l'intégration à la commission de Monsieur MORTEAU (primeur).

En 2020, 4 jours fériés seront des vendredis :

- Pour les 1^{er} et 8 mai : souhait de maintenir le marché.
- Pour le 25 décembre : un sondage va être fait pour décaler le marché au jeudi 24 décembre en début d'après-midi.
- Pour le 31 décembre : il n'y aura pas de marché.

La galette est fixée au vendredi 24 janvier à 13h30 à l'Espace Emile JOULAIN, salle de restauration.

Un compte rendu de l'animation estivale a été réalisé.

Une proposition de tarifs pour l'année 2020 a été faite aux membres de la commission Finances.

⇒ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – APS & CANTINE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Richard GUILLEMIN

Compte rendu du 28 novembre 2019 :

Groupe Scolaire Edmond GIRARD – Primaire : suite à la réclamation de l'école du fait du bruit à la cantine lors des repas, et les remarques de la Cantine d'Edmond qui se trouve à l'étroit, une réunion s'est déroulée avec les membres de la commission, le Président de la Cantine d'Edmond et le Directeur de l'école. Une étude pour agrandir l'espace en prenant la salle RASED et en l'ouvrant sur la cantine (travaux réalisés en régie par les agents communaux) est à faire puis à lancer si possible. L'école gardera à sa charge le déménagement de l'espace RASED.

/ Collège Val d'Oudon :

- ✓ Label E3D (Ecole/Etablissement en démarche de développement durable) valable jusqu'en 2020. Projet de renouveler ce Label et de postuler pour obtenir le Label Excellence. Cela implique de trouver d'autres actions liées à l'environnement. Le dépôt de ces dossiers est prévu le 20 avril.
- ✓ Projet de formation des parents aux outils numériques.
- ✓ Projet NAH (non au harcèlement) : améliorer le soutien et l'écoute des victimes, améliorer la prévention.
- ✓ Action place aux citoyens : organiser par le Conseil départemental les 6 et 11 décembre. Ouvert au public. Exposition. Partage sur la notion de civisme et de citoyenneté.
- ✓ Demande du GRETA pour la mise à disposition d'une salle pour réaliser une formation sur 2020. Le Conseil d'Administration a donné son accord sur le principe.

/ Cantine d'Edmond :

- ✓ L'assemblée générale s'est déroulée le 14 novembre dernier à 20h.
- ✓ Nombre de repas : 300 repas servis par jour (37 890 repas pour le scolaire et 8 914 repas pour l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)).
- ✓ Ouverte toute l'année. L'approvisionnement est de 49 % en circuit court, 39 % bio et 12 % autres.
- ✓ Le prix des repas est maintenu à 3.91 € pour un enfant, dégressif à partir de 2 enfants d'une même famille.
- ✓ Mise en place d'ECOCUP (gobelets réutilisables) avec les associations ANIM'ECOLE et RÉCRÉA'LION pour l'ensemble des manifestations.

2019-12-02/ Convention avec la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou) pour la répartition des charges de l'espace Arlequin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune du Lion d'Angers utilise les locaux de l'Espace Arlequin et de la Maison des Générations dans le cadre de l'exercice de sa compétence périscolaire (pendant les semaines scolaires).

Afin de participer au frais de fonctionnement du bâtiment, il convient d'établir une convention entre la Communauté de communes et la ville du Lion d'Angers fixant une participation de la ville du Lion d'Angers de 35 281 € annuellement (dont 21 729 € de mise à disposition du bâtiment et 13 552 € de remboursement des charges de fonctionnement). En conséquence Monsieur le Maire propose la signature de ladite convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la CCVHA, fixant une participation de la ville du Lion d'Angers de 35 281 € annuellement (dont 21 729 € de mise à disposition du bâtiment et 13 552 € de remboursement des charges de fonctionnement).

2019-12-03/ Modification de l'annexe n°3 relative au contrat de DSP (délégation de service public) pour la gestion de l'accueil périscolaire en date du 10 juillet 2017

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de modifier l'annexe 3 en raison de la délibération précédente afin de prendre en compte les nouveaux montants correspondants au loyer et aux dépenses de fonctionnements de l'Espace Arlequin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la modification de l'annexe n°3 au contrat de DSP concernant la gestion de l'accueil périscolaire en date du 10 juillet 2017.

Prochaine commission Affaires Scolaires : date non fixée à ce jour.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Patrick PISCIONE

Compte rendu du 26 novembre 2019 :

Le Journal du Lion de février/mars/avril sera le dernier du mandat actuel. Le dossier central n'a pas encore été décidé. Il a été validé de faire paraître un focus sur les incivilités (dépôts sauvages, stationnement sur les trottoirs...) / **Projet « marmite culturelle »** : l'objectif est de proposer un ou deux spectacles à destination des enfants et des écoles ; c'est à l'initiative du Pays avec des fonds Européens. Rendez-vous avec les représentants de l'Anjou Bleu et la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) pour caler les actions à mener (organisation, médiation, communication, accueil...) et nommer une équipe de volontaires, les publics à cibler et l'organisation générale : le mardi 10 décembre à 20h / Site Internet et réseaux sociaux / **Focus sur le cinéma** : depuis le mois de septembre, 1 film/mois est diffusé. Le prochain film (dessin animé) « Abominable » passera le 13 décembre à 20h30 à l'espace Emile JOULAIN. Environ 50 personnes présentes en septembre, en octobre « Le Roi Lion » 35/40 personnes, en novembre « Au Nom de la Terre » : 25 personnes.

Prochaine commission Communication : le mardi 14 janvier 2020 à 20h30.

⇒ COMMISSION URBANISME – VOIRIE – ÉCONOMIE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 18 novembre 2019 :

→ Analyse des documents d'urbanisme :

- 5 permis de construire
- 9 déclarations préalables
- 8 certificats d'urbanisme
- 6 DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Projet de centrale photovoltaïques – EDP R Energie : un mail a été envoyé aux mairies du département de Maine-et-Loire. Location ou achat d'un terrain public ou privé. L'entreprise EDP R Energie recherche : parcelle de 6 ha minimum, non agricole, non inondable, à moins de 1 000 m du réseau ENEDIS, pas trop pentu / **Risque radon – diagnostic des bâtiments – diagnostic des bâtiments** : le radon est un gaz radioactif naturel, issu de l'uranium, présent dans les sols granitiques. Il se trouve dans les sous-sols et rez-de-chaussée des bâtiments implantés sur les sols dont ce gaz s'échappe. Le Lion d'Angers est en zone 3, sur une échelle de 1 à 4 (risque potentiel élevé). Les propriétaires d'ERP (établissements recevant du public) ont l'obligation d'ici la fin 2020 d'avoir effectué les mesures dans leurs locaux. Le Groupe Scolaire Edmond GIRARD, la bibliothèque, les salles de sports (Mare aux Coqs, Tilleuls), espace Emile JOULAIN et le complexe St-Exupéry sont concernés. Convention de groupement et consultation réalisée par la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) suite à l'identification des besoins par les communes / **Le PCRS (Plan Corps de Rues Simplifiés)** (concerne les réseaux aériens), une réunion s'est déroulée avec le SIEML le 26 novembre dernier. Pour la commune du Lion d'Angers le PCRS devrait être réalisé pour le 1^{er} semestre 2020.

2019-12-04/ Charte pour l'entretien des dépendances de la voirie et des sentiers – Validation avec la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte en cours d'élaboration par les services de la Communauté de communes concernant l'entretien des dépendances de la voirie et des sentiers. Il rappelle que cette charte contient des préconisations sur l'utilisation du matériel, la fréquence et les périodes de taille et d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle que signer cette charte engage moralement la commune sur les points suivants :

- Engagement d'unir les efforts pour préserver et entretenir les haies de la commune dans le respect des techniques et périodes adaptées, en référence la présente charte de bonnes pratiques.
- Engagement de concertation en cas d'éventuel conflit d'usage ou d'entretien afin de trouver une solution harmonieuse acceptable de tous.
- Engagement de communication large sur cette charte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la charte pour l'entretien des dépendances de la voirie et des sentiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la CCVHA, la charte pour l'entretien des dépendances de la voirie et des sentiers.

Un adjoint et deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote suivant :

2019-12-05/ AECS (Association Educative Culturelle et Sociale) : report cession parcelles AO 172 et AO 173 Rue Candaise

Par délibération n°2017-05-02 en date du 2 mai 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à acquérir les parcelles AO 173 et AO 172 à l'exclusion du cercle Saint Joseph représentant 1 482 m² pour un montant de 105 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre reçue en mairie le 5 novembre 2019, l'Association Educative Culturelle et sociale (AECS) demande le report de l'acquisition par la Commune du Lion d'Angers des parcelles AO 172 et 173, sauf bâtiment du cercle Saint Joseph.

Ce report est sollicité en raison de l'infructuosité de l'appel d'offre lancé par l'AECS, nécessitant le dépôt d'un nouveau permis de construire.

Pour rappel ce projet se compose de deux tranches : la cantine et le bâtiment administratif en tranche 1 et l'école en tranche 2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider le report de signature de cession des parcelles AO 172 et AO 173 dans les mêmes conditions, au profit de la Commune au 1^{er} septembre 2022 plus ou moins 6 mois.
- De l'autoriser à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le report de signature (demandé par l'AECS) de cession des parcelles AO 172 et AO 173 dans les mêmes conditions, au profit de la Commune au 1^{er} septembre 2022 plus ou moins 6 mois.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-12-06/ Les Hauts du Courgeon - Acquisition foncière

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers en cours de révision tend à modifier la vocation économique des Hauts du Courgeon en zone à vocation d'habitat.

Ainsi, la réalisation de cette nouvelle zone d'habitat nécessite que la commune ait la maîtrise foncière des parcelles AM 01, 02, 06, 07, 10 représentant une surface de 200 473 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou cède ces parcelles au prix de 620 000 € nets de taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles AM 01, 02, 06, 07, 10 au prix de 620 000 € nets de taxes.
- De l'autoriser à signer les actes relatifs à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition des parcelles AM 01, 02, 06, 07, 10 sises les Hauts du Courgeon, au prix de 620 000 € nets de taxes.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-12-07/ ZA de La Sablonnière : versement d'un fonds de concours au SIEML pour l'extension de l'éclairage public vidéo-protection (chantier n° 176.18.13.02)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1

- Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - ZA de La Sablonnière – vidéo-protection (chantier n° 176.18.13.02) :
 - Montant de la dépense : 8 844.24 € nets de taxes
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 6 633.18 € nets de taxes.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

- Précise que le montant du fonds de concours sera refacturé ensuite à la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou).

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le Maire de la commune du Lion d'Angers,
Le Comptable de la commune du Lion d'Angers,

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

M CHALET informe le Conseil : « Le commissaire enquêteur a été nommé pour le PLU. L'enquête publique se déroulera du 20 décembre 2019 au 21 janvier 2020 avec plusieurs permanences en mairie : le vendredi 20 décembre de 9h à 12h, le samedi 28 décembre de 9h à 12h, le samedi 11 janvier à Andigné, de 9h à 12h et le jeudi 21 janvier de 14h à 17h30.

Par ailleurs, une réunion publique a été fixée dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) le jeudi 12 décembre à 18h30 au Pôle Santé Social. »

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul LEQUEUX

Compte rendu du 18 novembre 2019 :

Rond-point Maurice FOUCHER: les découpes à travers le cheval ont été raccourcies par endroit pour des questions de rigidité de la tôle. Installation courant février / **Boulevard HALLIGON** : les travaux ont débuté mi-novembre. Requête pour connaître le respect de la législation pour les plateaux et ralentisseurs, pas de connaissance problématique pour le plateau par rapport au bus. Plateau à chaque carrefour, ajout d'un plateau rue Schuman, priorité à droite, pas de marquage au sol. Fin de câblage pour le 6 janvier. Enlèvement poteaux le 20 décembre. Aménagement complémentaire au bout du boulevard donnant rue Henri et Robert de Cholet jusqu'au passage piétons. Mise en place d'une barrière le long de la halle. Plusieurs plantations vont être réalisées côté stade. SPS (sécurité et protection de la santé) cabinet SMOPE / **Square des Villes Jumelées** : il y a du retard pour plusieurs raisons (retard travaux entreprise DURAND et climat peu propice) / **Terrain d'honneur** : buts du Football / **Illuminations de Noël** : mise en place du plafond lumineux rue du Général Leclerc et démontage le 6 janvier / **Antenne FREE à Andigné** : il a été décidé de planter devant l'antenne des arbres d'une hauteur de 3 à 4 mètres / **Vidéo-protection** : l'installation se poursuit / **Camping municipal** : c'est l'entreprise LIGEIS qui a été retenue concernant la mission de maîtrise d'œuvre (dépôt d'un permis d'aménager) / **Devis divers**.

2019-12-08/ RPOS : information sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (RPOS-AC) – exercice 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application l'article D. 2224-3 du Code général des Collectivités Territoriales, les communes membres de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou) doivent présenter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif à leur Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport annuel est public et permet d'informer les usagers du service notamment, par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif réalisé par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour l'exercice 2018 (DSP : délégation de service public).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 en délégation de service public pour la commune du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 en délégation de service public pour la commune du Lion d'Angers.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

- Précise que ce rapport sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

2019-12-09/ RPOS : information sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (RPOS-ANC) – exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Non Collectif pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

L'année 2018 est la deuxième année d'exercice de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, issue de la fusion des ex CCRLA CCOA et CCHA. Elle est donc également la deuxième année d'exercice du SPANC issu de la fusion des trois anciens services intercommunaux.

Données principales du SPANC pour l'année 2018 :

Estimation de la population desservie :

	CCVHA
Nombre d'installations	4152
Nombre d'usagers	9 522
Taux de couverture	26%

Indicateur de performance (taux de conformité des installations) :

	CCVHA
% conformes	77%

Tarif contrôles (en €/TTC, au 01/01/20178) :

Tarifs	CCVHA
Conception	110.00 €
Contre-étude de conception	80.00 €
Réalisation	140.00 €
Contre-visite de réalisation	80.00 €
Cession immobilière	220.00 €
Périodique	90 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif réalisé par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2018 pour la commune du Lion d'Angers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2018 pour la commune du Lion d'Angers.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Précise que ce rapport sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Prochaines commissions Urbanisme et Voirie : le mardi 17 décembre à 20h.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul PARIS

Compte rendu du 7 novembre 2019 :

Abri de la Providence : intervention de Messieurs BURELIER et MARTIN pour la pension de famille / **Dossiers sociaux** : 2 demandes d'aide financière ; 1 dossier d'aide familiale d'aide (service ménager). Aide aux vacances : RÉCRÉATION - Accueil de loisirs (été) : 12 enfants ; Collège du Val d'Oudon et classe de neige Edmond GIRARD : 3 enfants. Aide à l'adhésion sportive : 14 enfants (RSL – Les Encordés – Judo – ESSHA athlétisme et Rugby – CSL Hand – REVE'DANSE) / **Collecte de la banque alimentaire** les 29 et 30 novembre dernier (les résultats de la collecte seront communiqués au prochain Conseil Municipal). / **Repas des aînés** : repas et animation très bien – félicitations aux membres du CCAS et bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée. Création d'une régie de recettes / **Carte de vœux** : en cours de réflexion.

Prochaine commission CCAS : le jeudi 5 décembre à 19h30.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 13 novembre 2019 :

Rencontre associative : finalisation de la rencontre associative qui aura lieu le 16 décembre à 20h, à l'espace Emile JOULAIN, salle de restauration. Le thème principal de la soirée sera « Mécénat – sponsoring – partenariat », sujet important pour les associations à la recherche d'aides financières. Parmi les autres sujets d'actualité en 2^{de} partie :

- Présentation du projet d'ouverture de classe en Inde par les scouts et guides de France ;
- Présentation des nouvelles associations ;
- L'affichage public.

/ **Téléthon** : les associations Lionnaises se mobilisent pour l'évènement qui aura lieu les 6 et 7 décembre. Au programme :

- Vendredi 6/12 : tournoi interne de Badminton à la salle des Tilleuls
- Samedi 7/12 : la bibliothèque Hervé BAZIN proposera une vente de livres dans la galerie de Super U et le Club Rencontres et Loisirs organise une après-midi jeux au complexe St-Exupéry.
- La grande animation de l'année est faite par les 3 associations de danse qui proposent des ateliers et soirées ouverts à tous vendredi et samedi.

/ **Villes et villages fleuris** : le 18 novembre dernier avait lieu la remise des prix du Label « villes et villages fleuris ». Nous sommes heureux de garder nos 3 fleurs et allons tenir compte des préconisations du jury pour nous améliorer.

Prochaine commission Vie Associative : jeudi 12 décembre à 19h30.

⇒ COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION – RÉFORME

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

→ Commission « FINANCES » du 21 décembre 2019

2019-12-10/ Services publics – Tarifs année 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter la grille tarifaire des services publics, applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs municipaux pour l'année 2020.

2019-12-11/ Décision Modificative n°5 Budget général 2019 régularisation des écritures – Vidéo-protection ZA de La Sablonnière

A la demande de la Trésorerie il est nécessaire de modifier les comptes nature des écritures de rattachement 2018. Un versement de fonds de concours a été demandé par le SIEM dans le cadre de la vidéo-protection dans la ZA de La Sablonnière.

A ce titre il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer les écritures.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter la décision modificative n°5 :

Dépense de fonctionnement :
Compte 6588 : +12 706.20 €
Recettes de fonctionnement :
Compte 6419 : 4 126.20 €
Compte 7473 : 8 580 €
Dépenses d'investissement :
Compte 204171 : 6 633.18 €
Compte 020 dépenses imprévues : - 6 633.18 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°5 et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-12-12/ Décision Modificative n°1 Budget annexe Les Dolières 2019

A la demande de la Trésorerie il est nécessaire de modifier les comptes de stocks.

A ce titre il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer les écritures.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter la décision modificative n°1 :

Dépenses d'investissement :
Compte 3555
Chapitre 040 : - 400 €
Recettes investissement :
Compte 16 emprunt : -400 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager la décision modificative n°1 et à signer, ou son représentant, les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2019-12-13/ Adhésion au Groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 2016-01-06 en date du 4 janvier 2016 ayant confié à Monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu les annexes à la présente délibération ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver l'adhésion de la commune du Lion d'Angers à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
2. D'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 13 200 euros (l'ACI) de la commune du Lion d'Angers établi sur la base des Comptes de l'exercice 2019 ;
3. Encours Dette Année 1 648 555.19 €
4. D'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la commune du Lion d'Angers ;
5. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : paiement en 5 fois ;

Année 2019	2 700 Euro
Année 2020	2 700 Euro
Année 2021	2 600 Euro

Année 2022 2 600 Euro

Année 2023 2 600 Euro

6. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
7. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale, actant l'entrée formelle au capital de la commune du Lion d'Angers ;
8. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune du Lion d'Angers à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
9. De désigner Etienne GLEMOT en sa qualité de Maire et Nooruddine MUHAMMAD en sa qualité de 1^{er} Adjoint en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune du Lion d'Angers à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
10. D'autoriser le représentant titulaire de la commune du Lion d'Angers ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
11. D'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la commune du Lion d'Angers dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que la commune du Lion d'Angers est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale;
 - La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune du Lion d'Angers pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - Si la Garantie est appelée, la commune du Lion d'Angers s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - Le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire, ou son représentant, au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
12. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune du Lion d'Angers, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
13. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à :
 - Prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune du Lion d'Angers à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
 - Engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
14. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-12-14/ Contractualisation d'un emprunt pour l'achat des terrains des Hauts du Courgeon à la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2019, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 630 000 EUR.

Après avoir pris connaissance des différentes offres ;

Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé à Tour Oxygène – 10/12 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de contractualiser un emprunt de 630 000 EUR avec taux de 0.25% fixe sur 10 ans avec le Groupe Agence France Locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : 630 000 EUR (six cent trente mille euros)
- Date de déblocage des fonds : 30 janvier 2020
- Durée Totale : 10 ans
- Mode d'amortissement : capital constant (linéaire)
- Fréquence : trimestriel
- Taux Fixe : 0.25%
- Base de calcul : Base exact/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

- Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2019-12-15/ Création Budget annexe « Les Hauts du Courgeon »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer un Budget annexe pour « Les Hauts du Courgeon », assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote la création d'un Budget annexe pour « Les Hauts du Courgeon », assujetti à la TVA.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'INSEE, une immatriculation.

2019-12-16/ Vote du Budget annexe « Les Hauts du Courgeon »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget annexe 2019 Les Hauts du Courgeon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote le Budget annexe « Les Hauts du Courgeon » tel que présenté dans le document comptable.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

→ Commission « du PERSONNEL » du 21 décembre 2019 :

M ROUSSEAU apporte quelques informations :

- « Suite à l'absence du responsable des services techniques actuellement en arrêt de travail, un agent a repris la partie management et un autre agent la partie administrative.
Proposition de recruter en renfort un agent des espaces verts, pour un contrat de 6 mois et qui pourra être reconduit en saisonnier.
- Le repas du personnel est prévu le 11 décembre au restaurant L'Authentique. Les agents auront droit à un ballotin de chocolat et un pot de miel. »

→ Commission « ADMINISTRATION » du 21 décembre 2019 :

2019-12-17/ Trésorier payeur : Indemnités 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte établi par le comptable du Trésor concernant l'indemnité de Conseil pour l'exercice 2019 pour un montant de 674.80 € brut et une indemnité confection de budget pour un montant de 45.73 € brut, soit un total de 720.53 € brut.

Monsieur le Maire propose de retenir le taux de 100 % pour ces deux indemnités au titre de l'année 2019, au vu de l'aide apportée. Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

Après en avoir délibéré, avec 26 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Vote l'attribution des indemnités de conseil et de confection de budget au Trésorier payeur, pour l'année 2019 avec un taux à hauteur de 100 %, soit :
 - Indemnité brute de conseil : 674.80 €
 - Indemnité confection de budget : 45.73 €
 - Total : 720.53 €
- Il conviendra d'appliquer les cotisations CSG, RDS et 1 % de solidarité.

2019-12-18/ Groupement de commandes avec la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'objectif commun de recherche d'efficacité et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la CCVHA et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes.

Considérant que les communes mutualisées dont fait partie la commune du Lion d'Angers confirment ici leur souhait de se regrouper avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou,

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes.
- De décider l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre des procédures suivantes :
 - Défibrillateurs,
 - qualité de l'air intérieur,
 - radon, vérification périodiques des bâtiments,
 - jeux et équipements sportifs,
 - extincteurs,
 - poteaux incendie,
 - légionnelles,
 - ventilation,
 - cloches et paratonnerres.
- D'autoriser la signature des conventions, ainsi que leur renouvellement éventuel, pour une durée de deux ans, ainsi que de leurs éventuels avenants.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.
- D'autoriser la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.
- De désigner ultérieurement un représentant de la commune au Comité Technique de suivi du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes.
- Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre des procédures suivantes :
 - Défibrillateurs,
 - qualité de l'air intérieur,
 - radon,
 - vérification périodiques des bâtiments,

- jeux et équipements sportifs,
- extincteurs,
- poteaux Incendie,
- légionnelles,
- ventilation,
- cloches et paratonnerres.
- Autorise la signature des conventions, ainsi que leur renouvellement éventuel, pour une durée de deux ans, ainsi que de leurs éventuels avenants.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infirmité.
- Décide de désigner ultérieurement un représentant de la commune au Comité Technique de suivi du groupement de commandes.

2019-12-19/ Convention de refacturation de la prestation de Ménage avec la CCVHA (Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou)

Suite au déménagement, en février 2019, des services de la CCVHA, au sein de son nouveau siège au Lion d'Angers place Charles de Gaulle, en cohabitation avec la commune du Lion d'Angers, les deux parties décident la mutualisation de la prestation de ménage des locaux de la Mairie du Lion d'Angers.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de conclure une convention avec la CCVHA permettant la refacturation du montant de ladite prestation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de conclure une convention avec la CCVHA permettant la refacturation du montant de la prestation de ménage des locaux de la Mairie du Lion d'Angers.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Prochaines commissions Finances et du Personnel : le vendredi 20 décembre à 14h30.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2019-12-20/ Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et-23 du CGCT (délégations au Maire)

→ **Devis d'investissement inférieurs à 5 000 € HT :**

Commissions Patrimoine et Voirie :

PATRIMOINE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Salles des Tilleuls et Mare aux Coqs			
Tapis frais de port et premier lavage inclus	ISBA	1 445,50 €	1 734,60 €
Mairie			
Écran 124,17 € HT + installation	MCT	402,41 €	482,89 €
Tennis			
Visuel tennis	ATELIER DU LION	4 950,00 €	5 940,00 €

VOIRIE INVESTISSEMENT		HT	TTC
Matériels			
Terrain d'honneur et stabilisé			
Protection abri de touche 14	MARTY SPORTS	2 270,00 €	2 724,00 €
Achat de 2 buts de Foot	MARTY SPORTS	2 081,00 €	2 497,20 €
ANDIGNE: antenne free			
Plantation Prunus	VEGETAL SERVICES	554,40 €	609,84 €
Plantation Charmes	VEGETAL SERVICES	507,76 €	558,54 €
Panneaux			
	NADIA SIGNALISATION	120,26 €	144,31 €

L'ensemble de ces dépenses sera imputé en section « investissement ».

→ Vœux du Maire à la population Le Lion d'Angers : samedi 11 janvier à 11h.

→ Vœux du Maire à la population Andigné : dimanche 12 janvier à 11h.

→ Vœux au personnel : lundi 6 janvier à 17h30 en mairie du Lion d'Angers.

Clôture de la séance à 22h45.

Prochain Conseil Municipal : lundi 6 janvier 2020 à 20h30.

Le Maire,



Étienne GLÉMOT

Le secrétaire,

Christina MENANT